

# *Mouvement Action Chômage de St-Hyacinthe*

---

---

*Acton Vale, Beloeil, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-André-d'Acton, Saint-Barnabé-Sud, Saint-Bernard, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Damase, Saint-Denis, Saint-Dominique, Saint-Ephrem-d'Upton, Saint-Hugues, Saint-Hyacinthe, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Jude, Saint-Liboire, Saint-Louis, Saint-Marc-sur-Richelieu, Saint-Marcel, Saint-Mathieu-de-Beloeil, Saint-Nazaire-d'Acton, Saint-Pie, Saint-Simon, Saint-Théodore-d'Acton, Saint-Thomas-d'Aquin, Saint-Valérien, Sainte-Christine, Sainte-Hélène, Sainte-Madeleine, Sainte-Rosalie, Upton, Béthanie, Granby, L'Ange-Gardien, Lawrenceville, Rougemont, Roxton, Roxton Falls, Roxton Pond, Saint-Alphonse-de-Granby, Saint-Ange-Gardien, Saint-Césaire, Saint-Joachim-de-Shefford, Saint-Michel-de-Rougemont, Saint-Paul-d'Abbotsford, Sainte-Anne-de-la-Rochelle, Sainte-Cécile-de-Milton, Shefford, Warden, Waterloo.*

## ***Rapport annuel 2004***

---

*MAC de St-Hyacinthe 450.778.6023 - MAC d'Acton-Vale 450.778.6023 - MAC de Granby 450.372.7679  
Site Internet: [www.macst-hyacinthe.qc.ca](http://www.macst-hyacinthe.qc.ca) - Courriel: [mac@ntic.qc.ca](mailto:mac@ntic.qc.ca)*



*Organisme membre de Centraide Richelieu-Yamaska*



# Table des matières

Avant-propos.....	1
Présentation du MAC de St-Hyacinthe.....	2
Rapport du président et du coordonnateur.....	3
Financement.....	6
Ressources humaines.....	8
Rapport du coordonnateur	
• Volet défense de droits.....	9
• Volet formation et information.....	10
• Volet politique.....	14
Statistiques	
• Les tendances.....	15
• Nombre d'interventions par thème.....	16
• Tableau: clientèle par région.....	17
• Tableau: interventions 2001 (par groupe d'âge).....	18
• Tableau: interventions 2002 (par groupe d'âge).....	19
• Tableau: interventions 2003 (par groupe d'âge).....	20
• Tableau: interventions 2004 (par groupe d'âge).....	21
• Tableau: interventions 1999-2004 (homme / femme).....	22
• Tableau: interventions 1999-2004 (en personne / par téléphone).....	23
• Tableau: formation 1998-2004.....	24
Concertation.....	25
Conclusion.....	26
Plan d'action 2005.....	28
Dans les médias	
• Le MAC de St-Hyacinthe.....	29
• Les Sans-Chemise Richelieu-Yamaska.....	51
• Le budget fédéral 2005.....	67
Documents annexes	
• Bulletin sur le marché du travail, bilan 2004 (DRHC).....	113
• Synthèse Plus.....	125



## Avant-propos

Le monde du travail a connu une transformation radicale au cours des dernières années, Saint-Hyacinthe, Granby et Acton-Vale ont aussi été touchées par cette tendance. Les formes d'emploi atypique se sont développées, qu'il s'agisse de travail à temps partiel, de travail autonome, d'emplois temporaires, de travail à domicile ou encore de télétravail; à tel point que près de **40 % de l'emploi total se retrouve dans ces catégories**. Même en retirant les emplois étudiants du total, le travail atypique représente plus de **30 % de l'emploi en 2004**.

Bien que ces emplois répondent aux besoins des travailleurs dans certaines circonstances, cette transformation de l'emploi, a eu un effet négatif sur leurs vies. Avoir un tel emploi, c'est mettre sa vie familiale en veilleuse, c'est le stress de ne jamais savoir le nombre d'heures à travailler dans la prochaine semaine et des argents qui seront disponibles pour boucler le budget, etc. Ce type de travail amène le plus souvent l'insécurité, le stress, l'éclatement de la famille et la pauvreté.

Les impacts de cette transformation du monde du travail, nous la voyons tous les jours à nos bureaux. Le rapport annuel de notre organisme c'est beaucoup plus que l'énumération du travail accompli au courant de la dernière année et des statistiques s'y rattachant, c'est le reflet d'une réalité, celle des travailleurs avec ou sans emploi de notre région.

Merci et bonne lecture.

*N. B. Dans ce document, le masculin est employé à titre générique et désigne aussi bien les hommes que les femmes.*

# **Le Mouvement Action Chômage de St-Hyacinthe**

Le MAC de St-Hyacinthe est un organisme communautaire de défense des droits des travailleurs avec ou sans emploi.

Mis sur pied en 1982, à Saint-Hyacinthe, le MAC de St-Hyacinthe est devenu au fil des ans, un organisme autonome développant ses propres activités, reposant sur ses membres, avec un conseil d'administration, une équipe de travailleurs et de bénévoles. C'est aussi une organisation qui mène des activités variées dans les régions de Saint-Hyacinthe, Granby et Acton-Vale.

Notre travail est multiple. D'abord, le MAC de St-Hyacinthe donne des informations et des conseils auprès des travailleurs, par le biais d'un service téléphonique et internet facilement accessible, et assume aussi un important et sérieux travail de représentation devant la Commission d'assurance-emploi (Centre de ressources humaines Canada ou CRHC) pour accompagner les gens dans la défense de leurs droits. Chaque année, plusieurs milliers de personnes font appel à nous pour obtenir de l'information, pour faire une demande de révision administrative d'une décision ou encore pour défendre leur dossier devant le Conseil arbitral ou en référence devant le Juge-arbitre.

Ce travail juridique nous a permis d'acquérir un savoir que nous mettons au service des travailleurs, par exemple en publiant une documentation spécialisée ou vulgarisée relative à la loi et aux règlements.

Nous organisons aussi à l'intention des collectivités (organismes communautaires, syndicats, etc.) des sessions de formation sur la Loi, de façon à familiariser les uns et les autres sur les aspects problématiques de celle-ci.

Même si nos services sont gratuits, en même temps, et il faut bien le dire, l'ensemble de nos activités repose sur des ressources financières très minces, en partie paliées par la volonté et l'implication de nombreuses personnes au sein de notre organisme et par le soutien financier (dons) que nous procurent des syndicats, des communautés religieuses et la population en général. En d'autres mots, nous faisons beaucoup avec peu.

Sur le plan social, le MAC de St-Hyacinthe s'efforce de compter parmi les oppositions aux restructurations gouvernementales, celles-ci se faisant souvent au détriment des plus défavorisés de la société. Nous avons un point de vue sur la société, et sur ce qu'elle devrait être. Nous demeurons fidèles à nos premiers engagements, animés par la volonté et l'espoir d'un monde au service des hommes et des femmes, et non de leur asservissement.

# Mot du président et du coordonnateur

## Survol économique et politique

Faire un survol de l'année 2004, c'est se rappeler aussi des événements significatifs qui ont marqués cette période et qui ont un caractère d'influence sur la santé du marché du travail.

Au plan mondial, la réélection du président George W. Bush, qui consolide par le fait même la position des républicains tant au Congrès qu'au Sénat, influencera de façon significative leur politique étrangère.

L'année 2004, c'est aussi la perte de valeur du dollar américain et l'augmentation plus que marquante des exportations des manufacturiers chinois. À titre d'information, le PIB (Produit Intérieur Brut) de la Chine représente **13 % du PIB mondial**, six fois plus qu'il y a 20 ans (**2 % en 1985**).

C'est à la Chine que reviennent les gains les plus importants sur le marché canadien des importations de textiles et de vêtements. Cependant, l'Inde et le Mexique ont aussi fait des percées sur le marché canadien.

En 1992, les textiles importés représentaient **43 % du marché canadien** alors que les vêtements importés en représentaient **35 %**. En 2004, **plus de 60 %** de ces marchés étaient approvisionnés en biens importés.

La levée des quotas d'exportation au début de 2005 pourrait bien accentuer le phénomène.

Au Canada, les industries canadiennes ont tant bien que mal supporté la dévalorisation du dollar américain. Mais il est à prévoir que pour l'année 2005 nous devrions assister à un **net ralentissement dans la création d'emplois dans la plupart des provinces canadiennes**.

Si plusieurs entreprises ont pu tirer leurs marons du feu pour l'année 2004, un grand nombre vivent pourtant une période difficile. C'est le cas, entre autres, dans l'industrie du vêtement et du textile.

Sur le plan local et selon le CLD Les Maskoutains, il y a eu dans la MRC Les Maskoutains, un **gain net 198 d'emplois manufacturiers**. Toujours selon le CLD, le secteur en progression est celui combiné de la biotechnologie et de l'agroalimentaire. Quant aux secteurs qui ont été les plus défavorisés, mentionnons le secteur du textile, du vêtement et le secteur du meuble.

## **Les impacts**

Toute cette effervescence sur le marché du travail influence, et de beaucoup, la vie quotidienne des travailleurs et des travailleuses. La sécurité d'emploi est devenue plus qu'incertaine. Le travail atypique ou sur appel et les contrats de travail d'une période déterminée, par exemple, sont les impacts directs du caractère instable du marché du travail.

Pour pallier cette instabilité du marché du travail, le seul filet de protection que peut avoir une grande majorité de travailleurs et de travailleuses est l'assurance-emploi. Dans ce domaine, et contrairement à toute logique, rien ne change.

C'est une loi que nous pourrions qualifier d'immuable, d'imperturbable et d'imperméable à toute logique. La réalité que vivent les travailleurs et les travailleuses face à ce « tsunami » économique laisse le gouvernement fédéral de glace quant à une modification en profondeur du régime d'assurance-emploi. Aucun rapport, que ce soit celui du Comité permanent du développement des ressources humaines, les rapports du Groupe de travail libéral sur le travail saisonnier ou même celui dissident de l'honorable Pierrette Ringuette, Sénateur pour le Nouveau-Brunswick, n'a désarçonné ce gouvernement. Du côté des groupes de chômeurs, de leurs partenaires et des partis politiques tel le Bloc québécois et le NPD, les efforts ont été considérables pour faire comprendre que le régime actuel d'assurance-emploi a besoin d'un « face-lift » teinté d'humanité et de réalisme.

## **Face à cette réalité**

Le MAC de St-Hyacinthe a fait des efforts tout au long de l'année pour dégager de façon plus significative la prévention. Que ce soit par nos articles dans les journaux, nos chroniques dans différents bulletins syndicaux ou communautaires ou par notre projet « **Les lois sociales et les jeunes** ». Le but a été le même : informer.

Nous avons appris au fil des ans que l'information reçue de façon préventive, même si elle ne règle pas tous les problèmes, permet une prise de décision plus éclairée, évitant une partie des écueils placés sur la route des travailleurs.

Cette priorité dédiée à l'information et à la formation préventives, n'a pas mis de côté notre volet défense des droits, mais a permis un allègement des dossiers à défendre.

Au courant de l'année nous avons examiné la possibilité de rendre nos services encore plus adaptés aux besoins des travailleurs. De cette introspection est ressorti qu'un travailleur vivant des problématiques reliées, par exemple, à une perte d'emploi ou à une décision défavorable de l'assurance-emploi, a un besoin plus large que celui de la défense de ses droits. Ce travailleur a

besoin de parler, de discuter de son problème avec des gens vivant la même situation. Il a besoin de sentir qu'en plus de régler son problème actuel, des démarches collectives existent pour demander des changements aux lois sociales.

A cet effet, le MAC de St-Hyacinthe a ouvert, en septembre 2004, un lieu de solidarité, d'entraide et d'information. Ce projet porte le nom de « **MAC Café** » et pourra, croyons nous, répondre à ces attentes.

L'année 2004 a aussi été une année d'implication plus grande dans différentes instances, que ce soit au niveau du MASSE (Mouvement Autonome et Solidaire des Sans-Emploi) ou dans la Coalition des Sans-Chemise Richelieu-Yamaska.

**Pour terminer, nous aimerions remercier les travailleurs, les bénévoles et les partenaires de notre organisme qui dépensent temps et énergie pour faire avancer la cause des travailleurs et des travailleuses avec ou sans emploi et soulager, dans la mesure du possible, leurs misères.**

Robert Ransom  
Président

Yvan Boulay  
Coordonnateur

# Financement

Le financement du Mouvement Action Chômage de St-Hyacinthe en 2004 a été assuré par différents bailleurs de fonds :

- **Dons :**
  - Centraide Richelieu-Yamaska.
  
- **Dons des communautés religieuses :**
  - Corporation des Capucins;
  - Congrégation de Notre-Dame du Québec;
  - Congrégation des Soeurs de la Providence;
  - Congrégation des Soeurs Franciscaines Missionnaires de l'Immaculée Conception;
  - Congrégation des Soeurs de St-Joseph de St-Hyacinthe (Mgr Moreau);
  - Congrégation des Soeurs Grises (Hôtel-Dieu de Nicolet);
  - Congrégation des Soeurs des Saints Coeurs de Jésus et de Marie;
  - La Province canadienne des Pères Sainte-Croix;
  - La Maison provinciale des filles de la charité du Sacré-Coeur de Jésus.
  
- **Dons des syndicats locaux :**
  - Syndicat de l'enseignement Val-Maska;
  - Syndicat de la Fonction publique du Québec;
  - Syndicat des employés de Villa des Frênes;
  - Syndicat des employés du Centre hospitalier Honoré Mercier (CSN);
  - Syndicat des professeurs du Cégep de Saint-Hyacinthe;
  - Syndicat des travailleurs d'Olymel;
  - Syndicat des travailleurs et travailleuses de l'Hôtel-Dieu de St-Hyacinthe.
  
- **Dons des syndicats régionaux :**
  - Conseil central de la Montérégie (CSN).
  
- **Dons des syndicats provinciaux :**
  - Syndicat Québécois de la Construction.
  
- **Dons des députés :**
  - Monsieur Léandre Dion, député de Saint-Hyacinthe à l'Assemblée nationale;
  - Monsieur Yvan Loubier, député fédéral de Saint-Hyacinthe-Bagot;
  - Monsieur Bernard Brodeur, député de Shefford à l'Assemblée nationale;
  - Monsieur Claude Boucher, député Johnson-Acton-Vale à l'Assemblée nationale.

- **Subventions ou programmes gouvernementaux :**

- Secrétariat à l'Action Communautaire Autonome (SACA);
- Programme Placement Carrière-Été (DRHC);
- Service externe de main-d'oeuvre (SEMO);
- Fonds jeunesse Québec.

- **Cotisations des membres du MAC de St-Hyacinthe :**

- plus de 119 membres, dont plusieurs depuis la fondation de notre organisme.

Nous ne pouvons qu'être très reconnaissant envers cette générosité et cet appui. Ce soutien financier est aussi un soutien moral et un encouragement à progresser dans la même voie. Les argents reçus ont pu être utilisés à de l'information, de la formation et de l'accompagnement auprès des travailleurs de la région.

# Ressources humaines

## Employés

### Administration :

- Yvan Boulay, coordonnateur.

### Employés travaillant ou ayant travaillé pour nous au courant de l'année :

- Jacqueline Vigneux, agente d'information;
- Ian Forand, formateur;
- Félix-Étienne Tétrault, secrétaire.

## Administrateurs

- Robert Ransom, président;
- Suzanne Rivard, vice-présidente;
- Thérèse Rochefort, trésorière;
- Guy-Albert Dagenais, secrétaire;
- Roger Bérubé, administrateur.

## Bénévoles

En plus des 5 administrateurs du Conseil d'administration du Mouvement Action Chômage de St-Hyacinthe :

- Jan-Philippe Barbeau, Martin Bruneau, Alexandre Brunelle, Me Guy Cordeau, Me Roch Guertin, Ghislain Lemonde, Réal Plouffe, Christian Ravenelle, Brigitte Sansoucy, Hazelle Thompson, France Turcotte, Véronique Gauthier-Trudel, Simon Vigneux. Ainsi que les travailleurs qui se sont impliqués dans les activités de l'organisme.

Et Mance Lasnier du CLSC-CHSLD des Maskoutains (CSSS Richelieu-Yamaska) pour son implication dans le projet « MAC-Café ».

**Merci !**

# Les activités de l'organisme

## Volet défense des droits

La défense des droits des travailleurs avec ou sans emploi, de façon individuelle ou collective, est la pierre angulaire de notre organisme. **Plus que jamais, nous avons aidé, accompagné et défendu les travailleurs dans leurs volonté d'obtenir justice face aux impacts négatifs de la Loi sur l'assurance-emploi et des autres lois sociales liées au travail.**

En 2004, nous avons, avec nos points de services à **Acton-Vale et Granby**, été plus efficace pour défendre les droits de la population de ces régions. L'apport du milieu à été déterminant pour l'accomplissement de notre mission. Que ce soit **la CDC de la Haute-Yamaska et d'Acton-Vale pour leurs aides techniques, Centraide Richelieu-Yamaska pour le financement et le Centre de bénévolat d'Acton-Vale ainsi que la CSN (Granby) pour l'hébergement.**

Tout ce travail de défense des droits ne peut se faire seul. Cela étant dit, la précieuse collaboration des **députés fédéraux Yvan Loubier et Robert Vincent, des députés provinciaux Léandre Dion, Bernard Brodeur et Claude Boucher** nous a permis d'aider bon nombre de travailleurs des régions de Saint-Hyacinthe, Granby et Acton-Vale.

Une aide inestimable nous vient aussi de la part de **Me Roch Guertin** pour le volet assurance-emploi et **Me Guy Cordeau** pour la défense des droits individuels et collectifs.

## **Volet formation et information**

### **Ateliers de formations**

Le MAC de St-Hyacinthe a offert des ateliers de formation répondant aux besoins exprimés par les travailleurs avec ou sans emploi. Les thèmes de ces formations étaient :

- *Formation sur la loi d'assurance emploi et sur les interactions entre les lois sociales;*
- *Cliniques populaires s'adressant aux prestataires d'assurance emploi;*
- *Formation sur les rôles et mandats des instances décisionnelles de l'organisme;*
- *Rencontres thématiques sur les dossiers sociaux.*

Le total des participants pour ces ateliers a été de **431 personnes**.

### **MAC-Café**

Depuis le début de l'automne 2004, nous avons débuté les activités d'information et de formation à l'intérieur de notre local info-ressources : le MAC-Café. Animé par Jacqueline Vigneux, ce lieu de formation et de fraternisation a offert différentes formations sur l'assurance-emploi et a permis à beaucoup de travailleurs d'avoir le soutien nécessaire pour faire valoir leurs droits.

Nous avons reçus beaucoup de commentaires positifs concernant ce projet et autant pour l'implication et l'empathie de Jacqueline envers les difficultés que vivent chaque jour les travailleurs sans-emploi.

Même si le MAC-Café est dans sa première année de fonctionnement, force est de constater qu'avoir un lieu où les utilisateurs peuvent se permettre de prendre tout leur temps pour discuter, s'informer, se regrouper est un avantage considérable pour eux.

Nous pensons même utiliser à court ou moyen ce type fonctionnement comme premier lieu d'intervention dans nos points de service (Granby et Acton-Vale).

## **Les lois sociales et les jeunes (projet Fonds Jeunesse Québec)**

- Les buts :
  - offrir aux jeunes de 15 à 29 ans la possibilité de mieux défendre leurs droits;
  - aider les jeunes à démystifier les lois sociales liées au marché du travail.
  
- Les objectifs :
  - permettre aux participants d'acquérir des connaissances face aux lois sociales;
  - permettre aux participants d'avoir une meilleure image d'eux-mêmes par l'appropriation de ces connaissances;
  - permettre aux participants de prendre davantage conscience des causes de leur problème de chômage et de travail précaire ainsi que des conséquences sur leurs conditions de vie;
  - permettre aux participants de briser leur isolement et partager leurs inquiétudes;
  - développer l'autonomie globale des jeunes;
  - faire vivre aux jeunes des réussites par la défense de leurs droits.

## **Rapport final «Les lois sociales et les jeunes», par Ian Forand**

### **Les formations**

Les formations dispensées ont répondu à un besoin réel de la jeunesse dans la région. Il n'est plus à prouver que la **majorité des travailleurs à statut précaire sont principalement des jeunes âgés entre 15 et 29 ans**. À l'échelle mondiale, « selon les tendances de l'emploi, **les [jeunes de 15 à 24 ans] représentaient 47 % des 186 millions de personnes en chômage en 2003**, alors qu'ils ne constituent que **25 % de la population en âge de travailler (personnes de 15 à 64 ans)** ». Au Québec, le taux de chômage pour les jeunes de **15 à 29 ans était de 13,1 % au premier trimestre 2004** tandis que pour les **30 ans et plus, le taux de chômage était de seulement 8,4 %**.

Les emplois à temps partiels sont souvent le lot des jeunes n'ayant peu ou pas d'expérience de travail. Souvent sans avantages sociaux, les normes du travail sont leurs seules protections sociales garantissant leur dignité humaine au travail et dans leur vie.

### **Constat**

Dans l'ensemble, une majorité n'a que peu ou pas du tout connaissance de leurs droits et des recours possibles. Ce manque de connaissance de base des lois sociales les rendent plus vulnérables aux situations de crise vécues en milieu de travail. En découle souvent un fatalisme

quant à l'estime de soi et un individualisme grandissant causé par la perte de confiance en la collectivité et en ses institutions. La connaissance des lois et des rouages légués redonne confiance, non seulement en la collectivité, mais aussi en sa capacité de se défendre et de faire respecter sa dignité et celle d'autrui. Une meilleure connaissance des lois sociales et de la vie en société en général semble diminuer le sentiment de révolte pour le remplacer par un désir constructif et participatif à l'émancipation individuel et collectif.

### **Que retenir**

Les formations sur les lois sociales ont permis d'éviter à plusieurs participants le découragement et le décrochage du marché du travail. On peut même ajouter que dans le cas de plusieurs, ils ont permis un raccrochage au monde du travail. La formation de citoyens plus autonomes et au fait de leurs droits permet de reconstruire les solidarités sociales et un monde de l'emploi plus sain et enrichissant. Il est évident que les jeunes de notre région ont acquis une meilleure connaissance des lois et de leurs recours. Ils savent maintenant qu'ils ne sont pas seuls en cas de problèmes, mais qu'ils sont plutôt nombreux à avoir l'aptitude de s'informer et de se référer mutuellement. Il est à espérer que la majorité des jeunes participants auront acquis les réflexes et la curiosité d'aller chercher l'information dont ils ont, si souvent, cruellement besoin.

Moi qui vient d'un milieu aisé, j'ai été atterré de constater le nombre important de jeunes ayant non seulement décroché de l'école mais aussi du marché du travail, parfois sans revenu pour survivre. Les formations dont j'ai été porteur m'ont sensibilisé à l'exclusion, à la pauvreté, à l'isolement social et à l'impuissance que vit un nombre catastrophiquement important de jeunes entre 15 et 29 ans. J'espère que l'expérience que nous venons de vivre par la distribution d'information ne prendra pas fin avec mon départ et avec la fin du projet financé par le Fonds Jeunesse Québec.

### **Événement d'art social Ruelle**

Ce fut un support indispensable pour les formations - surtout en saison estivale. Un tel événement devrait de toute évidence être reconduit, sous cette forme ou sous une autre. Nul doute qu'avec tous les gestes d'appuis reçus tant par les commerçants, les milieux artistiques et culturels de Saint-Hyacinthe, les réalisateurs des documentaires présentés, les journaux locaux, les milieux communautaires, la Ville de Saint-Hyacinthe qui a déboursé 200 \$ pour nous aider, le député Léandre Dion qui nous a offert un soutien constant ainsi qu'une aide non-négligeable de 800 \$ et le plus impressionnant : **une participation de plus de 451 personnes** qui nous ont félicité chaleureusement à chaque activité!

## Site Internet

Depuis sa publication, le site Internet du MAC de St-Hyacinthe a accueilli plus de **75 859 visiteurs**. L'ajout en 2004 du **Petit guide des survie des chômeurs et chômeuses, ainsi que le bulletin internet L'Incisif du comité de Chômage de Montréal** a été plus qu'apprécié par les internautes. Nous avons donc répondu aux besoins de nos utilisateurs qui nous demandaient de rendre la recherche d'informations relatives aux différentes lois sociales liées au marché du travail plus conviviale et plus accessible.

Même si notre site Internet est fort intéressant comme outil de communication et de vulgarisation, nous avons vite compris, au cours des années, qu'il ne peut à lui seul répondre à tous les besoins. Pour bon nombres d'internautes, cette recherche d'informations via Internet est une première étape vers la recherche de solutions. Plusieurs d'entre eux franchissent le pas et nous demandent de l'aide par courriel. Débute pour eux la deuxième étape : celle où nous pouvons les aider. Ce lien, ainsi créé, nous permet de vulgariser l'information et de les aider de façon plus formelle.

En 2005, nous allons intégrer à notre site un abonnement pour un **info-courriel (Synthèse et Synthèse Plus)** permettant aux abonnés de recevoir les mises à jour de notre rubrique « **Actualités** » automatiquement et gratuitement.

## Diffusion de l'information

Rendre disponible l'information concernant les lois sociales est primordiale. Le travailleur peut ainsi prendre une décision plus éclairée. Le MAC de St-Hyacinthe a donc continué de publier des chroniques sur les lois sociales (assurance-emploi ou autres sujets connexes) dans **le Courrier de Saint-Hyacinthe, L'Informateur (SQC), le Bulletin de la CDC des Maskoutains, le Bulletin Parlementaire (député Loubier), la Boite aux Lettres (CDC Haute-Yamaska)** et quelques autres publications.

**Merci à Monsieur Benoit Chartier, éditeur, et Monsieur Martin Bourassa, rédacteur en chef et éditorialiste du Courrier de Saint-Hyacinthe, ainsi qu'aux autres partenaires pour cette précieuse collaboration.**

Les commentaires fréquents que nous recevons face à ces chroniques confirment qu'elles sont souvent utilisées comme outil de référence. Autant les employeurs que les employés l'utiliseraient pour dénouer certains contencieux. En soit, si certains litiges ont pu être réglés par ce biais, cela représente pour nous une belle avancée.

## Volet politique

À l'automne 2002, le MASSE (Mouvement Autonome et Solidaire des Sans Emploi) dont nous sommes membres, décide d'organiser ses journées d'études dans la région de Charlevoix. **C'est à cette occasion que les groupes de défense de droits des chômeurs conviennent qu'il faut développer des alliances très larges afin de relancer une bataille pour l'amélioration du régime d'assurance-chômage.** Ils s'engagent à créer des coalitions de Sans-Chemise dans le plus de régions possible au Québec.

À l'exemple de l'expérience de Charlevoix, les coalitions sont invitées à s'organiser à partir de leur propre réalité. Il faut ratisser le plus large possible, et ce dans tous les secteurs de la population afin de réunir des gens au sein d'une coalition, de discuter des problèmes vécus dans la région, d'échanger sur les revendications et sur les moyens de lutte et afin de mettre en commun les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires pour mener la bataille des Sans-Chemise. **Dans notre région, il y a eu création de la Coalition des Sans-Chemise Richelieu-Yamaska en janvier 2003.**

### En 2004, pour les Sans-Chemise

Tout au long de l'année, la Coalition des Sans-Chemise Richelieu-Yamaska a continué à mettre de l'avant les revendications initiées par le MASSE (Mouvement Autonome et Solidaire des Sans-Emploi), que se soit pendant la campagne électorale fédérale ou pendant la période préparatoire au budget fédéral de 2005.

Même si beaucoup d'efforts ont été déployés par la Coalition en 2004, il est navrant de constater que les Sans-Chemise devront redoubler d'efforts en 2005 pour tenter de persuader le gouvernement Martin, que la situation des sans-emploi est intolérable et qu'il doit y avoir non pas quelques projets pilotes timides, mais une réforme en profondeur du régime d'assurance-emploi.

### Au niveau national pour 2005

Notre regroupement, le MASSE, est à l'organisation pour 2005 d'une marche commémorative pour rappeler la « **Grande marche des chômeurs de 1935** » qui a incité le gouvernement fédéral de l'époque à mettre sur pied les bases du premier programme d'assurance-chômage au Canada. Cette marche commémorative se déroulera du 12 au 18 juin et aura comme thème les revendications suivantes : **un critère unique d'amissibilité de l'ordre de 350 heures de travail; un minimum de 35 semaines de prestation; un taux de prestations à au moins 60 % du salaire; l'abolition des exclusions totales pour départ volontaire et inconduite.**

## Les tendances

L'année 2004 n'a pas été nécessairement facile pour les travailleurs avec ou sans emploi de notre région. Même si le taux de chômage est demeuré relativement bas au courant de l'année et qu'il y avait apparemment des emplois disponible, beaucoup d'entre eux ont eu recours au régime d'assurance-emploi ou aux autres lois sociales liées au monde du travail.

### Nombre d'interventions

Au Mouvement Action Chômage de St-Hyacinthe, le nombre d'interventions est demeuré assez stable soit de **4 730** en 2003 à **4 390** en 2004.

### Nombre d'interventions (hommes/femmes)

Cette année les femmes ont utilisé nos services de façon plus importantes, soit **3076 interventions (3393 en 2003)** comparativement à **1314 (1337 en 2003)** pour les hommes.

### Interventions par groupe d'âge

Le groupe d'âge qui a utilisé le plus nos services en 2004 a été celui des 15 à 29 ans soit **3174 interventions (3570 en 2003)**. Pour ce groupe d'âge, il y a eu **2328 interventions / femme (2579 en 2003)** et **846 interventions / homme (991 en 2003)**.

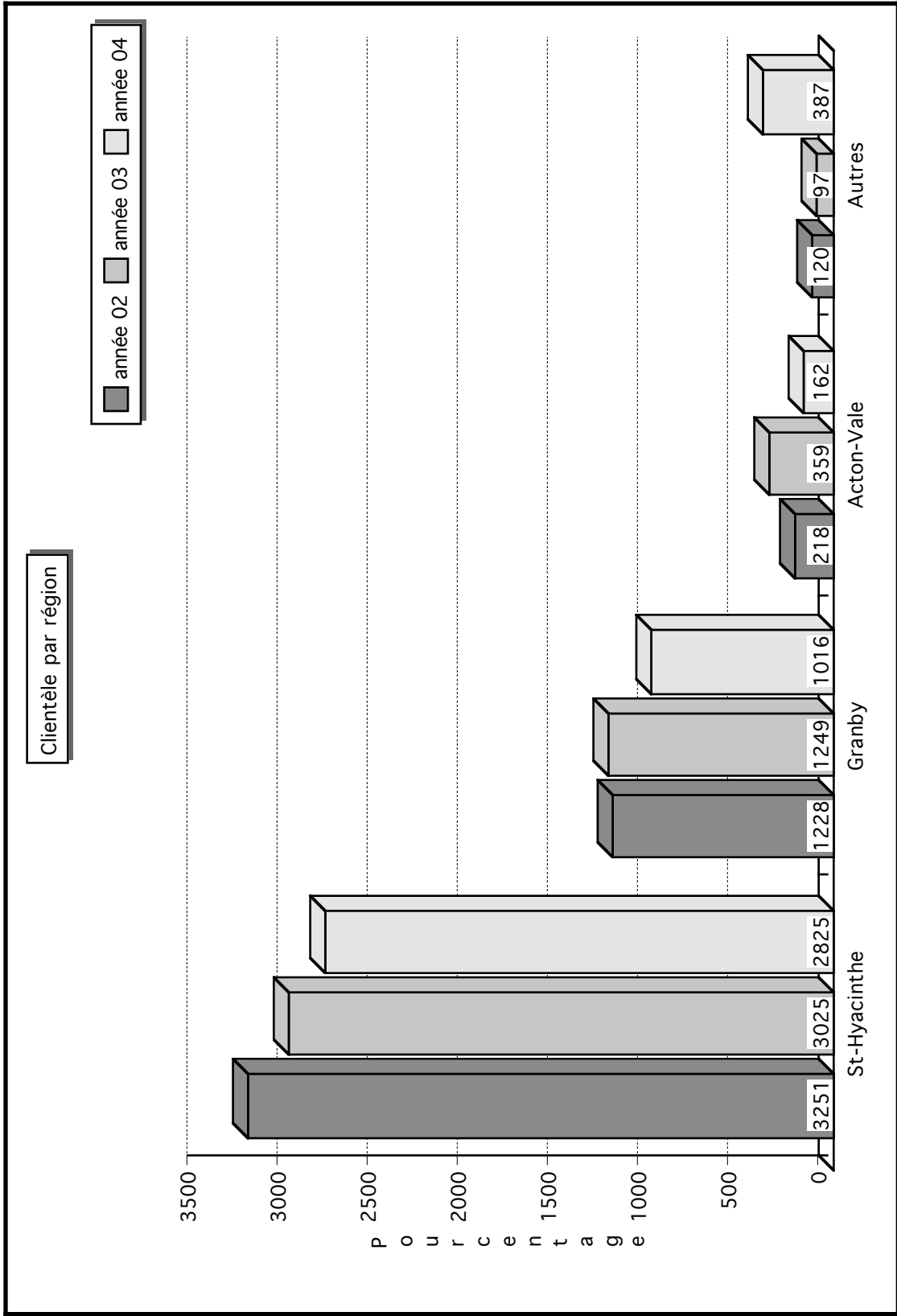
### La formation

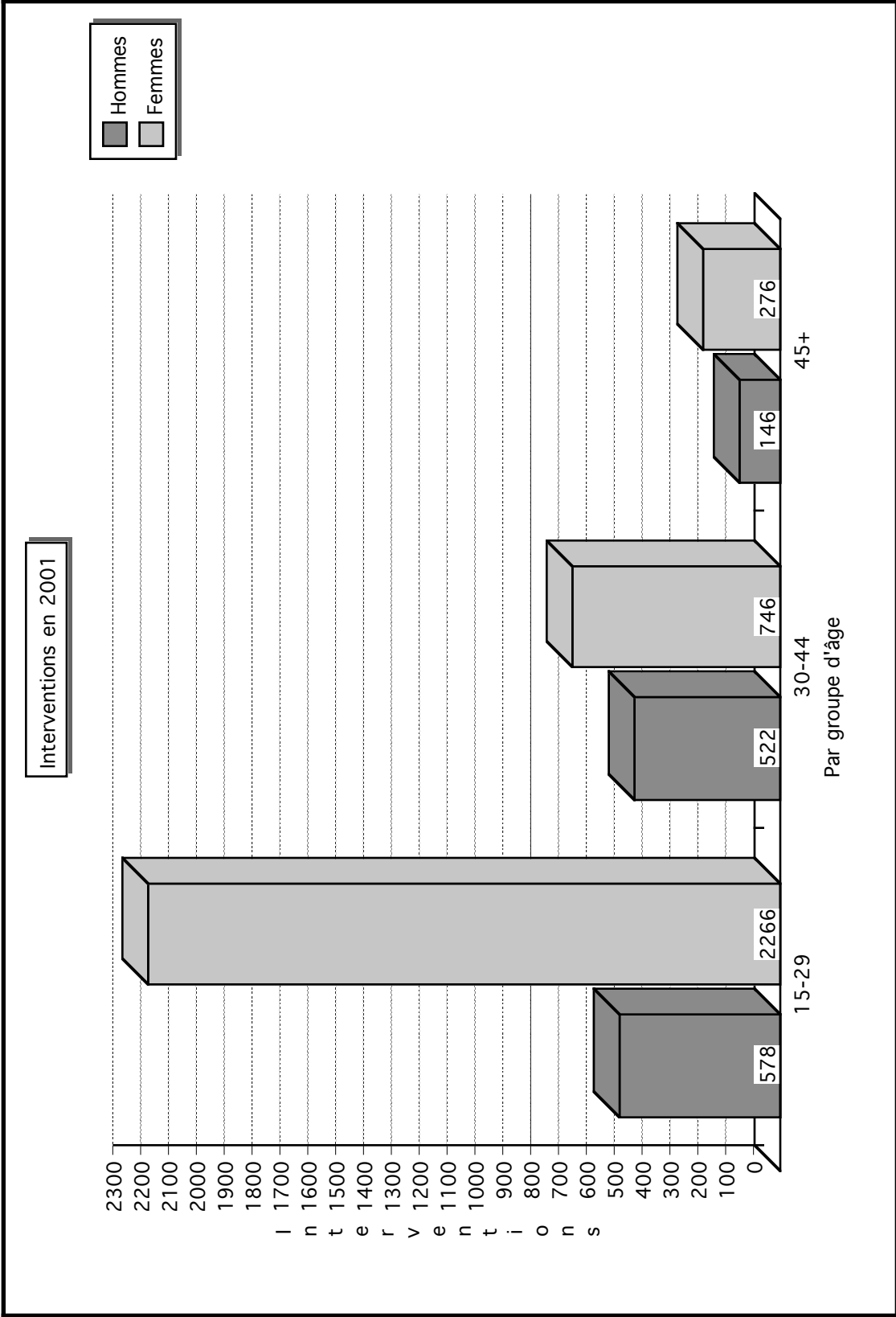
En 2004, nous avons accueilli **921** personnes à nos ateliers de formation comparativement à **868** en 2003. Cette augmentation en 2004 provient en partie des sessions de formation données dans le cadre du projet financé par Fonds Jeunesse Québec : **Les lois sociales et les jeunes**.

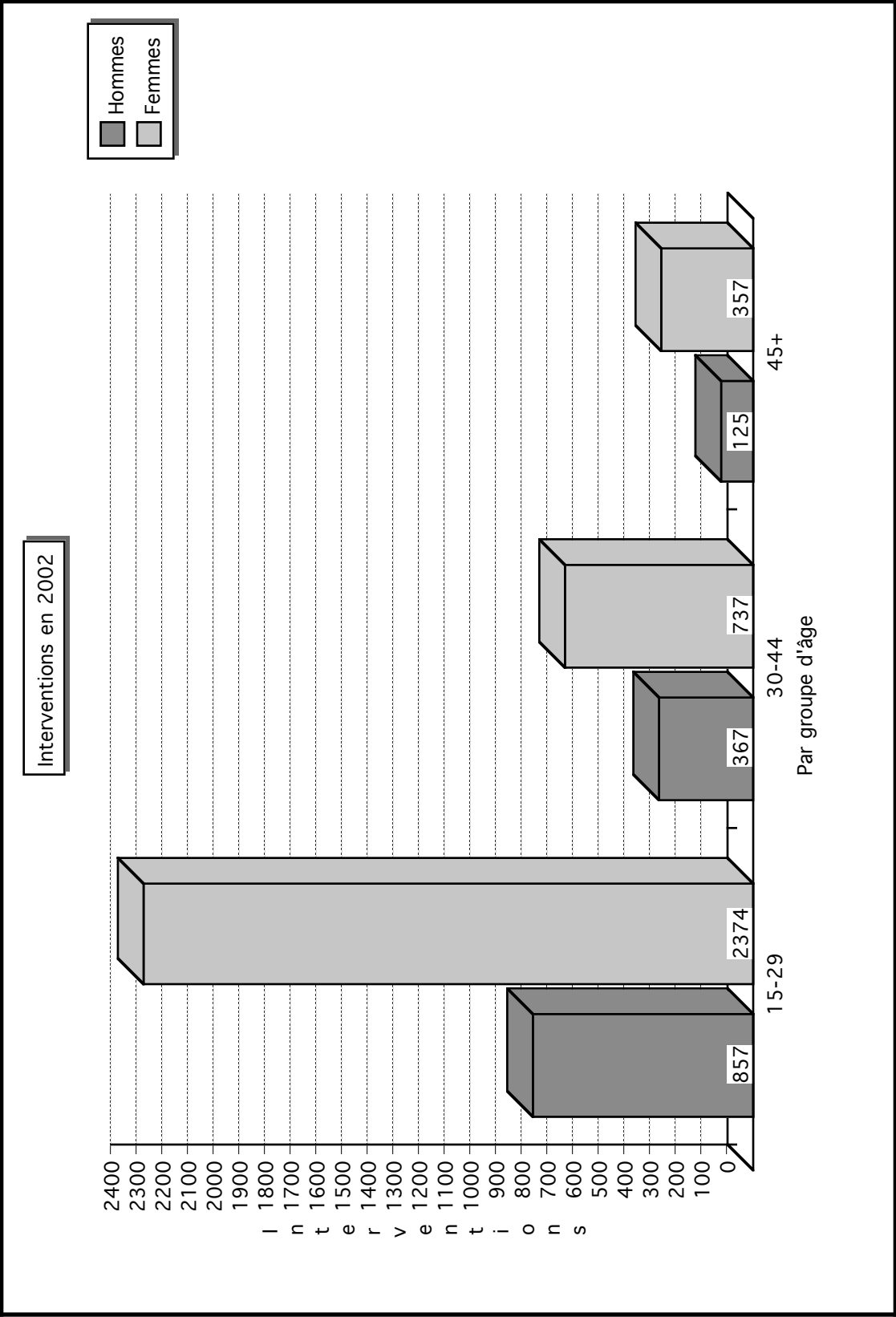
Dans les pages suivantes, vous retrouverez plus de détails sur les statistiques brièvement énumérées ci-haut.

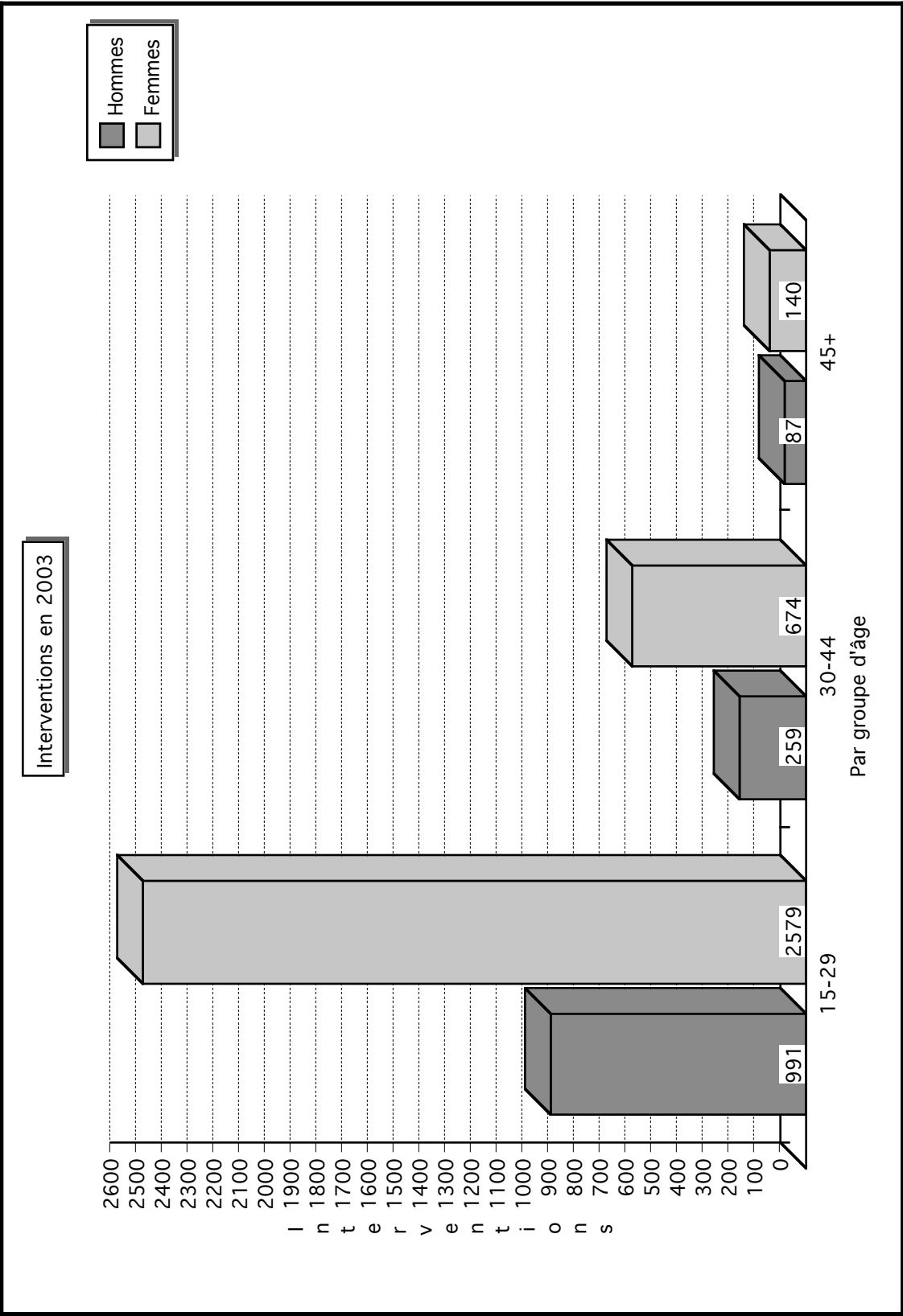
## Nombre d'interventions par thème (par année)

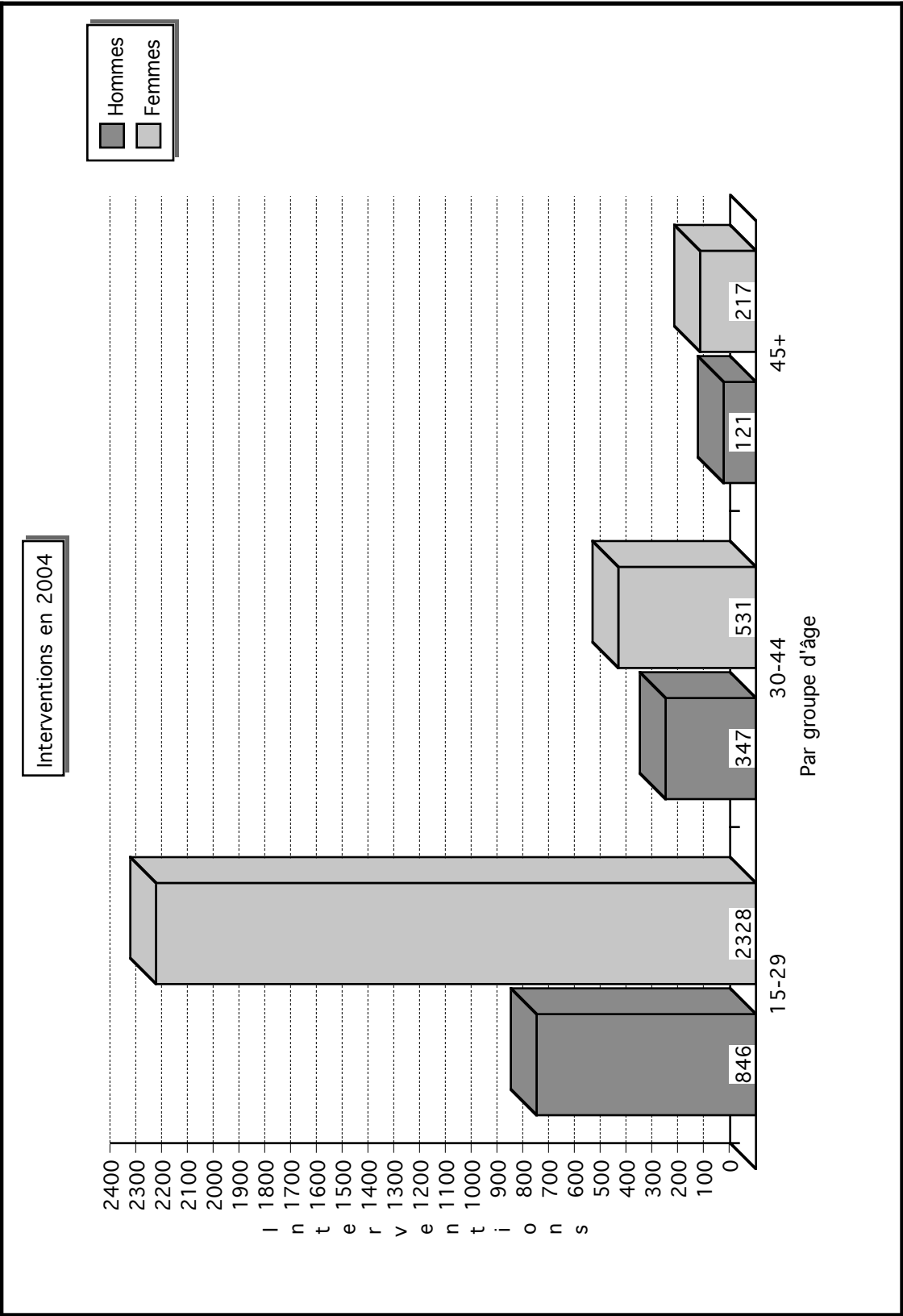
	97	98	99	00	01	02	03	04
<b>Assurance-emploi</b>								
Admissibilité aux prestations	36	38	59	61	66	73	39	43
Antidatation	14	7	27	33	39	48	41	31
Assurabilité de l'emploi	21	19	22	32	28	21	14	11
Congédiement ou inconduite	16	19	48	74	89	71	52	53
Conseil Arbitral	53	54	91	85	93	76	41	67
Cours de formation	478	453	416	576	775	529	868	921
Demande de révision	23	21	25	28	34	37	43	54
Départ volontaire	27	31	68	81	101	91	61	59
Information dans dossier	274	271	428	847	929	1 121	976	813
Info général (inclus courriel)	595	611	803	1 063	1 346	1 687	1 834	1 536
Juge Arbitre (référence)	13	11	21	22	32	27	11	14
Prestations spéciales	75	61	92	131	141	154	76	53
Recouvrement	30	36	18	23	18	14	6	7
Remplir formulaire chômage	95	58	92	184	227	113	79	61
Revenu Canada (référence)	16	11	23	26	24	19	7	14
Trop-payé	26	19	9	49	56	37	24	21
Trop-payé et fausse déclaration	32	35	48	101	123	114	104	67
Autres thèmes	50	53	34	74	152	122	146	329
<b>Sous-total</b>	<b>1 874</b>	<b>1 808</b>	<b>2 325</b>	<b>3 490</b>	<b>4 272</b>	<b>4 354</b>	<b>4 422</b>	<b>4 154</b>
CSST (référence)	21	16	24	39	46	59	41	53
Normes minimales (info/réf.)	44	38	56	121	143	303	224	136
Emploi-Québec			53	54	73	101	43	47
<b>Total</b>	<b>1 939</b>	<b>1 862</b>	<b>2 458</b>	<b>3 704</b>	<b>4 534</b>	<b>4 817</b>	<b>4 730</b>	<b>4 390</b>
<b>Notre site Internet</b>								
Nombre de visites par année			3 565	11 689	12 673	14 196	21 487	12 249
<b>Total (depuis le 16 avril 1999)</b>			<b>15 254</b>	<b>27 927</b>	<b>42 123</b>	<b>63 610</b>	<b>75 859</b>	

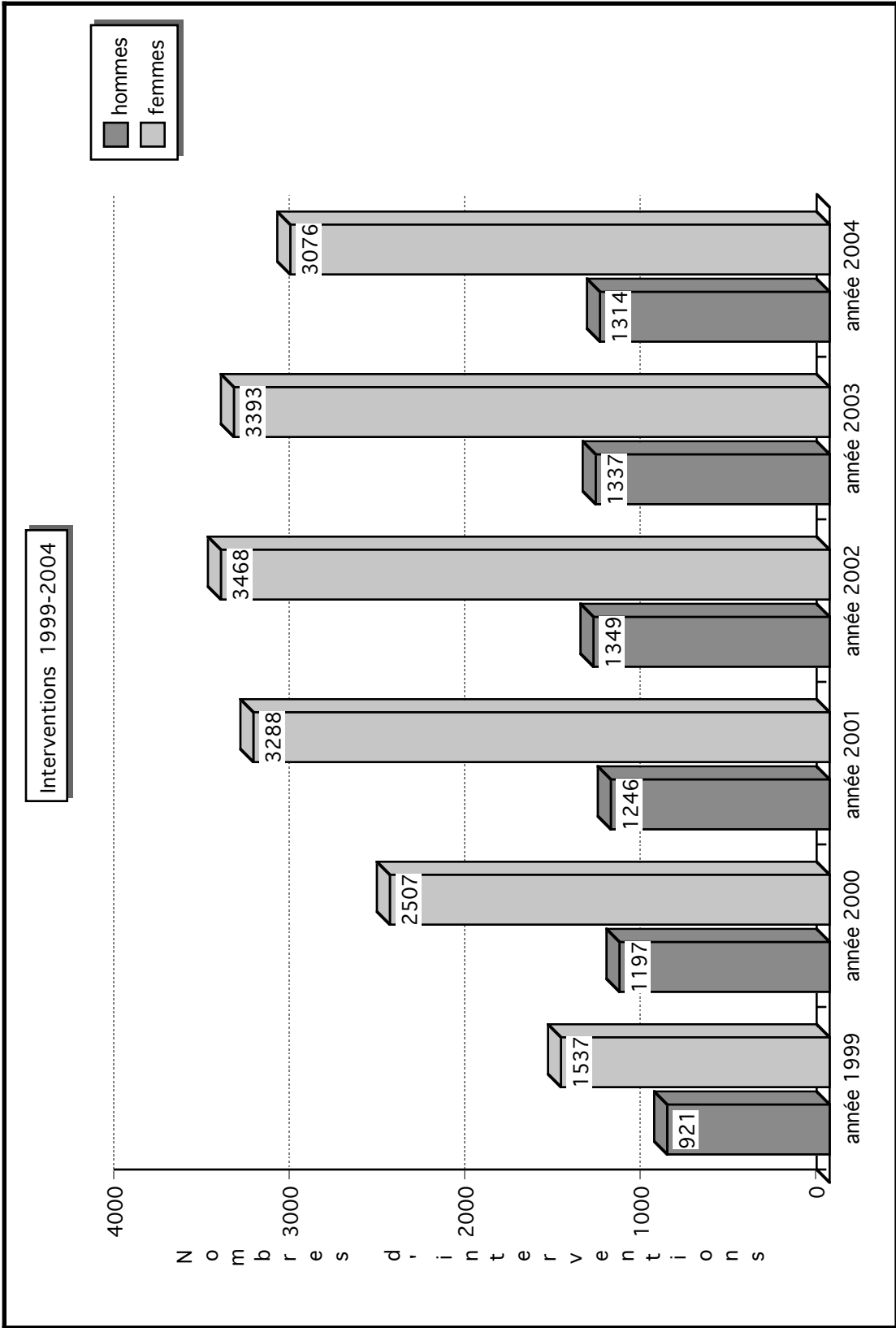


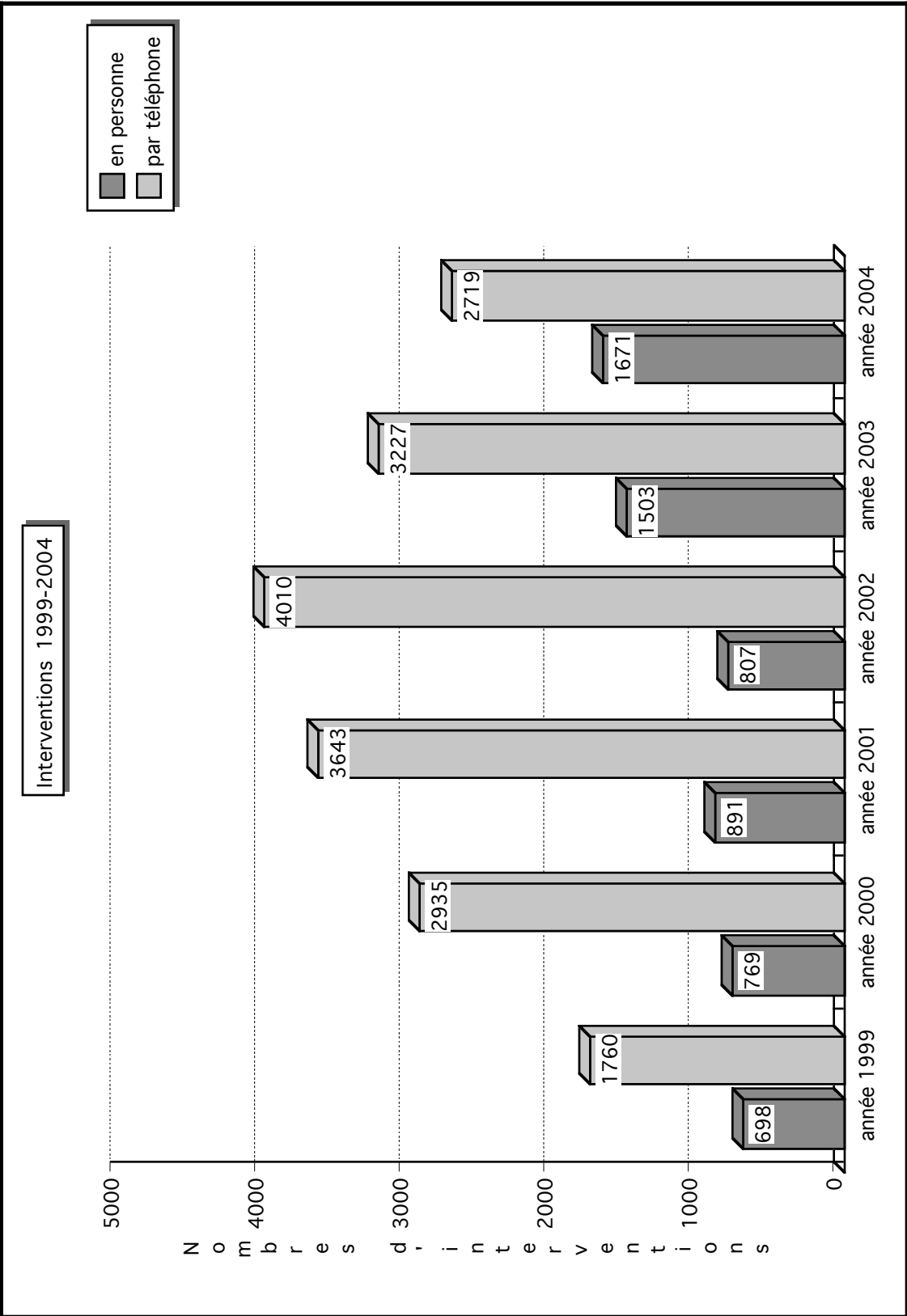


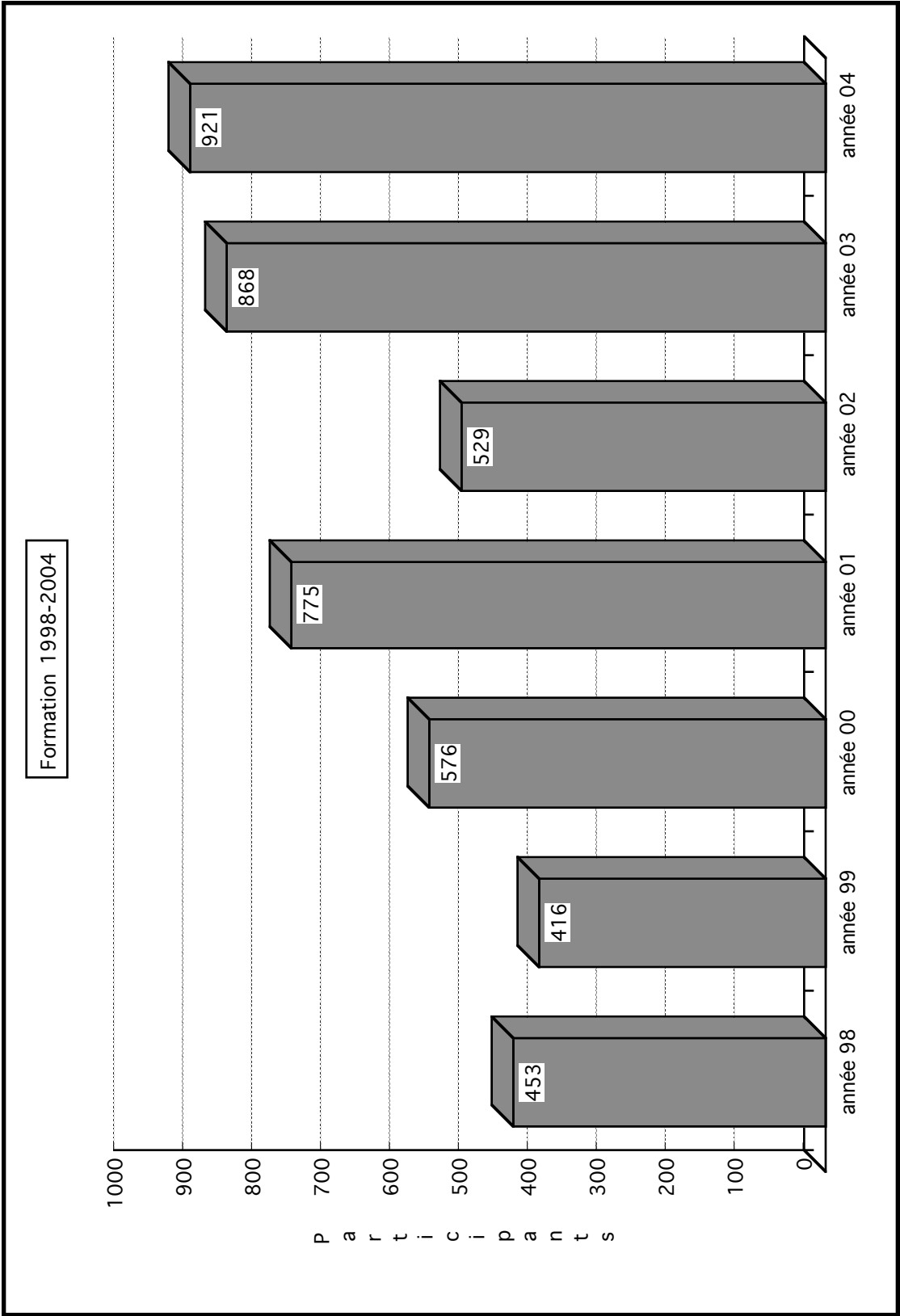












# Concertation

## **Au niveau local :**

- membre de la Corporation de développement communautaire des Maskoutains (CDC);
- membre de la Corporation de développement communautaire de la Haute-Yamaska (CDC);
- membre de la Corporation de développement communautaire d'Acton-Vale (CDC);
- membre de Solidarité Populaire Richelieu-Yamaska (SPRY);
- membre de Prévention-Action-Consommation de St-Hyacinthe (PAC);
- membre de la Table bimestrielle (DRHC).

## **Au niveau régional :**

- membre de la Coalition des Sans-Chemise Richelieu-Yamaska;
- membre de la Table Régionale des Organismes Volontaires d'Éducation Populaire de la Montérégie (TROVEP Montérégie).

## **Au niveau national :**

- membre du Mouvement Autonome et Solidaire des Sans-Emploi (MASSE-réseau québécois);
- membre du Front de Défense des Non-Syndiqués (FDNS).

## Conclusion

Même si notre région n'est pas catégorisée comme un lieu à haute densité de chômage, il n'en demeure pas moins que nos travailleurs n'ont pas davantage l'assurance du plein emploi. Selon des statistiques d'Emploi Québec, bon an mal an dans la région maskoutaine, près de **20 % des emplois sont à temps partiel**. De ce nombre, **28 % des femmes** ont un emploi de ce type contre **12 % pour les hommes**. En terme d'âge, **32 % des 15 à 24 ans** vivent de ce genre d'emploi. Ces travailleurs sont touchés de plein fouet par les critères restrictifs d'admissibilité à l'assurance-emploi.

Une des grande contrainte du régime d'assurance-emploi actuel est son accessibilité. Même s'il y a eu de timides annonces au début de l'année 2005, par la ministre Robillard, de projets pilotes permettant des allègements quant aux critères d'admissibilités (heures travaillés), ils sont liés à des régions à haut taux de chômage (**10 % et plus**). Ce n'est pas le cas pour notre région : ce taux se situe, **depuis 1998, entre 7 et 8 %**.

### Les effets

Avoir la possibilité comme travailleur de pouvoir toucher des prestations d'assurance-emploi ne développe pas nécessairement un comportement nonchalant face au marché du travail. Une bonne partie de ces travailleurs vivent plutôt une situation de chômage involontaire, dû à des mises à pied, à des fins de contrats ou carrément à des fermetures. Ne pas permettre à ces chômeurs de se qualifier à l'assurance-emploi parce-qu'ils ne répondent pas aux critères d'admissibilité génère trop souvent un tourbillon vers le découragement, l'endettement et la pauvreté.

### Les autres effets

Dans un document récent du Congrès du travail du Canada (CTC) dont le titre est : « **La protection de l'assurance-chômage à la baisse pour les sans-emploi** », le CTC mentionne que les impacts des modifications du régime d'assurance-chômage, en plus de directement toucher les chômeurs, touchent l'économie des régions par le non-paiement de ces prestations. Par exemple, pour le **Comté de Saint-Hyacinthe-Bagot**, on estime cette perte à **33,7 millions de dollars par année**. Pour le **Comté de Shefford**, la perte s'estime à **33,2 millions de dollars par année**.

Même si l'année 2004 a été une période fertile pour mettre de l'avant les revendications de base du MASSE, soit **un critère unique d'admissibilité de l'ordre de 350 heures de travail, un minimum de 35 semaines de prestation, un taux de prestations à au moins 60% du salaire et l'abolition des exclusions totales pour départ volontaire et inconduite**, rien n'a

semblé ébranler le gouvernement Martin.

Le refus du gouvernement Martin de bonifier le régime de l'assurance-chômage est avant tout de nature idéologique et politique et va, selon nous, à contre-sens de toute logique sociale. De maintenir en guise de filet de protection sociale, un régime d'assurance-emploi qui exclu six sans-emploi sur dix, cela nous oblige à croire que nous devons démontrer encore, en 2005, que notre lutte pour un régime d'assurance-emploi universel s'inscrit dans une démarche de justice, d'égalité et d'émancipation des individus dans une perspective de changement social, pour que tous et toutes aient accès à un niveau de vie décent.

**Yvan Boulay, coordonnateur du MAC de St-Hyacinthe**

## **Plan d'action 2005**

- 1-** Garantir un service d'information, de formation et de défense.
- 2-** Maintenir nos activités d'éducation populaire autonome auprès de la population.
  - 2.1-** Axer une partie des activités à informer la population sur l'application de la Loi sur l'assurance-emploi et des autres lois sociales liées au monde du travail;
  - 2.2-** trouver de nouveaux moyens pour diffuser cette information.
- 3-** Soutenir nos revendications face aux différentes réformes des programmes sociaux, à la reconnaissance, aussi, de l'action communautaire autonome, et ce, en maintenant notre présence à l'intérieur des différents regroupements d'organismes communautaires et des instances chargées de l'application de ces programmes.
- 4-** Lorsque nécessaire, référer aux avocats, spécialistes ou groupes communautaires pertinents, les causes de CSST, Normes du travail, Conseils Arbitraux, Juges Arbitres, Revenu Canada Impôt, en prenant soin de ne pas léser les prestataires.
- 5-** Encourager, en informant les utilisateurs de services, à l'importance de participer financièrement aux frais de leur défense.
- 6-** Assurer la recherche de financement auprès des différents bailleurs de fonds.

# **Le Mouvement Action Chômage de St-Hyacinthe dans les médias**

# **Le Courrier de Saint-Hyacinthe, édition du 14 janvier 2004**

**Texte de Yvan Boulay, Mouvement Action Chômage de St-Hyacinthe**

## **La « compassion » version fédérale**

Lancé en grande pompe par le nouveau ministre fédéral des Ressources humaines et du Développement des compétences Joe Volpe et sa collègue du Développement social, Liza Frula, le programme de « compassion » vise en principe à offrir une compensation monétaire aux travailleurs qui voudraient s'occuper d'un proche parent en phase terminale.

Le Mouvement Action Chômage de Saint-Hyacinthe ne peut qu'appuyer ce principe d'offrir une compensation monétaire aux gens qui doivent s'absenter du travail pour accompagner un proche atteint d'une grave maladie. Mais nous avons de grandes difficultés à comprendre le caractère si restrictif de ce programme.

Le programme de « compassion » comme d'autres offerts par DRHC (Développement des ressources humaines) ne permet l'accessibilité que d'un pourcentage restreint de demandeurs. Cette continuité dans l'exclusion utilise la même logique que les critères d'admissibilité pour congés parentaux, maternité et maladie. Encore une fois seront exclus : les travailleurs autonomes, les travailleurs à statut précaire ou toute personne n'ayant pas le nombre minimum pour se qualifier (600 heures). Ne devrions-nous pas tous être égaux devant la mort? Selon le fédéral, non!

Parmi les particularités du programme, la « compassion » se limite à six semaines. Cette « compassion » est divisible entre les membres de la famille, donc pas d'effet multiplicatif. Six semaines par malade et point à la ligne. Pas d'exceptions pour les enfants malades qui souvent exigent des soins de longue durée et une présence constante des parents. Le demandeur devra avoir en main lors de sa demande, un papier médical attestant de la mort prochaine (dans les six mois) de son parent malade. Le côté macabre de cette exigence nous donne froid dans le dos.

Pour le gouvernement du Québec de par la voix du ministre des Affaires gouvernementales, Benoît Pelletier, « le fédéral intervient dans des compétences provinciales. Le gouvernement fédéral a l'obligation de mettre sur pied un programme que les provinces pourraient amplifier, adapter selon leurs exigences », ajoute-t-il.

Pour la porte-parole du Bloc québécois en matière des Ressources humaines, Suzanne Tremblay, « le programme fédéral n'est pas véritablement adapté aux besoins des gens, du fait que les personnes non admissibles à l'assurance-emploi ne pourront en bénéficier et que les travailleurs autonomes en seront exclus ».

Du côté de la Fédération de l'Âge d'or du Québec (FADOQ), la porte-parole Louise Aubert a reproché au ministre Volpe d'avoir mis à l'écart les aidants naturels qui doivent soutenir leurs proches non pas pendant six semaines mais pendant des années. « On trouve que le créneau choisi (le malade en phase terminale) est très limité et ne couvre pas les aidants naturels qui oeuvrent sur du long terme », a-t-elle fait valoir.

Paraître généreux en utilisant l'argent de Caisse d'assurance-emploi est pour nous, inconvenant et déplacé. La vraie « compassion » envers les travailleurs et leurs familles, serait une refonte en profondeur du régime d'assurance-emploi. Nous croyons que c'est la seule façon de rétablir vraiment des principes de dignité humaine, d'équité, de justice sociale.

# **Le Courrier de Saint-Hyacinthe, édition du 14 janvier 2004**

**Texte de Denyse Bégin**

## **L'effet Bougon ou serait-ce l'effet Avard?**

En plein coeur du « cirque médiatique » (les mots sont de lui) qui le faisait passablement suer, François Avard affirmait en entrevue au Courrier qu'il en avait vraiment marre qu'on se serve de lui allègrement à Radio-Canada pour mousser la série dont il est l'auteur.

Il s'est prêté au jeu parce qu'il aime bien ses personnages et ce qu'en a fait le réalisateur Alain DesRochers au petit écran, mais on sentait bien qu'il ne faudrait pas que cette situation s'éternise. À RDI, au tout début de La part des choses, il ne s'est pas gêné pour dire qu'il trouvait un peu ridicule d'être assis autour de la même table que deux ex-enquêteurs de la Sureté du Québec pour parler de fraudes.

« Il s'est dit tellement de monstruosité à propos de la série avant même qu'elle ne soit en ondes que, finalement, à peu près tous ceux qui l'ont écoutée se sont dit que c'était pas si pire », affirme François Avard.

Yvan Boulay, du Mouvement Action Chômage de Saint-Hyacinthe a jugé ce début de série plutôt sympathique tout comme Mario de Tilly, du CLD les Maskoutains qui a trouvé le premier épisode bien rigolo. Les deux ont l'intention de la suivre, Yvan Boulay pour Ben Laden (le chien), a-t-il précisé dans un grand éclat de rire, et Mario de Tilly pour tenter d'obtenir une bonne dose de rigolade hebdomadaire.

« Le battage médiatique autour de l'émission a été énorme, indique le coordonnateur du MAC, ce qui fait qu'on craignait un peu pour l'image des gens pauvres mais, les Bougon ne sont pas si pauvres que ça. Il y a juste une petite partie de la population qui agit comme eux et on ne les trouve pas que chez les plus démunis. On n'a qu'à penser au scandale d'Elron ou encore à Parmalat...

« Je trouve que le premier épisode était un beau clin d'oeil face à un certain glissement de comportement qu'on observe dans la société. Ce serait bien qu'à moyen terme, la diffusion des Bougon entraîne un débat de société. Qu'on s'interroge entre autres sur tous les préjugés véhiculés sur les plus démunis.

« Il n'est pas souhaitable, quant à moi, que des individus, anarchistes, tentent de faire leur propre révolution de manière autonome et solitaire. Ce n'est pas pour rien que je suis dans le communautaire depuis plusieurs années. Je crois fortement qu'il faut se regrouper pour faire changer les choses qui nous semblent injustes.

« À date, je trouve qu'Avard a fait du bon travail et j'ai bien hâte de voir la suite. »

« Les gens malhonnêtes ne sont pas nécessairement des pauvres et c'est ce que sont les Bougon, foncièrement, des gens malhonnêtes. Toutefois, ils sont plutôt sympathiques, affirme Mario de Tilly.

« Des « fourreurs » de système, si vous me passez l'expression, il y en a chez Nortel, chez Parmalat, etc.

« Il me semble que la série pourra nous faire réfléchir sur certains points, créer l'étincelle nécessaire pour mettre certaines questions importantes sur la table. »

Mario de Tilly s'emporte lorsqu'on lui fait part d'une réflexion entendue parmi toute la logorrhée qui a précédé la diffusion des Bougon. Celle-ci disait qu'en chacun de nous sommeillerait un Bougon.

« Je suis un éternel optimiste, imbécile peut-être, mais je crois plutôt qu'en chacun de nous sommeille un « ostie de bon gars » et qu'on serait vraiment dans la « marde » comme société, dans le cas contraire.

### **Quand on parle de convergence**

Le Courrier a rencontré François Avard vendredi dernier alors que dans les deux grands quotidiens de Montréal, on se faisait la guerre au scoop et à qui réussirait le mieux à faire éclater le scandale concernant la série diffusée à Radio-Canada. Lui-même était un peu pris dans le tordeur de la Société d'État et tentait désespérément de rester calme.

« Il faut voir la série comme un divertissement d'abord et avant tout, qui exprime un ras-le-bol qu'on a tous. C'est un peu la revanche des petits et à la longue, les gens vont tellement être attachés aux personnages qu'ils en oublieront leurs travers, je le garantis, dit François Avard.

« Certains vont tomber en amour avec le couple Bougon, d'autres vont apprécier au plus haut point Junior, qui bien que gros, ne veut pas sortir avec une grosse laide.

« Je suis super content de ce que fait Alain DesRochers avec la série. Le rythme est soutenu, tout le temps. C'est serré, compressé au possible, mais l'émotion est bien là. »

Parmi les horreurs entendues la semaine dernière, François Avard cite celle de gens qui, croyant lui faire plaisir lui ont dit « ostie que tu les blast les B.S.! ».

Quant à ceux qui n'aiment pas les Bougon, « ils ont juste à ne pas écouter la série. Moi, je serais à la torture si on me forçait à écouter les Supers Mamies à chaque semaine. Ce qui ne veut pas dire que ce n'est pas bon.

« Résister, c'est prouver qu'on existe, poursuit l'auteur maskoutain. Les gens n'ont encore rien vu dit Avard qui trouve le premier épisode moins bon que les autres puisqu'il fallait présenter les personnages.

« Les Bougon sont des gens en lutte contre le système, c'est leur activité principale à chaque jour. Ce sont des petites gens qui s'affirment et tant qu'à moi, les pauvres dans la vraie vie, si on tient absolument à parler d'eux, devraient être dans la rue à dénoncer et à lutter pour améliorer leur sort, pour se faire entendre et se battre contre les préjugés de la société. »

# **Le Courrier de Saint-Hyacinthe, édition du 28 janvier 2004**

**Texte de Denyse Bégin**

## **Le salaire minimum, pourquoi le minimum?**

Le ministre du travail du Québec, Michel Després a annoncé le 16 janvier, une majoration du salaire minimum de 15 cents pour le 1er mai 2004. Le Mouvement Action Chômage de St-Hyacinthe, reconnaît que c'est une bonne nouvelle en soi. Mais en même temps cet accroissement ne permettra pas aux personnes qui en bénéficieront, majoritairement des femmes, de respirer plus à l'aise. Elles seront aux prises pour 2004, avec des factures plus élevées : de transport, d'électricité, de primes d'assurance médicaments et de service de garde pour enfants.

L'augmentation annoncée par le gouvernement représente une hausse annuelle de 2%. Cela ne couvre même pas l'indexation générale du coût de la vie en 2003, d'environ 2,7%. Nous parlons donc, seulement d'un rattrapage partiel et rien de plus! Ce montant de 15 cents de l'heure, ne va pas régler à lui seul la question de l'appauvrissement de ces travailleurs.

Nous aimerions au MAC de St-Hyacinthe, que le gouvernement du Québec, dans la préparation de son prochain budget, amène le niveau du salaire minimum bien au-dessus du seuil de pauvreté, adopte une formule d'indexation automatique qui tient compte non seulement de l'inflation mais d'autres facteurs comme l'évolution du salaire industriel moyen, qui selon Statistique Canada s'est situé pour 2003 à 680 \$/semaine (17 \$/heure pour 40 heures). Enfin le gouvernement devrait honorer sa promesse et déposer un plan d'action visant à contrer la pauvreté et annoncer une politique familiale pour venir en aide aux familles à faible revenu.

Rappelons qu'environ 215 000 personnes sont rémunérées au salaire minimum. Une majorité sont des femmes (70%) et des jeunes (60% ont moins de 24 ans).

# **Le Courrier de Saint-Hyacinthe, édition du 10 mars 2004**

**Texte de Marc Bouchard**

## **Prestation de compassion, même mort, pas question**

Que ceux qui se réjouissaient de la création des prestations de compassion se retiennent un peu. Il semble que quelques aberrations soient encore en place, ce qui limiterait considérablement l'accessibilité aux prestations.

Ainsi, pour avoir droit à ces prestations qui permettent d'obtenir de l'assurance-emploi pour une période donnée afin de prendre soin d'une personne de notre entourage direct, il faut prouver que cette personne est presque en phase terminale.

Selon les articles de loi, le médecin traitant doit remplir un certificat médical attestant que le patient a un risque important de décéder au cours des 26 prochaines semaines. Mais il y a un hic.

« Ici, le syndrome ne se fait pas encore trop sentir, mais je sais que quelques médecins refusent de signer un tel pronostic, de peur de s'engager, ou d'engager leur réputation. Si le médecin refuse de signer, la personne n'aura tout simplement pas droit aux prestations », explique Yvan Boulay, du Mouvement Action Chômage de Saint-Hyacinthe.

Il existe tout de même une possibilité : une fois la personne décédée, faire une demande rétroactive pour couvrir la période de congé et, souhaitons-le, obtenir les prestations.

Mais ce n'est pas toujours facile. Ainsi, la loi ne permet pas de soumettre un certificat de décès à cet effet. Une preuve de décès présentée ultérieurement ne remplace pas, aux yeux des fonctionnaires fédéraux, le certificat médical du médecin traitant.

« C'est un peu ironique. Il faut que le médecin puisse prévoir la mort, mais si on la prouve, ça ne marche pas. Il y a certainement quelque chose à réviser là-dedans, et nous nous y attaquerons sous peu », conclut monsieur Boulay.

# **Le Courrier de Saint-Hyacinthe, édition du 14 avril 2004**

**Texte de Yvan Boulay, Mouvement Action Chômage de St-Hyacinthe**

## **Les irritants de Paul Martin**

En feuilletant le journal La Presse du 2 avril 2004, le titre d'une nouvelle attira notre attention : « Paul Martin s'attaque aux irritants ». En y allant plus loin dans la lecture de cet article, il est mentionné qu'Ottawa voudrait bonifier le régime d'assurance-emploi pour les travailleurs saisonniers en région.

Selon les informations obtenues par La Presse, le fédéral est prêt à jeter du lest en modifiant la formule d'admissibilité de manière à permettre aux travailleurs saisonniers en région de toucher des prestations plus généreuses. Ces changements toucheraient le calcul du taux de prestations et le nombre de semaines de prestations à recevoir.

À première vue, nous pourrions y voir une ouverture du gouvernement Martin quant aux problématiques que vivent tous les jours les travailleurs et les travailleuses face à l'assurance-emploi.

Le plus surprenant dans cette annonce est que dans la même semaine à la Chambre des Communes, une motion concernant l'assurance-emploi et les travailleurs saisonniers présentée par le député de Charlevoix, Gérard Asselin, a été battue par vote majoritaire.

Le libellé de cette motion était : « Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait modifier le programme de l'assurance-emploi afin de créer un statut particulier pour les travailleurs saisonniers, indépendamment de la région économique de l'assurance-emploi dans laquelle ils résident ».

On pourrait résumer ce fait, par un seul mot : incohérence. Incohérence, entre le geste et le discours. Annoncer de théoriques modifications à la loi sur l'assurance-emploi et en même temps voter non à cette motion est très questionnant et très inquiétant. Ce double message du gouvernement libéral annonce rien de bon pour les chômeurs et les chômeuses.

Élection ou pas, une réforme en profondeur de la loi sur l'assurance-emploi s'impose. Cette loi doit s'arrimer aux nouvelles réalités du monde du travail. Avec près de 44 milliards de dollars de surplus à la Caisse d'assurance-emploi, nous croyons qu'il y a la marge de manoeuvre nécessaire pour effectuer des changements. En fait, ce que les chômeurs et chômeuses trouvent le plus « irritant », monsieur Martin, c'est l'incohérence.

# **Le Courrier de Saint-Hyacinthe, édition du 14 avril 2004**

**Texte de Denyse Bégin**

## **Mouvement Action Chômage de Saint-Hyacinthe: « L'assurance-emploi répond de moins en moins aux besoins des gens » -Yvan Boulay, coordonnateur au Mouvement Action Chômage**

Le bilan de l'année 2003 du Mouvement Action Chômage à propos des conditions des travailleurs et travailleuses reliées à l'assurance-emploi n'est pas particulièrement réjouissant. Dans son rapport annuel déposé récemment, on peut lire : « En comparant le 4e trimestre 2002 et le 4e trimestre 2003, il y a eu en Montérégie une augmentation de près de 15,8% de chômeurs et de 24,5% de chômeuses. En contrepartie, on note une augmentation de seulement 9,9% de prestataires d'assurance-emploi. En lisant ces données, nous comprenons par le fait même que beaucoup de ces chômeurs n'ont pu toucher de prestations d'assurance-emploi. « Pour nous, c'est clair que l'assurance-emploi répond de moins en moins aux besoins des gens, indique Yvan Boulay, coordonnateur du MAC, déplorant du coup que cette tendance risque de perdurer au cours des prochaines années.

« Trente heures de travail, donc quatre jours semaine, c'est devenu un emploi à temps plein pour Statistiques Canada. Cela a une incidence importante. Lorsqu'on nous indique le nombre d'emplois créés pour une période donnée, il faut réaliser que plusieurs de ces emplois sont des postes à temps partiel, souvent dans le secteur des services, donc au salaire minimum. Le travail dit atypique se développe de façon importante et au niveau de l'assurance-emploi, ça ne suit pas. C'est pour ça que de plus en plus de gens n'arrivent pas à se qualifier pour recevoir des prestations lorsqu'ils perdent leur travail, souligne Yvan Boulay.

« Les entreprises ont des marges de profit très minces, ce qui les incite à offrir ce type de travail. Aussi, et ce, de plus en plus fréquemment, elles ont recours à des mises à pied préventives pour sécuriser leurs actionnaires.

« Il faut 910 heures pour se qualifier à l'assurance-emploi. Un exemple : quelqu'un qui travaille 17 h et demie par semaine doit faire 52 semaines pour se qualifier, indique le coordonnateur du MAC.

« Autre précision importante, en plus d'offrir des postes à temps partiel, les employeurs sont de plus en plus nombreux à exiger que l'employé soit disponible jour, soir et fins de semaine. Ainsi, les gens ne peuvent se trouver un autre emploi pour combler le manque à gagner et, leur qualité de vie en prend pour son rhume. »

En entrevue au Courrier, Yvan Boulay a aussi soulevé le problème des « départs volontaires non

justifiés ».

« Si tel est le cas, le travailleur n'a droit à rien et il a une pénalité de six mois avant de réussir à obtenir de l'assistance-emploi.

« Il y a des gens qui tentent de s'adapter à un nouvel emploi et qui ne réussissent pas. S'ils avaient des prestations d'assurance-emploi avant et qu'ils quittent leur nouveau travail au bout de deux semaines par exemple, ils n'auront plus le droit de recevoir leurs prestations. Accepter un nouvel emploi lorsqu'on est sur le chômage, c'est un peu comme sauter dans le vide » dit Yvan Boulay qui précise que le pire scénario, actuellement, c'est d'être une femme et d'être jeune.

« D'ailleurs nous avons observé un changement dans notre clientèle qui, ces années-ci, est composée principalement des moins de 29 ans. Il fut un temps où nous recevions surtout les 45 ans et plus... »

Pour aider cette clientèle jeune dans le dédale de l'assurance-emploi, le MAC a offert, tout au long de 2003, des ateliers de formation intitulés Les lois sociales et les jeunes. Plus de 600 personnes y ont assisté.

Les volets formation et information prennent d'ailleurs de plus en plus d'ampleur au sein du Mouvement Action Chômage de Saint-Hyacinthe.

En 2004, l'organisme compte ouvrir un MAC-café, lieu de rencontres et d'échanges d'information pour les travailleurs et les travailleuses.

« Le massacre à la tronçonneuse du fédéral dans les lois de l'assurance-emploi, comme le qualifie Yvan Boulay, se poursuit depuis 1993.

« Le gouvernement va dans le sens contraire des tendances du marché de l'emploi, ajoute-t-il. Il est donc primordial de continuer notre combat pour plus de justice sociale. Et, bien sûr, plus notre clientèle est bien informée, plus elle est susceptible de prendre des décisions éclairées avant d'agir.  
»

# **Le Courrier de Saint-Hyacinthe, édition du 14 avril 2004**

**Texte de Yvan Boulay, Mouvement Action Chômage de St-Hyacinthe**

## **La grogne face au régime d'assurance-emploi se répand à travers le Québec**

Voir 2 000 personnes manifester à Forestville pour demander une réforme à la loi sur l'assurance-emploi est le signe que quelque chose ne va pas. Deux mille personnes, c'est la moitié de la population de cette ville. Cette solidarité démontre que les impacts négatifs reliés à la loi sur l'assurance-emploi ne touchent pas seulement les chômeurs, mais tout le tissu social de cette région.

Dans une étude publiée en novembre 2003, par le Congrès du Travail du Canada, les impacts économiques reliés au caractère d'exclusion de la loi sur l'assurance-emploi, pourraient représenter pour les régions de Saint-Hyacinthe, Granby et St-Jean, une perte de près de 100 millions de dollars. C'est autant d'argent qui n'est pas retourné dans l'économie de nos régions. Les problèmes liés au régime d'assurance-emploi ne doivent pas être perçus comme étrangers dans la région et nous devrions nous en préoccuper grandement.

Si nous analysons maintenant les différents régimes de chômage de par le monde quant à la durée des prestations, l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, la Finlande, la France, la Hollande, la Norvège, la Pologne, le Portugal, la Suède, la Suisse et même l'Algérie sont plus généreux que le Canada à ce sujet.

Se sécuriser en parlant de taux de chômage bas et d'emploi disponible ne règle pas tout. Le monde du travail se modifie constamment. La sécurité d'emploi, l'emploi à long terme, l'emploi à temps plein n'est plus nécessairement à l'ordre du jour.

L'enquête sur la population active de Statistique Canada pour le mois de mars 2004 démontre que le nombre d'emplois au Canada a légèrement reculé pour le deuxième mois consécutif. L'emploi se situe maintenant à un niveau inférieur de 0,1 1 (-20 000) à celui enregistré au début de l'année. Au cours des trois premiers mois de 2004, une augmentation de 61 000 emplois à temps plein a partiellement contrebalancé une diminution de 81 000 emplois à temps partiel. Si le nombre d'emplois chez les jeunes a peu varié en mars, il a fléchi de 36 000 depuis le début de 2004. Chez les femmes adultes, le nombre d'emplois a diminué de 18 000 en mars, ce recul étant entièrement attribuable au travail à temps partiel (-28 000).

Donc pour beaucoup de travailleurs sans-emploi, l'un des seuls filets de protection permettant de subvenir aux besoins de leurs familles est l'assurance-emploi. Mais ce filet de protection a les mailles très grandes. Seulement quatre travailleurs sur dix peuvent actuellement recevoir des

prestations d'assurance-emploi.

Que ce soit les travailleurs saisonniers, les travailleurs à statut précaire, les jeunes intégrant le marché du travail ou pour tout autre travailleur, l'assurance-emploi doit être là pour les aider en cas de perte d'emploi. Il ne faut pas oublier que le gouvernement canadien avait adopté en 1940, la loi sur l'assurance-chômage. Son but était de fournir un soutien financier aux travailleurs temporairement sans travail.

Quand on parle de réforme de la loi sur l'assurance-emploi, on devrait associer à ce mot les verbes : améliorer, développer, augmenter, perfectionner, civiliser et surtout humaniser.

# **Le Courrier de Saint-Hyacinthe, édition du 19 mai 2004**

**Texte de Denyse Bégin**

## **Les nouvelles mesures pour les travailleurs saisonniers : « L'éléphant a accouché d'un courant d'air » -Yvan Boulay, coordonnateur au Mouvement Action Chômage**

Dans la foulée des annonces qui se font de plus en plus nombreuses au fur et à mesure que la date du déclenchement des élections approche, le ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences Joe Volpe a mis sur la table de nouvelles mesures concernant les travailleurs saisonniers.

« Il n'y a à peu près rien d'intéressant là-dedans pour les gens d'ici, a indiqué le coordonnateur du Mouvement Action Chômage Yvan Boulay. Avec ces modifications adoptées à la sauvette, le gouvernement ne fait que réagir comme un pompier qui éteint des feux. »

### **Les nouvelles mesures sont :**

- un projet pilote offrant aux travailleurs saisonniers la possibilité d'avoir droit à un maximum de cinq semaines de plus de prestation d'assurance-emploi pour les encourager à trouver davantage de travail, ce qui contribuerait à combler l'écart du revenu lorsqu'ils épuisent leurs prestations d'assurance-emploi avant la reprise du travail saisonnier;
- la prolongation des mesures de transition de l'assurance-emploi dans les régions économiques de l'assurance-emploi de Madawaska-Charlotte (Nouveau-Brunswick) et du Bas-Saint-Laurent/Côte-Nord (Québec) pour une année de plus. Le fédéral évalue que 15 000 prestataires seront touchés par cette mesure.
- les provinces qui ont participé à l'initiative des projets pilotes à l'intention des travailleurs âgés se verront offrir des fonds supplémentaires en 2004-2005. Ces projets visent à aider les travailleurs âgés de 55 à 64 ans à conserver leur emploi ou à réintégrer le marché du travail.

« Un projet pilote, indique Yvan Boulay a un commencement et une fin et ça ne provoque pas nécessairement des modifications à la loi. Le gouvernement parle de possibilité d'ajouter cinq semaines de prestations mais encore là, c'est le maximum possible. Ça ne comblera pas nécessairement le fameux trou noir dont sont victimes de plus en plus de travailleurs saisonniers. »

C'est dans les régions où le taux de chômage égale ou dépasse 10% que les travailleurs auront accès plus facilement à des prestations d'assurance-emploi. « Encore une mesure qui ne touche pas les travailleurs de notre région précise le coordonnateur du MAC.

« Il y a juste la troisième mesure, celle qui concerne les travailleurs de 55 à 64 ans, qui pourra avoir un impact sur les gens d'ici.

« Les mesures annoncées sont donc, encore une fois très loin de correspondre aux besoins des travailleurs et des travailleuses, dit Yvan Boulay. Le gros problème, celui de l'admissibilité aux prestations, demeure entier », conclut-il

# **Le Courrier de Saint-Hyacinthe, édition du 7 juillet 2004**

Texte de Véronique Lemonde

## **Ruelle, Événement d'art social, lorsque le communautaire rencontre les arts**

Depuis un an, plus de 600 jeunes de 15 à 29 ans ont reçu une série de formations sur les lois sociales. Ce projet, chapeauté par le Mouvement Action-Chômage (MAC) de Saint-Hyacinthe, visait à conscientiser et informer les jeunes sur des lois telles la CSST, les normes du travail et l'assurance-emploi.

C'est pour faire suite à ce projet que le MAC, avec divers collaborateurs, présente l'événement Ruelle pour l'ensemble du mois de juillet.

« Les jeunes sont difficiles à rejoindre l'été, donc on a élargi nos formations pour offrir quelque chose de plus léger », d'indiquer Ian Forand, coordonnateur du projet.

« Ce qu'on veut, c'est préparer l'environnement social des jeunes, avec des questionnements sur l'argent et le monde du travail. Comme l'environnement des jeunes est souvent relié au milieu culturel, on trouvait plus pertinent de présenter une série de films que des formations très formelles », rajoute-t-il.

### **Du cinéma engagé et engageant**

La majeure partie de la programmation de Ruelle s'articule autour d'une série de documentaires percutants sur le monde du travail et sur ses différents tenants.

Chaque lundi, un documentaire sera projeté au café-acoustique Le Zaricot (1450, des Cascades Ouest), à 19 h.

Le 12 juillet, le film *L'emploi du temps* de Carole Poliquin, nous transportera dans la « lorgnette d'un observateur du futur » qui pose un regard intrigant sur le monde du travail en l'an 2000 et le sens du progrès.

Toujours de la réalisatrice Carole Poliquin, *L'âge de la performance : Messe pour le temps des gagnants* sera présenté le 19 juillet. Ce film traite de la productivité et de la compétitivité qui ont envahi le monde du travail d'aujourd'hui.

Le 26 juillet, le Zaricot offrira *Le vol de la caisse* d'Éric Michaud, un documentaire qui tente de faire tomber les préjugés qui entourent les sans-emploi.

Dans la même veine, le Méphisto Lounge (530, Mondor) présentera des vidéos engagées des documentaristes Les Lucioles, les mercredis 14 et 21 juillet, à 20 h.

« Une des vidéos raconte l'histoire de tailleurs de pierre qui travaillent au péril de leur vie, sans aucune protection. D'où l'importance ici de la CSST », de dire Ian Forand.

Le mercredi 28 juillet, toujours au Méphisto Lounge, les personnes intéressées pourront visionner La fabrication du consentement du célèbre contestataire américain Noam Chomsky.

« La présentation de films, c'est une excuse pour les discussions qui vont suivre après. En allant chercher le milieu culturel, on espère élargir les horizons et créer des rencontres entre le milieu des arts et le communautaire qui ont pourtant beaucoup en commun. On a qu'à penser à la précarité d'emploi ou au système de subventions dont ils dépendent tous les deux », indique Ian Forand.

### **Arts et travail**

Afin de sensibiliser les gens aux contraintes du travail artistique, en lien avec le monde du travail plus « traditionnel », Succursale B-Arts visuels (1750, des Cascades Ouest) présente l'exposition « Normes minimales » jusqu'au 1er août.

« Il s'agit d'un collectif d'artistes qui ont créé chacun une oeuvre de couleur rouge avec seulement 10 \$ et en huit heures seulement. Ce qui représente une journée de travail normal et un salaire moyen », d'expliquer Ian Forand.

Pour clôturer l'événement, le dimanche 1er août, à 20 h, le documentaire Le bien commun relatera différentes histoires qui témoignent des conséquences de la soumission du monde aux intérêts privés. Cette projection se tiendra dans l'Allée du Marché.

De plus, ce mercredi 7 juillet, à 21 h, le Zaricot accueille le groupe Les Zapartistes qui font dans l'humour engagé.

Une belle manière de réfléchir au monde dans lequel on évolue que ce soit au niveau économique, social ou culturel.

# **Le Courrier de Saint-Hyacinthe, édition du 27 octobre 2004**

**Texte de Denyse Bégin**

## **« Douze heures de travail, c'est beaucoup mais c'est correct » -Augusto, contremaître sur une ferme en Montérégie**

Tout le monde semble marcher sur des oeufs lorsqu'il est question des travailleurs migrants saisonniers. Personne ne veut se mouiller, les principaux intéressés encore moins, mais on comprend leurs raisons lorsqu'on discute avec eux.

Le COURRIER a rencontré trois Mexicains qui travaillent dans la région. Ils sont privilégiés puisqu'ils occupent des postes de contremaîtres dans deux cas sur trois. Augusto s'est en quelque sorte fait le porte-parole de ses compagnons.

Arrivés au mois d'avril, ils retourneront chez eux au début du mois de novembre. Ils ont entre 10 et 15 ans d'expérience comme travailleur agricole au Québec. À cause des pluies abondantes de l'été, ils ont cueilli les légumes dans la boue pendant plusieurs semaines mais ils ne se plaignent pas.

« Nous travaillons en moyenne 12 heures par jour, c'est beaucoup mais pour nous c'est correct, affirme Augusto. Nous venons ici pour travailler alors c'est bien. Tout se passe très bien. »

Pourquoi, selon eux, les Québécois ne veulent pas faire le travail pour lequel on les embauche?

« Si nous vivions ici depuis un certain temps, probablement que nous adopterions la même attitude, philosophe Augusto.

« Je me considère chanceux, très chanceux, précise-t-il. Grâce à ce travail, mes enfants ont pu aller à l'Université. Alors, même quand c'est difficile, je pense à ma famille. C'est ça qui est important. »

À la question « comment vos femmes vivent-elles cette séparation qui peut durer jusqu'à 10 mois? », Augusto devient très volubile.

« C'est difficile pour elles mais aussi pour nous. Elles sont habituées de prendre les décisions seules alors quand on revient et qu'on veut reprendre notre rôle à la maison, ça crée des conflits.

« Mais, encore une fois, insiste Augusto, ce qui compte c'est que notre travail permet à notre famille de vivre décemment. »

## **Des cotisations sans possibilité d'en jouir**

Yvan Boulay dirige le Mouvement Action Chômage depuis quelques années. Les récents déboires de certains travailleurs mexicains avec leurs employeurs dans la région de Saint-Rémi ne l'ont pas laissé indifférent.

« Si les travailleurs québécois ont des besoins, on peut penser qu'eux aussi en ont. Mais il y a bien sûr la barrière de la langue. Comment peuvent-ils faire valoir leurs droits?

« Ils paient chaque année de gros montants en assurance-emploi sans pouvoir en profiter sauf pour des prestations parentales de compassion. Je sais qu'ils sont près de 400 dans la région, mais on ne sait pas vraiment comment ils vivent », déplore Yvan Boulay.

Pour lui, l'ouverture d'un centre d'aide pour les travailleurs saisonniers à Saint-Rémi est une bonne affaire.

« Un travailleur informé ne devient pas pour autant un mauvais travailleur. Au contraire, si son patron lui donne une information et qu'il sait que celle-ci est vraie, ça installe un climat de confiance entre les deux parties.

« Les questions que je me pose quant aux travailleurs migrants sont : « ont-ils un minimum de formation? », « est-ce qu'on leur dit qu'ils ont des droits? ». Je considère que, minimalement, on devrait leur fournir une formation, leur apprendre quelques mots de français, les initier à nos lois sociales et leur fournir des références en cas de besoin et un interprète en cas de problème.

« Le gouvernement canadien songe d'ailleurs à élargir le spectre des travailleurs migrants saisonniers qui pourraient venir ici, entre autres pour les secteurs de l'hôtellerie et de la construction. C'est à coup sûr un dossier à suivre », estime Yvan Boulay.

# **Le Courrier de Saint-Hyacinthe, édition du 1 décembre 2004**

**Texte de Denyse Bégin**

## **Enfin un havre pour Désiré N'Kuba et sa famille!**

À écouter son récit, on se demande bien comment Désiré N'Kuba a fait pour passer au travers de toutes les épreuves qui ont jalonné sa vie. Puis, on comprend que la foi est une partie de la réponse mais aussi que son caractère enjoué et sa persévérance ont joué en sa faveur, même dans les moments difficiles.

Né au Burundi, Désiré N'Kuba a tenté de refaire sa vie une première fois au Congo quand des troubles politiques ont éclaté dans le pays de son enfance. Puis, c'est dans son pays d'accueil que la situation s'est détériorée quelques années plus tard. Il a donc dû retourner à la case départ, le Burundi, où le climat politique ne s'était guère amélioré.

La seule solution qui s'offrait alors à lui, pour dénicher un emploi, était de reprendre la route vers le Congo. C'est ce qu'il fit dans les années '90, jusqu'à ce que la situation devienne insupportable, pour lui et sa famille.

Myriam, l'aînée de quatre enfants est née au Burundi. Moïse et Ibrahim sont nés au Congo et le bébé, David, a vu le jour alors que la famille vivait dans un camp de réfugiés en Tanzanie.

« Nous sommes restés au Congo jusqu'en 1998 mais à partir de 1996, la guerre ne s'est plus arrêtée et ça devenait invivable, raconte Désiré N'Kuba.

« Dans un village voisin du nôtre, les militaires ont éliminé tout le monde. Nous entendions fréquemment des coups de fusil, les enfants pleuraient souvent. La seule possibilité qui s'offrait à nous pour quitter le pays était de traverser le lac en pirogue pour nous rendre en Tanzanie (en 1995, la frontière avec la Tanzanie avait été fermée afin d'endiguer le flot de réfugiés). Le lac se transformant régulièrement en champ de bataille, personne n'était sûr d'arriver à bon port.

« Mon épouse est partie avec Myriam, l'aînée et avec Ibrahim. Moi, je devais quitter une semaine plus tard avec Moïse. Nous nous sommes donné rendez-vous à un endroit particulier en nous disant « Si Dieu le veut, nous nous reverrons dans une semaine ».

« Je me disais souvent « le jour où je mettrai le pied dans une pirogue, ce sera la fin ». Pourtant nous sommes arrivés de l'autre bord. J'ai remercié le ciel 10 000 fois », se souvient Désiré N'Kuba.

## **La vie dans un camp de réfugiés**

« La Tanzanie est un pays anglophone, je ne connaissais personne, dit M. N'Kuba. Le Haut-Commissariat pour les réfugiés nous a envoyés dans un camp pour les situations compliquées. J'étais malade pratiquement tous les jours, sans argent. J'ai dit au Bon Dieu « pourquoi tu m'as fait vivre tout ça pour que je me retrouve dans cette forêt ». »

Le camp où échoue la famille N'kuba existe depuis cinq ans et il compte près de 5 000 réfugiés dont plusieurs clandestins. Une fois le choc de l'arrivée dissipé quelque peu, Désiré N'Kuba, enseignant, décide de proposer aux autorités du camp d'ouvrir une école secondaire. Malgré une entrevue difficile où il doit s'adresser aux gens en anglais, on lui apprend, trois jours plus tard, qu'il sera chef des services communautaires.

« Ce fut une belle expérience, mon épouse a elle aussi intégré ce service mais nous ne souhaitons pas passer le reste de notre vie dans un camp.

« C'est finalement le Canada qui a accepté notre demande d'immigration. »

## **Une nouvelle vie**

Désiré N'Kuba et son épouse Euphrasie Faïda vivent à Saint-Hyacinthe depuis maintenant quatre ans, avec leurs enfants qui ont de cinq à neuf ans. M. N'Kuba a travaillé pendant un temps au Mouvement Action Chômage où il offrait un cours sur les normes minimales du travail.

Il est actuellement agent de jumelage, à temps partiel, pour l'organisme Parrainage civique et il étudie à l'UQAM où il devrait obtenir son diplôme de 1er cycle à la fin de la prochaine session.

« Ce n'est pas facile mais je suis bien déterminé à réussir.

« Mon épouse Euphrasie est une véritable lionne. Elle est extraordinaire. Je lui dois tout ça. C'est grâce à elle si je peux étudier parce que j'ai pris une chambre à Montréal et c'est elle qui s'occupe des enfants. Il y en a trois à l'école et David est à la garderie.

« Euphrasie, elle, a fait son cours de préposée aux bénéficiaires et elle travaille maintenant au Centre Andrée-Perreault et chez les soeurs de Saint-Joseph. Ça va très bien pour les enfants à l'école. Ça n'a pas été facile pour Myriam au début parce qu'elle parlait très peu le français mais ma fille a beaucoup de courage. »

De sa foi, il dit qu'elle fait partie de sa vie depuis toujours.

« Je suis collé à la religion. J'ai même bien failli devenir prêtre mais disons qu'il y avait certaines

contradictions entre moi et mes supérieurs », rigole le sympathique père de famille.

« La où l'on est bien, là est sa patrie », philosophe celui qui peut maintenant respirer en paix avec sa petite famille et sa tendre moitié.

Ces jours-ci, Désiré N'Kuba et son épouse déposaient leur demande de citoyenneté canadienne. On ne peut que leur souhaiter de couler des jours heureux parmi nous et ce, pour bien longtemps...

# **Les Sans-Chemise Richelieu-Yamaska dans les médias**

# **Le Courrier de Saint-Hyacinthe, édition du 10 mars 2004**

**Texte de Denyse Bégin**

## **Les conditions de travail se détériorent, les Sans-Chemise se mobilisent**

C'est dans la région de Charlevoix qu'ont vu le jour les Sans-Chemise en l'an 2000. Les limites des régions administratives de l'assurance-chômage avaient été modifiées, provoquant du coup une diminution catastrophique du taux de chômage pour la population de cette région.

Catastrophique parce que dans cette région où l'économie est saisonnière, cela signifiait que les travailleurs ne pourraient plus se qualifier pour recevoir des prestations d'assurance-chômage, se retrouvant sans revenu. D'autres goûteraient au « trou noir », c'est-à-dire que le nombre de semaines de prestations serait insuffisant pour couvrir toute la période de chômage, de l'arrêt de travail au recommencement de la saison.

Les Sans-Chemise ont par la suite fait des petits un peu partout en province avec comme mandat de défendre les droits des chômeurs et des chômeuses, en tenant compte des réalités propres à chaque milieu.

Principal cheval de bataille de la coalition : l'admissibilité au régime d'assurance-chômage. La coalition indique que seulement 47 % des Québécois et Québécoises sans-emploi ont touché des prestations d'assurance-chômage en 2001... comparativement à 81 % en 1990.

Dans la région Richelieu-Yamaska, le comité existe depuis un an et France Turcotte en est la responsable. Comme la majorité des travailleurs à temps partiel sont en fait des travailleuses, Mme Turcotte s'inquiète du sort actuel des femmes sur le marché de l'emploi.

« De plus en plus d'employeurs garantissent très peu d'heures à l'embauche et exigent que les employés soient disponibles jour, soir et fin de semaine. Si tu n'as pas beaucoup d'heures dans ta semaine, cette règle t'empêche de trouver un deuxième emploi pour compenser.

« Autre exemple de revendications des Sans-Chemise, signale France Turcotte, on aimerait que soit inscrit dans les normes du travail le fait qu'avant d'embaucher une quatrième personne, l'employeur devrait garantir un certain nombre d'heures par semaine à ceux qui sont déjà en poste.

« On considère maintenant que trente heures/semaine, c'est un emploi régulier. « C'est clair, les conditions de travail de nombreux employés se dégradent. On recule sur bien des plans. Le régime d'assurance-chômage n'est plus en accord avec la réalité actuelle du monde du travail. Il y a de moins en moins de gens qui se qualifient », précise France Turcotte.

## **La face cachée des grandes surfaces**

Michèle (nom fictif) a dix-neuf ans. Elle vit à Saint-Hyacinthe depuis un peu plus d'un an. Elle recevait des prestations d'assistance-sociale, elle a maintenant trouvé un emploi mais, à quel prix?

Elle avait connu les piètres conditions de travail dans un McDonald d'une ville pas très lointaine; là où se trouve un job dans un magasin à grande surface de Saint-Hyacinthe où elle est en poste depuis quelques mois.

« J'étais sur l'aide sociale pendant quelques mois puis j'ai participé à un projet solidarité-jeunesse. Je n'ai pas trouvé d'emploi par la suite donc retour sur l'aide sociale jusqu'à ce que je dénicher un 20 h par semaine chez Gino (nom fictif). Le temps des Fêtes approchait donc j'avais pas mal d'heures à chaque semaine. Jusqu'à 40 dans le temps du Boxing Day.

« Après, ça s'est vite gâché. Je suis tombée à douze heures semaine et, pour économiser sur mon salaire, ils m'ont changée de département. J'effectuais la même tâche mais j'avais 0,30 \$ de moins de l'heure. »

### **Pas de syndicat chez Gino?**

« Un syndicat ne serait jamais capable de rentrer là, indique Michèle. La plupart des employés travaillent à temps partiel, ce qui fait que l'employeur n'est pas obligé de verser les avantages sociaux. Sur près de trente caissières, il y en a trois à temps plein seulement. »

### **Un deuxième travail en vue?**

« On connaît nos horaires deux semaines à l'avance. C'est presque impossible de jumeler deux emplois dans ces conditions. Ils sont obligés de nous garantir douze heures de travail. Parfois on en fait quatre dans une journée et huit dans l'autre. Il y a une semaine, récemment, où j'ai fait quatre fois quatre heures. Je n'ai pas d'auto et les horaires d'autobus ne concordent pas toujours. Ce n'est pas évident!

« En plus, je ne sais jamais, d'un jour à l'autre, si je ne perdrai pas ce travail. En plein Boxing Day, ils ont remis des enveloppes à certaines de mes collègues de travail où on leur annonçait que c'était leur dernière journée.

« C'est ça ou l'aide sociale », dit Michèle qui songe toutefois à retourner sur les bancs d'école, même si elle avoue que ce n'est pas ce qui lui tente le plus présentement.

Son chum ne l'a pas facile non plus et Michèle dit que son objectif actuellement, c'est de l'aider, lui,

à s'en sortir. On verra pour son cas à elle après, en espérant que le malheur ne s'abatte pas sur elle avant. C'est-à-dire qu'elle perde sa job chez Gino.

Elle devra alors peut-être se résigner à retourner sur les bancs d'école... Elle jure que cette fois-ci, elle ne lâchera pas avant d'avoir terminé son secondaire 5.

# **Le Courrier de Saint-Hyacinthe, édition du 9 juin 2004**

**Texte de François St-Amand**

## **La coalition des Sans-Chemise veut se faire entendre dans Saint-Hyacinthe-Bagot**

La coalition des Sans-Chemise de Richelieu-Yamaska a annoncé le lundi 31 mai son intention d'intervenir auprès des candidats aux prochaines élections fédérales pour réclamer une réforme majeure du régime fédéral de l'assurance-emploi. Cette conférence de presse fait suite à celle donnée dimanche dernier par les grandes centrales syndicales de la province (CSN, FTQ et CSQ) en collaboration avec le Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi (MASSE).

Les intervenants locaux ont rappelé les revendications du mouvement national qui vise à obtenir une meilleure accessibilité à l'assurance-emploi en établissant un seuil d'admissibilité universel à 350 heures, en attribuant des prestations pour une durée minimale de 35 semaines et en fixant le taux de prestation à 60 % du salaire.

À première vue, les revendications de la coalition semblent orientées vers la problématique des travailleurs saisonniers. Cependant, on a tenu à préciser qu'une réforme de l'assurance-emploi pourrait également améliorer le sort des travailleurs à revenu précaire. Dans le cas de la région de Saint-Hyacinthe, ce sont principalement les travailleurs du domaine agricole qui sont victimes des lacunes de l'assurance-emploi.

### **Les candidats seront questionnés**

Yvan Boulay, du Mouvement Action Chômage (MAC), souligne l'importance de mettre en place une réforme pour la région : « Pour Saint-Hyacinthe, c'est 30 M\$ qui ne sont pas distribués. Ce manque crée du chômage et de la pauvreté ». Face à cette situation, la coalition régionale interpellera les trois candidats fédéraux tout au long de la présente campagne. « Nous voulons rencontrer les candidats et nous n'accepterons pas de nous retrouver devant des chaises vides. Nous ne voulons pas simplement des promesses électorales, mais de véritables engagements », lance-t-il.

# **Le Courrier de Saint-Hyacinthe, édition du 23 juin 2004**

## **Maigre récolte pour les Sans-Chemise**

Dans sa croisade électorale pour convaincre les candidats de la circonscription de Saint-Hyacinthe-Bagot de souscrire à une réforme en profondeur de l'assurance-emploi, la coalition des Sans-Chemise de Richelieu-Yamaska a recueilli beaucoup de sympathie, mais peu d'engagements fermes.

Seul le candidat bloquiste Yvan Loubier a appuyé sans réserve la position de la coalition en signant un document réclamant la mise en place de mesures qui garantiront une plus grande admissibilité aux prestataires.

« Un seul candidat a répondu à l'appel et c'est Yvan Loubier. Il est celui qui semble le plus au fait des problématiques des chômeurs et chômeuses, note l'un des porte-parole de la coalition, Yvan Boulay. Pour le reste, il faudra attendre. »

Si la candidate du NPD, Joëlle Chevrier, s'est engagée à agir comme courroie de transmission et à transmettre la demande de la coalition aux plus hautes instances de son parti, la candidate conservatrice, Andrée Champagne, a pris bonne note des commentaires formulés par les sans-chemise, sans plus. « Elle nous a écoutés, mais on sent que nos problèmes figurent assez loin dans les priorités de son parti. »

Le candidat libéral Michel Gaudette a fait de vagues promesses d'appui à cette cause, promesses qu'il devait mettre par écrit à la suite de sa rencontre.

« Nous n'avons rien reçu encore », déplore le porte-parole des Sans-Chemise.

La coalition n'a pas manqué de dénoncer haut et fort l'utilisation faite par l'organisation libérale d'une photographie prise lors de la rencontre entre M. Gaudette et le regroupement. L'image a servi à illustrer un document de propagande publié par l'équipe de Michel Gaudette sans l'autorisation préalable de la coalition.

# **La Voix de l'Est, édition du 4 décembre 2004**

**Texte de Patricia Sauzède-Bilodeau**

## **Une liste de Noël des Sans-chemise pour Paul Martin : une bonification du régime d'assurance-emploi fait partie des revendications**

« Les coupures à l'assurance-emploi, c'est pas un cadeau!, a lancé la coalition des Sans-Chemise accompagnée du député bloquiste Robert Vincent lors d'un point de presse hier. Le regroupement qui lutte pour l'accès universel à l'assurance-emploi a préparé pour le premier ministre Paul Martin une carte de souhaits accompagnée de sa liste de Noël pour 2005.

Rassemblés au bureau du député bloquiste de Shefford, les représentants des Sans-Chemise de Granby, Saint-Jean-sur-Richelieu et Saint-Hyacinthe ont lancé un appel au premier ministre. « Les prestations d'assurance-emploi ne sont pas assez accessibles, explique Yvan Boulay, porte-parole de l'organisme de Saint-Hyacinthe. La caisse a généré un surplus de 46 milliards depuis 1996, mais on se demande où est l'argent. »

C'est donc avec l'ambition d'une réforme complète de l'assurance-emploi que le regroupement a décidé de rédiger une carte de Noël à Paul Martin, question de lui rappeler quelles sont ses principales revendications.

« Nous voulons entre autres un minimum de 35 heures de prestations, l'élévation du taux à au moins 60 % du salaire ainsi que l'accès aux prestations quand le minimum de 350 heures de travail est atteint, pas 900 », affirme M. Boulay.

Avec cette initiative, les Sans-Chemise souhaitent également ramener sur la table le Programme d'aide aux personnes âgées, le PATA, lequel avait été sabré par le gouvernement en 1994. « Ils ont trouvé que le PATA coûtait trop cher, mais les gens de 50 ans et plus sont vraiment les victimes. Pour eux, c'est difficile de se faire employer devant un jeune de 25 ans », déclare l'attaché de presse de Robert Vincent, René Marois.

Afin de solidifier ses revendications, le comité a joint à son message une pétition composée de 3000 signatures de gens provenant des trois régions. « Juste pour vous dire, ça a pris un mois à ramasser les signatures », a-t-il fièrement ajouté.

### **Situation précaire**

Après une analyse des statistiques canadiennes, M. Boulay souligne que seulement quatre demandes sur dix sont admissibles à l'assurance-emploi. « La situation n'est plus celle d'il ya 20

ans, il faut que le gouvernement s'ajuste et arrête de penser que créer des emplois à temps partiel, ça règle le problème. »

Le député bloquiste Robert Vincent, qui appuie le regroupement depuis la campagne électorale au printemps, a rappelé que ces demandes sont loin d'être superflues. « Les 46 milliards \$, c'est notre argent, c'est à nous de décider, a souligné M. Vincent. « C'est pour ça qu'on a préparé un projet de loi qui porte les mêmes demandes que les Sans-chemise » a-t-il rétorqué.

Son collègue, le député de Saint-Hyacinthe-Bagot Yvan Loubier, a été mandaté par le comité afin d'acheminer les vœux particuliers au premier ministre au courant de la semaine prochaine. « On espère qu'en 2005, le tout sera mis en branle », a souligné M. Vincent.

# **Le Canada Français, édition du 8 décembre 2004**

**Texte de Valérie Legault**

## **La Coalition des Sans-Chemise recueille des appuis**

C'est avec une pétition de 3000 signatures en main que la Coalition des Sans-Chemise Richelieu-Yamaska a rencontré Dave Turcotte, l'attaché politique du député bloquiste Claude Bachand, vendredi matin. Son but : rappeler au gouvernement ses revendications de réforme de la Loi sur l'assurance-emploi.

Cette même journée, les Sans-chemise sont aussi allés déposer leur pétition chez les députés Yvan Loubier, de Saint-Hyacinthe-Bagot, et Robert Vincent, de Shefford. « Nous profitons du fait que le gouvernement soit minoritaire pour le rappeler à l'ordre », signale Yvan Boulay, porte-parole des Sans-chemise pour la région de Saint-Hyacinthe. Celui-ci était accompagné de Chantal Goulet, Réjean Audy et Fernande Lévesque, porte-parole respectifs des régions d'Acton Vale, Granby et Saint-Jean-sur-Richelieu.

« La Coalition des Sans-Chemise maintient l'importance de ses revendications. La Loi sur l'assurance-emploi doit subir une réforme en profondeur pour offrir un critère unique d'admissibilité de 350 heures, un minimum de 35 semaines de prestations et un taux majoré à au moins 60 % du salaire », souligne Fernande Lévesque.

Selon la Coalition, le gouvernement aurait tout intérêt, dans la situation où il se trouve, à écouter la population. Pendant la campagne électorale, Paul Martin avait mis sur pied un projet pilote d'assurance-emploi dans certaines régions désignées. « Cependant, la problématique est beaucoup plus large que ça. Le nombre d'heures insuffisant et la précarité des emplois font en sorte que seulement quatre personnes sur dix sont admissibles aux prestations d'assurance-emploi », s'indigne M. Boulay.

## **Statut précaires**

Les mesures en place, avance la Coalition des Sans-Chemise, touchent surtout les familles monoparentales et celles à faible revenu. Dans le cas des jeunes de 25 ans et moins, seulement 20 % d'entre eux ont droit à l'assurance-emploi, du fait que plusieurs occupent un emploi à statut précaire ou sont aux études.

Malheureusement pour eux, les Sans-chemise n'ont jamais reçu de réponse claire quant à l'avenir de l'assurance-emploi. Pendant la campagne électorale, M. Martin leur avait répondu de ne pas s'inquiéter, que le gouvernement créerait assez d'emplois pour pallier ce problème. « Par contre,

dévaluation du dollar américain est un phénomène inquiétant, souligne Réjean Audy. D'autres pertes d'emploi s'en viennent. À preuve, les pertes de vitesse ont déjà commencé à toucher la région, comme aux usines Olymel et CCM. »

De plus, la Coalition considère qu'il est inconcevable que le gouvernement ne puisse faire de réforme dans ce domaine malgré ses surplus de 9,1 milliards de dollars, annoncés dernièrement par le ministre des Finances Ralph Goodale. En ce sens, le discours du gouvernement est contradictoire, croit Yvan Boulay. « On nous annonce d'énormes surplus, mais le gouvernement veut s'en garder de côté. De l'autre côté, on nous dit que tout va bien. Nous sommes en train de nous demander si les cotisations à l'assurance-emploi ne sont pas devenues une taxe déguisée pour ventiler dans les dépenses! », s'indigne-t-il.

### **Craintes**

Lorsque nous les avons rencontrés, les Sans-Chemise craignaient surtout que Paul Martin approuve deux options qu'ils considéraient peu viables, soit la continuité des projet pilote en région et la diminution des cotisations. La Coalition avait vu juste : lundi, le gouvernement libéral annonçait justement l'entrée en vigueur de la deuxième option mentionnée

# **Le Courrier de Saint-Hyacinthe, édition du 8 décembre 2004**

**Texte de Martin Bourassa**

## **Loubier retrouse ses manches pour les Sans-Chemise**

La Coalition des Sans-Chemise Richelieu-Yamaska a obtenu bien plus qu'une oreille attentive du député bloquiste de Saint-Hyacinthe, Yvan Loubier.

Elle a obtenu l'assurance qu'il remettra en main propre au premier ministre Paul Martin les pétitions et les cartes de souhaits que la coalition destinaient au ministre des Ressources humaines et des compétences du Canada, Joseph Volpé.

La coalition milite haut et fort en faveur d'une réforme en profondeur de la Loi sur l'assurance-emploi, un combat que partage le Bloc québécois. « Je vais porter vos cartes directement à Paul Martin, a promis Yvan Loubier. Celui-ci va comprendre le sens de mon geste, je ne suis pas sûr avec M. Volpé. Il vit sur une autre planète. Ses réponses de piètre qualité laissent à désirer. » La Coalition des Sans-Chemise Richelieu-Yamaska réclame entre autres un critère unique d'admissibilité de l'ordre de 350 heures, un minimum de 35 heures de prestations ainsi qu'un taux majoré à au moins 60 % du salaire.

Avec des surplus gouvernementaux de 9,1 milliards (G\$) tel qu'annoncé par le ministre des Finances, d'ajouter les Sans-Chemise, il est inconcevable qu'il n'y ait pas de réforme à la Loi sur l'assurance-emploi. « Nos revendications sont un minimum décent. Il est d'ailleurs nécessaire que cette réforme soit universelle et non seulement régionale. De simples modifications régionales n'aideront en rien la cause universelle des chômeurs : le travail à temps partiel et saisonnier est croissant dans toutes les régions. Ces travailleurs en situation précaire ne peuvent pas se qualifier à l'assurance-emploi, et ce, même dans notre région », rappelle la coalition. Sans réforme majeure, le groupe de pression anticipe des jours difficiles en 2005 pour les travailleurs qui pourraient faire l'objet de mises à pied.

## **Loubier vit d'espoir**

Sensibles à ces revendications, Yvan Loubier a profité de cette opportunité pour sommer le gouvernement fédéral de répondre aux appels répétés qui l'invitent de partout à mettre fin au pillage de la caisse de l'assurance-emploi et à procéder aux réaménagements qui permettront de répondre aux besoins des travailleurs.

Le député de Saint-Hyacinthe aux Communes a rappelé que le Bloc a déposé récemment deux projets de loi qui visent précisément à retourner le bénéfice de la caisse d'assurance-emploi aux cotisants. Le premier ferait en sorte qu'une commission autonome puisse gérer entièrement l'actif du compte d'assurance-emploi dans l'intérêt des cotisants en même temps qu'elle aurait le pouvoir explicite de fixer le taux de cotisation et de recommander les améliorations à apporter au régime actuel. « Une fois qu'on aura enlevé au voleur sa cagnotte, on sera capable de bonifier le régime », assure M. Loubier.

Le second projet de loi propose quant à lui d'assouplir les conditions d'admissibilité au régime et de prolonger les prestations afin de s'assurer que les travailleurs soient couverts correctement, par des prestations plus généreuses et une période de prestation plus longue. « Le combat continue et c'est un combat que nous faisons main dans la main, » a conclu le député à la satisfaction des membres de la coalition.

# **Journal l'Express, édition du 10 décembre 2004**

**Texte de Philippe Renault**

## **Les Sans-Chemise font parvenir leurs vœux de Noël**

La Coalition des Sans-Chemise Richelieu-Yamaska souhaitera un joyeux temps des fêtes au gouvernement du Canada à sa façon, lui faisant parvenir une carte de Noël personnalisée ainsi qu'une pétition afin d'exiger une réforme du régime d'assurance-emploi.

Les représentants de la coalition de Granby, Saint-Hyacinthe et Saint-Jean-sur-Richelieu étaient ainsi de passage au bureau du député de Shefford, Robert Vincent, vendredi dernier, afin de réitérer ses revendications à la population ainsi qu'aux élus fédéraux, par le biais d'une carte de Noël et d'une pétition de 3 000 signatures.

« La Coalition des Sans-Chemise maintient l'importance et la pertinence de ses revendications. Avec des surplus gouvernementaux de 9,1 milliards tels qu'annoncé par le ministre des Finances, Ralph Goodale, il est inconcevable qu'il n'y ait pas de réforme à la Loi sur l'assurance-emploi », dénoncent les responsables.

Les Sans-Chemise désirent entre autres que la Loi sur l'assurance-emploi offre un critère unique d'admissibilité de l'ordre de 350 heures, un minimum de 35 semaines de prestations et un taux majoré à au moins 60 % du salaire.

« Nos revendications sont, à nos yeux, un minimum décent. Il est d'ailleurs nécessaire que cette réforme soit universelle et non seulement régionale. De simples modifications régionales n'aideront en rien la cause universelle des chômeurs. Le travail à temps partiel et saisonnier est croissant dans toutes les régions. Ces travailleurs en situation précaire ne peuvent pas facilement se qualifier à l'assurance-emploi, et ce, même dans notre région », poursuivent les représentants de la coalition.

C'est donc avec crainte que la coalition envisage 2005 et les suivantes, puisque « s'il n'y a pas de réforme, et considérant la dévaluation du dollar américain, davantage de mises à pied sont à prévoir. Déjà notre région est largement touchée. Avec plus de chômeurs et moins de prestations, nous craignons le pire ! »

# **Le Canada Français, édition du 15 décembre 2004**

**Texte de Valérie Legault**

## **La pétition des Sans-chemise arrive au bureau de Paul Martin**

La pétition de 3000 signatures de la Coalition des Sans-chemise Richelieu-Yamaska s'est rendue vendredi au bureau du premier ministre Paul Martin. Le député de Saint-Jean à la Chambre des communes, Claude Bachand, est allé la déposer en mains propres en compagnie de ses collègues Robert Vincent et Yvan Loubier.

C'est Véronique de Passillé, l'adjointe législative de Paul Martin, qui a accepté le codument au nom du premier ministre. Elle a pris connaissance de la pétition, qui exige une réforme d'assurance-emploi avec un critère unique d'admissibilité de 350 heures, un minimum de 35 semaines de prestations et un taux majoré à au moins 60 % du salaire.

« Considérant les surplus de plus de 45 milliards de dollars générés par la Caisse depuis 1996, dont deux milliards uniquement cette année, le premier ministre dispose amplement des ressources qui lui sont nécessaires pour procéder aux bonifications qui lui sont réclamées », estime M. Bachand. Le député ajoute que « l'immobilisme du gouvernement » prive les travailleurs de 34,1 millions de dollars dans la seule circonscription de Saint-Jean.

Avant même que les Sans-chemise expédient leur pétition dans la capitale fédérale, les représentants de la Coalition craignaient déjà la prochaine action du gouvernement dans ce domaine, à savoir une baisse des cotisations au régime de l'assurance-emploi. La Coalition avait vu juste. Le lendemain de la présentation de leur pétition aux trois députés, le gouvernement annonçait mot pour mot cette modification.

Les Sans-chemise déplorent que ce gouvernement minoritaire, qui a de surcroît perdu plusieurs sièges au Québec aux dernières élections. Ait fait fi des revendications des groupes de sans-emploi et des centrales syndicales. Plutôt que de recourir à une baisse des cotisations la Coalition préconise plutôt une bonification du régime d'assurance-emploi avec des cotisations qui permettraient son financement. Selon elle, l'annonce du ministre des Finances Ralph Goodale rendra presque impossible d'éventuelles améliorations. Au contraire, elle s'inscrit même très bien dans la vague de réformes successives de la Loi sur l'assurance-emploi depuis 1990, qui ont diminué de façon significative la couverture offerte aux personnes sans emploi. En 2004, par exemple, plus que quatre personnes sur dix ont droit de recevoir des prestations.

## **La Voix de l'Est, édition du 16 décembre 2004**

### **Assurance-emploi : pétition de 3000 signatures**

Le député de Shefford et porte-parole adjoint du Bloc québécois en matière de travail, Robert Vincent, a appuyé avec quelques collègues les revendications de la Coalition des Sans-Chemise en matière d'assurance-emploi en déposant jeudi, au bureau du premier ministre, une pétition de 3000 signatures dénonçant le fait qu'il n'y ait pas eu de réforme à la Loi sur l'assurance-emploi.

La pétition fait notamment mention d'un critère unique d'admissibilité de 350 heures de travail, d'un minimum de 35 semaines de prestation et d'un taux majoré à au moins 60 % du salaire.

Les demandes du Bloc québécois vont dans le même sens. Nous voyons ici Robert Vincent, Claude Bachand, député de Saint-Jean et porte-parole du Bloc québécois en matière de défense nationale, Véronique de Passillé, adjoint législative du premier ministre, Yvan Loubier, député de Saint-Hyacinthe-Bagot et porte-parole du Bloc québécois en matière de finance.



## **Le budget fédéral 2005 dans les médias**

# **La Presse, édition du 23 février 2005**

**Texte de Joël-Denis Bellavance**

## **Assurance emploi: Ottawa jette du lest**

Le gouvernement Martin jettera un peu de lest aujourd'hui dans le dossier de l'assurance emploi dans l'espoir de convaincre le Bloc québécois de voter en faveur du budget et d'assurer sa survie politique.

En déposant son deuxième budget aux Communes cet après-midi, le ministre des Finances, Ralph Goodale, doit annoncer une série de changements au régime de l'assurance emploi qui pourraient coûter jusqu'à 300 millions de dollars par année.

Ces changements, qui risquent toutefois de ne pas satisfaire le Bloc québécois ou le NPD, s'appliqueraient dans les régions du pays où le taux de chômage dépasse 10 %.

Entre autres, M. Goodale réduira de 70 heures le seuil d'admissibilité pour les nouveaux arrivants sur le marché du travail, le faisant passer de 910 à 840 heures, a appris La Presse.

Ottawa augmentera aussi de cinq semaines la durée des prestations pour une période de deux ans jusqu'à un maximum de 45 semaines et calculera aussi le montant des prestations selon la moyenne des 14 meilleures semaines de travail (au lieu de 16) durant les 26 dernières semaines. Ces changements devraient, selon les calculs des fonctionnaires à Ottawa, permettre d'éliminer en tout ou en partie le trou noir auquel de nombreux travailleurs saisonniers sont confrontés, c'est-à-dire la période durant laquelle ils n'ont plus de revenus parce qu'ils ont épuisé leurs semaines de prestations d'assurance emploi sans avoir repris le chemin du boulot.

" Ces nouvelles mesures devraient couper l'herbe sous le pied du Bloc québécois et être bien reçues par les régions qui seront touchées au Québec ", a commenté hier une source libérale bien au fait du dossier.

Il est toutefois hors de question de créer une caisse autonome de l'assurance emploi, comme le réclament le Bloc québécois, le NPD et le Parti conservateur, tout comme les syndicats et les gens d'affaires. Le ministre Goodale n'a même pas l'intention d'évoquer ce concept dans son budget.

Ces changements risquent toutefois de s'avérer nettement insuffisants pour le Bloc québécois. Hier, le chef bloquiste, Gilles Duceppe, a expliqué que son parti exige rien de moins que le gouvernement se plie aux recommandations contenues dans un rapport adopté par le comité des ressources humaines la semaine dernière, des recommandations appuyées par les députés libéraux.

Dans ce rapport, il était recommandé de ramener le seuil d'admissibilité au programme à 360 heures travaillées, de faire passer de 45 à 50 semaines la durée maximale des prestations d'assurance emploi, de calculer le montant des prestations en tenant compte des 12 meilleures semaines, d'augmenter à 60 % le taux des prestations, qui est présentement de 55 %, et d'éliminer les délais de carence pour les chômeurs qui participent à une formation approuvée.

À la veille du dépôt du budget, bloquistes, néo-démocrates et conservateurs ont d'ailleurs continué d'affûter leurs armes en laissant planer le doute sur leurs intentions le jour du vote. Hier, le M. Duceppe s'est d'ailleurs entretenu avec le chef conservateur, Stephen Harper, et celui du NPD, Jack Layton, afin de déterminer les points de convergence entre les trois formations politiques qui détiennent la majorité aux Communes et, par conséquent, le droit de vie ou de mort sur le gouvernement libéral.

Outre des améliorations considérables au régime d'assurance emploi, le Bloc exige des " gestes concrets " pour éliminer le déséquilibre fiscal qui existe entre Ottawa et les provinces, des investissements en environnement et un règlement du dossier des congés parentaux, entre autres.

Le NPD, de son côté, veut des investissements substantiels en environnement pour lutter contre le réchauffement climatique. Hier, Jack Layton a soutenu que ses troupes voteront contre le budget si les informations qui ont filtré jusqu'ici dans les journaux- un investissement de six milliards d'Ottawa en cinq ans- sont exactes. Le NPD réclame un investissement annuel de 3,4 milliards de dollars.

" S'il n'y a pas un plan et un investissement adéquats pour atteindre les objectifs de Kyoto, le gouvernement ne pourra compter sur l'appui du NPD. On ne pourrait pas voter pour un tel budget parce que ce serait violer les promesses faites aux Canadiens ", a martelé M. Layton.

Le Parti conservateur, de son côté, exige que le gouvernement réduise le fardeau fiscal de la classe moyenne et des plus pauvres de la société.

Dans son budget, M. Goodale pourrait offrir de modestes baisses d'impôt en augmentant de 2000 \$ en quatre ans le montant de base personnel de tous les contribuables. Mais il est peu probable que cette mesure satisfasse les conservateurs.

Même si le vote sur le budget est un vote de confiance, la survie du gouvernement Martin n'est pas menacée cette semaine.

Le test viendra lorsque les députés se prononceront sur les amendements au budget soumis par l'opposition. Le Parti conservateur proposera un amendement demain et le Bloc québécois soumettra un sous- amendement le même jour.

Le vote sur le sous-amendement du Bloc aura lieu le 7 mars, tandis que celui sur l'amendement conservateur interviendra le lendemain. Le vote sur le budget est prévu le 9 mars. D'ici là, les libéraux de Paul Martin peuvent respirer à l'aise.

## **FTQ, Communiqué du 23 février 2005**

### **Le budget fédéral passe à côté des vrais problèmes**

« Le budget fédéral passe à côté des vrais problèmes que vit le Québec, en particulier le déséquilibre fiscal, les injustices flagrantes du régime de l'assurance-emploi et l'absence d'un régime de congés parentaux plus généreux », déclare le secrétaire général de la FTQ, M. René Roy, en réaction au budget présenté par le ministre des Finances Ralph Goodale. « Nous sommes loin des attentes, il y a loin de la coupe aux lèvres », indique M. Roy.

« Le plus décevant pour la FTQ, c'est le dossier de l'assurance-emploi. Malgré les recommandations unanimes du comité des ressources humaines du Parlement fédéral, les mesures annoncées sont très loin de nos priorités, à l'exception de la bonification du montant de la prestation qui sera calculé désormais sur les 14 meilleures semaines. Ottawa refuse toujours de créer une caisse autonome d'assurance-emploi, comme le réclament autant les patrons que les syndicats. Il entend aussi continuer à se servir dans les fonds qui devraient revenir aux travailleurs et aux ravailleuses.

« Sur la question du déséquilibre fiscal, le budget n'annonce aucune mesure additionnelle pour aider à régler l'étranglement financier du Québec. Alors que les besoins à combler sont dans les provinces, surtout en santé et en éducation, le gouvernement fédéral continue à percevoir des revenus tels qu'il maintient encore le déséquilibre fiscal aux dépens des provinces et en particulier du Québec.

« Concernant les congés parentaux, les familles québécoises sont toujours privées d'un régime plus généreux parce qu'Ottawa tarde à transférer au Québec l'argent consacré à cette fin dans la caisse de l'assurance-emploi. Quant aux garderies, le budget annonce des fonds disponibles mais on peut craindre qu'il y aura des conditions alors que le premier ministre Martin s'était engagé à ce qu'il n'en ait pas. Par ailleurs, il n'y a rien dans le budget pour le logement social.

« Côté positif, on peut signaler les éléments suivants : des baisses d'impôt pour les contribuables à faibles revenus, des mesures pour aider les aînés, des engagements qui semblent sérieux en matière de protection de l'environnement et une hausse de l'aide internationale. Mais tout cela est peu compte tenu des surplus financiers qu'Ottawa persiste à nier avec une arrogance que la FTQ dénonce une fois de plus », conclut M. Roy.

# **CTC, communiqué du 23 février 2005**

## **Un budget pour les riches, pas pour les familles travailleuses**

Le Congrès du travail du Canada attendait bien davantage du budget fédéral annoncé aujourd'hui. "Depuis plus de 20 ans, les budgets se succèdent comme autant de coups de pelle derrière la tête des travailleuses et travailleurs. Et voilà ce gouvernement, assis sur le plus gros surplus budgétaire jamais réalisé, qui nous sert gentiment deux ou trois cuillères de sirop pour la toux!", déplore le président du Congrès du travail du Canada, Ken Georgetti.

Ce budget devait marquer un virage après des années de compressions et de sacrifices. Le prix de l'élimination du déficit et des excédents records que l'on voit aujourd'hui a été assumé par la majorité des familles travailleuses. Nous avons encaissé les compressions de programmes, l'accroissement de l'insécurité, de la pauvreté et de l'inégalité, la privatisation de services sociaux pourtant essentiels. D'où l'appel pressant à un important réinvestissement social lancé par tant de citoyens, de travailleuses et travailleurs et les syndicats qui les représentent. Les vraies priorités ce sont les services de garde et d'éducation à la petite enfance, une réforme de l'assurance-emploi, la formation professionnelle, la création d'emplois, l'infrastructure environnementale, ainsi que la santé et le développement international.

Nous souhaitons également un budget laissant augurer un projet de relance de notre capacité de production, assorti de mesures pour consolider et créer de bons emplois au sein d'une économie actuellement aux prises avec de graves défis d'adaptation.

"L'essentiel du budget est fait de demi-mesures à courte échéance qui ratent la cible pour une majorité de Canadiennes et de Canadiens. Ce gouvernement ne cherche qu'à gagner du temps avec notre argent, tout en ajoutant aux risques à plus longue échéance de ne rien faire - rien pour la protection du revenu véritable ou l'assurance-retraite, rien sur une foule de questions d'importance pour la population active", ajoute M. Georgetti.

- Taxes et impôts - Ce budget récompense la richesse, non le travail. Les familles travailleuses obtiendront l'année prochaine seize dollars, tandis que la grande entreprise récolte des millions en baisses d'impôts. Pendant ce temps, les profits d'entreprises atteignent des sommets inégalés.
- Services de garde - L'investissement de base est correct, mais aucun plan précis n'est encore mis de l'avant. Aucune reddition des comptes n'est prévue pour garantir le type de programme de garderies dont les parents ont besoin. Aucune règle n'empêche que le financement public destiné aux enfants ne soit accaparé par le profit privé.

- Assurance-emploi - Le gouvernement ne saisit toujours pas les problèmes auxquels se butent celles et ceux qui paient les primes, notamment les femmes et les nouveaux arrivants et quand vient le temps d'avoir accès aux prestations.
- Formation - De bonnes initiatives en matière de compétences de travail et d'accueil des immigrants, sauf que l'on ne parviendra pas à hausser la productivité tant que le gouvernement se déchargera de la responsabilité et du coût de la formation sur le dos des travailleuses et travailleurs.
- Soins de santé - Nous avons aujourd'hui entendu l'écho d'annonces faites par le passé, mais aucune obligation de rendre des comptes, ni de justification du fait que 6 % à 8 % des budgets pourraient aller à des entreprises cherchant à réaliser un profit avec les besoins de la population en matière de santé.
- Faillites - Rien ne vient dissiper les inquiétudes des travailleuses et travailleurs de voir leur régime de pension s'évanouir à leur retraite.

"Au lieu de servir l'intérêt à long terme des citoyens travailleurs de ce pays, le budget nous livre une insignifiante baisse d'impôt qui n'équivaut même pas à deux billets de cinéma. Cette baisse d'impôt est bien piteuse en comparaison du nouveau cadeau fiscal que le même gouvernement a accordé à la tranche de 1 % des personnes les plus riches ainsi qu'à la grande entreprise, sans aucune garantie d'investissements créateurs d'emplois."

"Nous, qui travaillons, avons payé le prix du déficit et nous réclamons notre dû. Ce budget continue l'arnaque", conclut M. Georgetti.

## **CSN, communiqué du 23 février 2005**

### **Un budget fédéral qui ignore les priorités du Québec, selon la CSN**

« Le gouvernement minoritaire de Paul Martin a beau tenter de satisfaire tout le monde en semant de petites graines, un peu partout, mais il y a peu de chance qu'il récolte un consensus ».

Commentant le dépôt du budget fédéral déposé par le ministre des Finances, Ralph Goodale, la présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, constate une seule exception : la non-reconnaissance du déséquilibre fiscal. « Le gouvernement Martin va même jusqu'à nier l'existence de surplus dans son propre budget, contrairement à l'opinion de tous les observateurs et spécialistes. Pour le gouvernement fédéral, les ententes sur la santé et sa plus récente position sur la péréquation sont suffisantes et ferment le débat pour les années à venir. Le gouvernement Martin continue, par ailleurs, à empiéter dans les champs de compétence provinciale, notamment dans le secteur des municipalités ».

La présidente de la CSN déplore que le gouvernement fédéral n'ait pas profité de son premier budget pour annoncer la création d'une caisse autonome de l'assurance-emploi ainsi que des bonifications substantielles, comme le prévoyait son propre discours du Trône. « La création d'une caisse autonome aurait permis de mettre fin au pillage de la caisse. Avec sa mesure alambiquée de détermination des taux, on est à des années-lumière de la caisse autonome réclamée tant par le milieu syndical que patronal. Ce mécanisme fait abstraction de surplus accumulés dans la caisse. Le gouvernement renonce à rembourser les 46 milliards de dollars pillés. Quant aux bonifications annoncées au régime, elles sont nettement insuffisantes et bien en deçà des recommandations du Comité permanent des ressources humaines », de dénoncer Claudette Carbonneau.

La CSN déplore également que le budget fédéral ne permette pas un transfert immédiat à Québec de l'argent de la caisse de l'assurance-emploi consacré aux congés parentaux. « Les parents québécois vont devoir patienter encore avant de pouvoir bénéficier d'un programme plus généreux. »

En ce qui a trait au programme national des garderies, la présidente de la CSN constate que l'argent est assujéti à des normes pan canadiennes, et ce, au mépris des engagements électoraux pris envers les Québécoises et les Québécois. « Le Québec qui possède déjà son propre programme n'a pas à attendre après les autres provinces canadiennes. Il doit obtenir un droit de retrait avec pleine compensation ».

Madame Carbonneau constate également que le gouvernement met en avant ses performances économiques, mais qu'il demeure bien discret sur ses performances sociales alors que des sommes considérables sont orientées vers la défense. Ce gouvernement continue de ce fait à courtiser l'électorat conservateur.

Concernant le virage vert du gouvernement, la présidente de la CSN est très déçue. « Avec 5 milliards sur 5 ans et des mesures volontaires, on est loin du compte. Le Canada se devait de donner un coup de barre, parce que loin de s'être rapproché des objectifs de Kyoto, on s'en est éloigné ces dernières années. »

« Ce budget constitue une véritable gifle au Québec et ignore les priorités des Québécoises et des Québécois », conclut la présidente de la CSN.

# **La Presse Canadienne, édition du 24 février 2005**

Texte de Sylvain Laroque

## **Ottawa annonce des améliorations à l'assurance-emploi; le bloc en veut plus**

Sous la pression du Bloc québécois, le gouvernement de Paul Martin a annoncé mercredi de modestes améliorations à l'assurance-emploi, d'une valeur estimée de 300 millions \$ par année.

Mais ces changements sont tous temporaires, puisqu'ils s'inscrivent dans le cadre de "projets pilotes" et de "mesures de transition" d'une durée maximale de trois ans.

"On attaque l'intelligence des travailleurs et des chômeurs", s'est indigné Gaétan Cousineau, porte-parole de la Coalition de l'assurance-emploi de Gaspésie-Les Îles-Matapédia-Matane. "C'est absolument minable."

"Malgré les recommandations unanimes du comité des ressources humaines de la Chambre des communes, les mesures annoncées sont très loin de nos priorités", a renchéri le secrétaire général de la Fédération des travailleurs du Québec, René Roy.

Le Bloc québécois, qui fait de l'assurance-emploi un cheval de bataille, s'est également dit déçu de la réforme dévoilée mercredi.

"Ce n'est pas une mince réforme, c'est 300 millions \$ de plus pour les travailleurs", a rétorqué la ministre des Ressources humaines, Lucienne Robillard. "On avait dit qu'on apporterait des mesures à court terme pour régler les problèmes principaux."

Ottawa fera ainsi passer le seuil d'admissibilité au régime pour les nouveaux travailleurs de 910 heures travaillées à 840 heures, mais uniquement dans les régions où le taux de chômage est d'au moins 10 pour cent, et seulement pour les trois prochaines années. Selon le ministère des Ressources humaines, quelque 16 000 personnes pourront profiter de ce mesure, chaque année.

Dans les même régions, un autre projet pilote modifiera la méthode de calcul des prestations: au lieu d'utiliser le revenu hebdomadaire moyen des 26 dernières semaines de travail, comme c'est le cas actuellement, on se basera sur le revenu des 14 "meilleures" semaines dans une année. Ottawa estime que 200 000 personnes pourraient bénéficier de cette modification.

En outre, toujours dans les régions où le chômage est d'au moins 10 pour cent, les bénéficiaires pourront désormais recevoir un salaire de 75 \$ (ou ne dépassant pas 40 pour cent de leurs prestations hebdomadaires), sans être pénalisés. Plus de 220 000 prestataires pourraient en

profiter.

Par ailleurs, Ottawa prolonge d'un an les mesures annoncées en mai dernier: l'ajout de cinq semaines de prestations dans les régions où le chômage est d'au moins 10 pour cent, de même que des ajustements pour les prestataires du Bas-Saint-Laurent, de la Côte-Nord et de Madawaska-Charlotte (Nouveau-Brunswick).

## **Surplus**

Les 300 millions \$ que coûteront la réforme sont minimes par rapport à l'excédent de 2 milliards \$ que le régime a dégagé en 2003-04, même si l'on tient compte des modifications d'environ 250 millions \$ dévoilées en mai, juste avant le déclenchement des dernières élections fédérales.

A l'heure actuelle, puisque Ottawa refuse de créer une caisse autonome d'assurance-emploi, les surplus du programme sont directement versés dans le fonds consolidé du gouvernement. A ce jour, Ottawa a engrangé plus de 46 milliards \$ de cette façon.

Le ministre des Finances, Ralph Goodale, a néanmoins convenu de changer le mécanisme d'établissement du taux de cotisation à l'assurance-emploi pour l'année prochaine.

"Ce mécanisme permettra de fixer le taux en fonction des coûts annuels, c'est-à-dire que le revenu tiré des cotisations correspondra aux coûts prévus du programme", peut-on lire dans les documents budgétaires.

Vu les surplus actuels, on peut s'attendre à une réduction des cotisations, mais Ottawa limitera toute diminution (ou hausse) à 15 cents par année afin de "favoriser la stabilité des taux".

Le gouvernement compte se départir du privilège de fixer le taux de cotisation pour le confier à des "experts indépendants" de la Commission de l'assurance-emploi, mais il se réserve la possibilité de modifier la décision de cette dernière, "s'il en va de l'intérêt public".

Les groupes sociaux promettent de "maintenir la pression" sur Ottawa afin d'obtenir d'autres améliorations au régime.

"Mme Robillard est censée faire une tournée du Québec; on l'attend de pied ferme", a prévenu M. Cousineau.

## **Radio-Canada, édition du 24 février 2005**

### **Le budget fédéral déposé mercredi à Ottawa suscite beaucoup de déception dans la région.**

Le député bloquiste de Chicoutimi-Le Fjord, Robert Bouchard, se demande si le gouvernement de Paul Martin n'a pas fait exprès de présenter un budget qu'il juge inacceptable pour les Québécois. Selon lui, ce budget ignore les demandes du Québec concernant le déséquilibre fiscal, l'éducation, la péréquation de même que les difficultés des agriculteurs. Robert Bouchard se dit particulièrement frustré que le gouvernement libéral n'ait rien prévu pour reconduire le programme d'aide aux employés âgés, un programme qui aurait pu profiter aux ex-travailleurs de l'usine Port-Alfred, selon lui.

### **Défense nationale**

Le député de Chicoutimi-Le Fjord espère, par ailleurs, que la base militaire de Bagotville obtiendra sa part du budget additionnel de plus de 12 milliards sur 5 ans qu'Ottawa a décidé d'investir dans les forces armées. À ce propos, le coordonnateur régional de la FTQ, Jean-Marc Crevier, se dit stupéfait de voir le gouvernement fédéral investir des milliards dans la défense nationale, tandis que des régions comme le Saguenay-Lac-Saint-Jean perdent des emplois par centaines.

Jean-Marc Crevier fait aussi remarquer que le gouvernement Martin versera 425 millions pour aider les victimes du tsunami en Asie du Sud, un choix qu'il faut respecter, mais qui porte à réfléchir, selon le syndicaliste.

### **Ramassis de bonnes intentions**

Les syndicats et les groupes populaires du Saguenay-Lac-Saint-Jean accueillent sans ménagement le budget déposé mercredi par le ministre Ralph Goodale. On soutient qu'il s'agit d'un ramassis de bonnes intentions, mais sans engagement concret et surtout sans résultat immédiat. Les dirigeants syndicaux et communautaires sont également inquiets de l'empiétement du gouvernement fédéral sur la juridiction des provinces, prélude à des luttes de toutes sortes qui vont retarder l'application de ce budget, selon eux.

### **Assurance-emploi**

Les attentes étaient grandes et unanimes. On souhaitait une réforme en profondeur du régime d'assurance-emploi. La déception devant l'absence de cette réforme est tout aussi grande, a déclaré

le coordonnateur du groupe d'aide aux chômeurs LASTUSE, Sylvain Bergeron. La présidente de la CSN régionale, Jeanine Girard, voit bien des percées intéressantes dans la protection de l'environnement notamment, mais elle constate qu'Ottawa garde le contrôle des cordons de la bourse.

Autre déception à la suite du budget fédéral. Le président de la Corporation des propriétaires immobiliers du Québec (Corpiq), Luc Courtemanche, estime que le gouvernement libéral ne remplit pas les promesses qu'il a faites durant la dernière campagne électorale. Selon lui, le budget ne prévoit pas un sou de plus pour l'habitation. Pourtant, des mesures étaient attendues pour aider financièrement les gens à faible revenu à mieux se loger.

Pour sa part, la coordonnatrice de Logementaide, Sonia Côté soutient que Paul Martin a trahi ses électeurs, lui qui s'était engagé, dit-elle, à investir jusqu'à un milliard et demi de dollars en 5 ans dans le logement social et abordable. Or, affirme Sonia Côté, les locataires à faible revenu ont été totalement oubliés dans le budget Goodale.

# **Radio-Canada, édition du 24 février 2005**

## **Réactions partagées au budget Goodale**

Le ministre des Finances, Ralph Goodale Les réactions sont partagées en Abitibi-Témiscamingue à la suite du dépôt, mercredi à Ottawa, du budget du ministre des Finances, Ralph Goodale.

Le député bloquiste de la circonscription d'Abitibi-Témiscamingue, Marc Lemay, n'y voit rien de bon pour les Québécois en particulier. À l'instar de son chef Gilles Duceppe, Marc Lemay compte voter contre le budget, qu'il juge incomplet. « C'est un très mauvais budget pour les régions. Il n'y a rien de neuf pour l'assurance-emploi. Cela veut dire que les libéraux vont continuer à piger dans la caisse de l'assurance-chômage. Ils vont continuer à voler les travailleurs et les travailleuses. Il n'y a rien non plus sur le logement social », s'est scandalisé Marc Lemay.

### **Trop peu**

Pour le président de la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue, Jean-Maurice Matte, il n'y a pas que de mauvaises choses dans ce budget. Selon lui, le budget Goodale ne répond toutefois pas aux attentes de la région.

Le maire de Val-d'Or, Fernand Trahan, est somme toute satisfait de l'état des finances du pays. Il critique toutefois les faibles sommes qui seront transférées aux municipalités à même la taxe fédérale sur l'essence.

### **Ignorés**

Par contre, l'Association coopérative d'économie familiale de l'Abitibi-Témiscamingue est loin d'être satisfaite des mesures fiscales contenues dans le budget Goodale. Une dirigeante de l'organisme, Zaïda Meira, croit qu'Ottawa a une fois de plus ignoré les plus démunis.

Enfin, la présidente du Conseil régional de l'environnement, Jacynthe Chateauvert, est plutôt satisfaite des 3 milliards de dollars de plus que le ministre Goodale a réservés pour l'environnement.

# **Radio-Canada, édition du 24 février 2005**

## **Budget : accueil mitigé au Bas-Saint-Laurent**

Au lendemain du dépôt du premier budget du gouvernement minoritaire Martin, les réactions régionales sont partagées : certains croient que ce budget constitue une provocation électorale alors que d'autres sont assez satisfaits de ce qu'il promet aux régions.

Le maire de Rimouski et président de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), Michel Tremblay, croit que les revenus de la taxe sur l'essence prévus au budget du ministre Goodale aideront, à coup sûr, à stabiliser les finances des municipalités. « Évidemment, on aurait voulu un peu plus d'argent la première année, mais on est capable, à mon sens, de vivre avec ça, et un plan de cinq ans, c'est très bien pour les municipalités. On va faire des bons projets et on pourra espérer des bonnes sources de revenus », indique le maire Tremblay.

Le préfet de la MRC de Rivière-du-Loup, Michel Lagacé, est un peu moins enthousiaste. Il s'interroge, entre autres, sur la véritable volonté du fédéral d'aider les régions. « La vision qui est là est intéressante, mais l'atterrissage, je ne sais pas comment il va se faire en région. Et est-ce qu'on va avoir les moyens de nos ambitions en région? », se demande M. Lagacé. Les affiches de la Coalition des Sans-Chemise avaient été très remarquées lors de la dernière campagne électorale fédérale.

## **Travail saisonnier**

Le député bloquiste de Montmagny/L'Islet/Kamouraska/Rivière-du-Loup, Paul Crête, est carrément déçu. Il va même jusqu'à qualifier le budget d'insultant pour la région. Le député souligne qu'il n'y a aucune mesure pour bonifier le régime d'assurance-emploi. « C'est une provocation électorale. Écoutez, pour l'assurance-emploi, il n'y a strictement rien là-dedans. Pour les travailleurs saisonniers, on nous fait l'affront de nous dire qu'il va y avoir une mesure, peut-être dans un an ou deux, qu'on évalue à 300 millions de dollars », fait valoir Paul Crête.

Même son de cloche chez le porte-parole de la Coalition sur l'assurance-chômage du Bas-Saint-Laurent, Normand Gagnon, qui s'est dit déçu de l'absence de mesures visant à bonifier le régime d'assurance-emploi dans le budget fédéral.

Toutefois, l'annonce de la ministre responsable de Ressources humaines Canada, Lucienne Robillard, qui a promis d'apporter certaines modifications au régime, le réjouit quelque peu. « Si on calcule la prestation sur les 14 meilleures semaines travaillées et qu'on abaissait le nombre d'heures travaillées pour être admissible une première fois à l'assurance-emploi, je me dis que c'est une

amélioration de ce régime-là, parce que chaque amélioration de ce régime, c'est un plus pour les travailleurs et travailleuses parce que ce régime est inéquitable d'un bout à l'autre », note M. Gagnon.

Commentant l'ensemble du budget, le porte-parole de la coalition estime que lorsqu'un budget accorde des sommes mirobolantes à l'armée et qu'on investit presque rien dans les programmes sociaux « ce n'est jamais un bon budget pour la population. »

## **Radio-Canada, édition du 24 février 2005**

### **Les défenseurs des acquis sociaux accueillent froidement le budget fédéral**

À l'occasion du dévoilement du budget fédéral par le ministre des Finances, Ralph Goodale, le Congrès du travail du Canada et la Fédération des travailleurs et travailleuses du Nouveau-Brunswick (FTTNB) ont organisé à Moncton un rassemblement d'intervenants en matière de défense des acquis sociaux.

On s'inquiète encore de l'érosion du tissu social. Les personnes qui s'attendaient à ce que Ralph Goodale donne des détails portant sur l'assurance-emploi, l'aide aux démunis ou aux universités, sont restées sur leur faim. « Les chômeurs, les pauvres, les autres, on est quelques-uns à se poser la question qu'est-ce qui se passe? Est-ce qu'il a vraiment fini ou il manque des pages à son discours parce qu'il y a quelque chose qui manque là dans ce qu'il annonce », a déclaré Jean-Marie Nadeau, porte-parole de la FTTNB.

« De façon générale, du point de vue de l'éducation, ils n'ont rien dit. L'accessibilité est un problème dans plusieurs provinces. Les frais de scolarité sont très élevés. Est-ce qu'ils veulent augmenter l'accessibilité pour les étudiants? On n'a pas entendu ça non plus. Donc, du point de vue de l'éducation, ou bien ils n'ont pas dit ce qu'ils avaient à dire ou bien ils n'ont vraiment aucune vision », a affirmé Paul Deguire, délégué de l'Association des bibliothécaires et professeurs de l'Université de Moncton. Selon soeur Auréa Cormier, porte-parole du Front commun pour la justice sociale, la question de la pauvreté aurait mérité plus d'attention. « Nos programmes sociaux dans le moment, d'après ce que je vois, sont pitoyables. Tout ce qu'on fait, on coupe, on élimine, tout comme la question du chauffage l'hiver. C'est un problème immense puis on a à peine offert un petit allègement. Il y a des gens qui souffrent, ici au Nouveau-Brunswick », a-t-elle indiqué.

Auréa Cormier travaille aussi pour l'organisme Développement et Paix. Elle est contente de l'argent qui est versé à l'aide internationale par le Canada, quoique, selon elle, le pays accuse toujours du retard de ce côté. De leur côté, les environmentalistes accueillent favorablement le budget Goodale. Daniel LeBlanc est le porte-parole des Sentinelles de la Petitcodiac, un organisme qui milite pour la protection des cours d'eau et des rivières. M. LeBlanc est particulièrement heureux de voir que des fonds supplémentaires seront accordés aux municipalités pour les aider à améliorer leurs infrastructures.

« C'est le plus important budget environnemental qu'on a eu les dernières années », a souligné Daniel LeBlanc. « On va peut-être même pouvoir aller chercher de l'argent pour restaurer la rivière Petitcodiac, par exemple, ou améliorer les infrastructures d'eau usée, qui sont la plus grosse source de pollution dans les cours d'eau au Canada », a-t-il ajouté.

## **Radio-Canada, édition du 24 février 2005**

### **Peu de choses pour les travailleurs saisonniers de la Gaspésie**

Selon Action chômage Gaspésie-Les Îles et le Bloc québécois, les nouvelles mesures d'Ottawa pour aider les travailleurs saisonniers auront peu d'impacts sur la situation des chômeurs de la région. Le ministre des Finances, Ralph Goodale, injectera 300 millions de dollars supplémentaires dans le régime d'assurance-emploi pour aider les régions aux prises avec un chômage supérieur à 10 %.

Les mesures annoncées par la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lucienne Robillard, principalement celle qui modifie le calcul des prestations afin qu'il soit effectué sur la base des 14 meilleures semaines plutôt que les 26 dernières travaillées, n'apporteront rien de plus aux travailleurs de la région, selon Gaétan Cousineau, porte-parole régional d'Action chômage.

« Les 14 semaines sur les 52, c'est une certaine amélioration. Encore faut-il encore travailler plus que 14 semaines, pour choisir les 14 semaines. C'est ça le problème dans les régions à fort taux de chômage, on est souvent incapable de travailler plus que 10,12, 13 ou 14 semaines », explique le militant.

M. Cousineau cite, entre autres, le cas des usines de homard, régies par une loi fédérale qui limite la pêche à 10 semaines : « C'est de la foutaise, pour nous, ici, cela n'aura pas de gros impacts. » Le député bloquiste de la Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine, Raynald Blais, dénonce aussi le peu d'intérêt manifesté par Ottawa à l'endroit des chômeurs. Le budget fédéral, selon M. Blais, ne tient nullement compte des besoins des régions.

Il souligne que le gouvernement refuse toujours de créer une caisse autonome pour gérer les énormes surplus générés par les cotisations des employeurs et des employés au régime d'assurance-emploi. « Le gouvernement seul peut piger dans la caisse. Il l'a fait jusqu'à maintenant et jamais au profit des chômeurs et des chômeuses, au contraire, c'est plutôt au détriment des chômeurs et des chômeuses. Donc la création de la caisse autonome est un élément, et par la suite il manque les bonifications au régime, il manque la réintroduction d'un programme d'aide aux personnes âgées », indique Raynald Blais.

Pour le député, les modifications pour véritablement améliorer le régime d'assurance-emploi passent par un meilleur accès au régime et la bonification des prestations. Le député estime qu'il n'y a absolument rien pour les chômeurs dans ce budget.

## **Radio-Canada, édition du 24 février 2005**

### **Budget fédéral : les Sans-Chemise sont déçus**

Les affiches de la Coalition des Sans-Chemise avaient été très remarquées lors de la dernière campagne électorale fédérale. Dans Charlevoix, la Coalition des sans-chemise est déçue de la série de modifications annoncées, mercredi, au régime d'assurance-emploi. 300 millions sont injectés dans les régions où le taux de chômage dépasse 10 %.

Ces changements temporaires sont mineurs, soutiennent plusieurs groupes. Selon Benoît Tessier de la Coalition des sans-chemise de Charlevoix, les chômeurs sont toujours aux prises avec le problème de ce qu'ils appellent le trou noir, c'est-à-dire une période pendant laquelle ils ne reçoivent aucune prestation.

Il souligne que près de 2500 familles de Charlevoix devront faire face cette année à une période sans revenu, variant de 1 semaine à 15 semaines. Il ajoute que presque tous les travailleurs saisonniers sont payés au salaire minimum et que 55 % de leur revenu ne représente pas beaucoup d'argent pour terminer l'année.

Le député bloquiste de Montmorency, Charlevoix et Haute-Côte-Nord, Michel Guimond, ne cache pas sa déception : « Les gens sont tannés d'être considérés comme des citoyens de deuxième ordre. On est tannés des mesures transitoires : on veut que ce gouvernement-là, qui en a les moyens, se relève les manches et livre les promesses qu'il a faites dans la dernière campagne électorale. »

Il rappelle que Paul Martin, candidat à la chefferie du Parti libéral en juin 2003, avait rencontré les mouvements de sans-chemise et avait promis, s'il devenait chef et premier ministre, qu'il corrigerait la situation.

## **Radio-Canada, édition du 24 février 2005**

### **Des modifications à l'assurance-emploi qui pourraient toucher la Mauricie**

Le budget fédéral déposé mercredi à Ottawa prévoit l'injection de 300 millions de dollars dans le régime d'assurance-emploi pour les régions où le taux de chômage dépasse 10 %.

Cette mesure touchera vraisemblablement la Mauricie. La dernière enquête sur la population active de Statistique Canada indiquait en effet que le taux de chômage se situait à 12,4 % en Mauricie en janvier 2005, sur la base de données non désaisonnalisées.

Les mesures prévues toucheront 220 000 travailleurs canadiens. Ces mesures sont les suivantes :

- des prestations seront versées après 840 heures de travail (plutôt que 910) lorsque les prestations sont liées à des programmes d'emploi de l'assurance-emploi;
- les prestations seront calculées en fonction des revenus des 14 meilleures semaines au cours des 52 semaines, plutôt que les 26 dernières semaines;
- le seuil de revenus sera augmenté pour permettre aux gens de retirer le plus élevé des deux montants suivants, soit 75 \$ ou 40 %, pour les encourager à occuper un emploi sans diminution de leurs prestations.

## **CSQ, communiqué du 24 février 2005**

### **Réaction de la CSQ au discours du budget fédéral, un budget décevant pour le Québec**

« C'est un budget décevant que nous a livré aujourd'hui le ministre des Finances Ralph Goodale. Il ne fait rien pour corriger le déséquilibre fiscal et multiplie les empiètements dans les champs de compétence des provinces », de souligner le président de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), Réjean Parent.

Pour la CSQ, le budget est très en deçà des attentes concernant l'assurance-emploi, les congés parentaux, les garderies, le financement de l'enseignement postsecondaire, la lutte à la pauvreté, le logement social et la protection de l'environnement. De plus, il étire sur 5 ans la plupart des mesures, en consacrant des sommes minimales pour cette année.

Au sujet des sommes investies de 5 milliards sur 5 ans dans le programme national de garderies, il est inconcevable que le gouvernement de Paul Martin place le Québec au même diapason que les autres provinces alors qu'il est le précurseur de ce programme. « Il est inacceptable de vouloir imposer des normes nationales au Québec et des obligations de reddition de compte alors que nous avons toujours fonctionné sans ces balises fédérales. Il est clair que nous nous acheminons vers une très longue saga de négociations avec les provinces », de dire le président de la CSQ.

La CSQ aurait souhaité des engagements fermes et clairs en faveur de la jeunesse et de la famille par des investissements significatifs dans l'enseignement postsecondaire et pour les familles dans les programmes sociaux via le Transfert canadien en matière de programmes sociaux.

La CSQ comprend mal que le gouvernement de Paul Martin puisse laisser ainsi en suspens le différend concernant le financement des congés parentaux du Québec. « Lorsque l'on s'égosille à dire que les familles sont une priorité, il y a des occasions que l'on ne peut pas manquer », de souligner Réjean Parent.

Quant à l'assurance-emploi, le budget est extrêmement décevant car il ferme la porte à la constitution d'une caisse autonome et ne prévoit aucune amélioration de ce régime fort déficient. La Centrale déplore que le gouvernement fasse porter le fardeau aux contribuables plutôt qu'aux entreprises polluantes. « Nous comprenons mal que ce ne soient pas les entreprises qui absorbent les coûts de leurs dégâts », de dire Réjean Parent.

Sur l'aide internationale, l'objectif de doubler d'ici 2010-2011 l'aide consentie en 2001-2002 ne saurait nous faire oublier qu'il n'y aura que 100 millions de plus l'an prochain. La Centrale constate cependant que la défense est bien servie avec un engagement de 7 milliards de nouveaux crédits.

La CSQ est extrêmement préoccupée par l'abolition de la restriction de 30 % de contenu étranger sur les placements de retraite car elle craint que cela ne favorise l'expatriation de capitaux.

Pour ce qui est des mesures de support des particuliers, les bonifications annoncées du supplément de revenu garanti pour les personnes âgées ne représentent que des montants insignifiants à court terme, et pour l'ensemble de la période une amélioration d'à peine 2 % par année des prestations aux aînés.

L'allègement fiscal, sous forme de relèvement étalé de la déduction de base de 8012 \$ à 10 000, n'est qu'illusion puisqu'il ne représente pour les Québécoises et Québécois qu'environ 265 \$ sur cinq ans, dont très peu dans l'immédiat. De plus, l'engagement de consacrer 5 milliards sur cinq ans pour les villes à même la taxe sur l'essence ne procurera que 600 millions dans l'immédiat.

« C'est le budget de l'illusion, de l'immobilisme et de la négation que nous a présenté le ministre des Finances. Il poursuit dans ses intentions d'empiéter sur les champs de compétence des provinces et ne tient pas compte de nos spécificités. De plus, il ne règle en rien le problème du déséquilibre fiscal et oblige les provinces à porter l'odieux de décisions difficiles qui auront des impacts directs sur les services à la population ».

## **CSD, communiqué du 24 février 2005**

### **Budget Goodale: DÉFENSE et SÉCURITÉ, deux mots qui ne s'appliquent pas partout!**

C'est avec ironie que François Vaudreuil, président de la Centrale des syndicats démocratiques (CSD) a illustré ses grandes déceptions face au budget fédéral déposé aujourd'hui par Ralph Goodale. « Dans ce budget, les mots DÉFENSE et SÉCURITÉ ne s'appliquent pas à tous les domaines, loin de là!

Pendant qu'il annonce une hausse de 12,8 milliards sur 5 ans pour le budget de la Défense, on se demande pourquoi il n'annonce pas des mesures adéquates augmentant la DÉFENSE des chômeuses et chômeurs? Des mesures qui leur reviennent de toute façon! Pendant qu'il annonce 1 milliard pour la mise en œuvre de la politique sur la sécurité nationale, on se demande pourquoi il n'annonce pas des mesures pour la SÉCURITÉ des travailleuses et travailleurs âgés victimes de licenciement collectif ou de fermeture d'entreprise, ce qui leur permettrait de leur assurer un revenu adéquat et stable et de vivre dans la dignité. »

« À la CSD, on aurait pu croire qu'un gouvernement minoritaire serait plus à l'écoute des besoins des Canadiennes et des Canadiens et que le premier budget de ce gouvernement refléterait cette nouvelle proximité aux besoins des gens. Or, à en juger par le budget Goodale, rien n'y paraît », a-t-il ajouté.

### **Assurance-emploi**

Selon la CSD, si le gouvernement avait été davantage à l'écoute de la population, il aurait donné suite aux recommandations du Comité permanent des ressources humaines, appuyé par des parlementaires du parti gouvernemental qui, eux, semblent comprendre les besoins des gens qu'ils représentent. Rien dans le budget Goodale sur la caisse autonome d'assurance-emploi, rien pour rendre le régime d'assurance-emploi plus accessible aux personnes qui sont frappées par le chômage. Le ministre des Finances aurait pu annoncer une diminution du nombre d'heures de travail pour être admissible au régime et une augmentation du taux de remplacement du revenu de 55 à 60 %, par exemple.

### **Déséquilibre fiscal**

Qu'il n'y ait rien sur le déséquilibre fiscal entre le fédéral et les provinces est carrément inacceptable parce que le gouvernement fédéral semble être tout seul à ne pas reconnaître que les besoins sont dans les provinces alors que l'argent est à Ottawa. Si Ottawa nage dans les surpluses,

ce n'est pas parce qu'il est meilleur gestionnaire que les provinces, mais tout simplement parce qu'il récolte plus d'argent qu'il n'en a besoin pour exercer ses compétences. « Même le balbutiement du début du commencement d'une reconnaissance du déséquilibre fiscal aurait été accueilli chaleureusement de la part de la CSD », a ironisé François Vaudreuil. « Or, il n'y a rien à cet égard dans le budget Goodale, le ministre préférant continuer de jouer à l'autruche, sans doute parce que ça lui procure un pouvoir de dépenser qui lui permet d'imposer sa présence dans le champ de compétences des provinces. »

### **Garde des jeunes enfants**

Ottawa propose d'investir 5 milliards \$ sur cinq ans pour une initiative d'apprentissage et de garde des jeunes enfants en venant jouer dans les plate-bandes des provinces, les garderies étant de compétence provinciale, en tenant à édicter des normes pan-canadiennes. Oui, les Canadiennes et les Canadiens veulent des services de garde abordables, mais en s'assurant simplement que l'argent sera dépensé en vue de la création des services de garde dans chaque province, sans plus.

« Le gouvernement Martin, comme le gouvernement Chrétien, semble irrémédiablement enfermé dans sa tour d'ivoire, déconnecté qu'il est de la réalité quotidienne et des députés non ministériels de son propre parti », a conclu le président de la CSD.

# **Le Droit, édition du 24 février 2005**

**Texte de la Presse Canadienne**

## **Budget 2005: Assurance-emploi, des réformes à court terme qui sont loin de satisfaire tout le monde**

Sous la pression du Bloc québécois, le gouvernement de Paul Martin a annoncé hier de modestes améliorations à l'assurance-emploi, d'une valeur estimée de 300 millions \$ par année.

Mais ces changements sont tous temporaires, puisqu'ils s'inscrivent dans le cadre de "projets pilotes" et de "mesures de transition" d'une durée maximale de trois ans.

"On attaque l'intelligence des travailleurs et des chômeurs", s'est indigné Gaétan Cousineau, porte-parole de la Coalition de l'assurance-emploi de Gaspésie-Les Îles-Matapédia-Matane. "C'est absolument minable."

"Malgré les recommandations unanimes du comité des ressources humaines de la Chambre des communes, les mesures annoncées sont très loin de nos priorités", a renchéri le secrétaire général de la Fédération des travailleurs du Québec, René Roy.

Le Bloc québécois, qui fait de l'assurance-emploi un cheval de bataille, s'est également dit déçu de la réforme dévoilée mercredi.

"Ce n'est pas une mince réforme, c'est 300 millions \$ de plus pour les travailleurs", a rétorqué la ministre des Ressources humaines, Lucienne Robillard. "On avait dit qu'on apporterait des mesures à court terme pour régler les problèmes principaux."

Ottawa fera ainsi passer le seuil d'admissibilité au régime pour les nouveaux travailleurs de 910 heures travaillées à 840 heures, mais uniquement dans les régions où le taux de chômage est d'au moins 10 %, et seulement pour les trois prochaines années. Selon le ministère des Ressources humaines, quelque 16 000 personnes pourront profiter de cette mesure, chaque année.

Dans les mêmes régions, un autre projet pilote modifiera la méthode de calcul des prestations : au lieu d'utiliser le revenu hebdomadaire moyen des 26 dernières semaines de travail, comme c'est le cas actuellement, on se basera sur le revenu des 14 "meilleures" semaines dans une année. Ottawa estime que 200 000 personnes pourraient bénéficier de cette modification.

En outre, toujours dans les régions où le chômage est d'au moins 10 %, les bénéficiaires pourront désormais recevoir un salaire de 75 \$ (ou ne dépassant pas 40 % de leurs prestations

hebdomadaires), sans être pénalisés. Plus de 220 000 prestataires pourraient en profiter.

Par ailleurs, Ottawa prolonge d'un an les mesures annoncées en mai dernier : l'ajout de cinq semaines de prestations dans les régions où le chômage est d'au moins 10 %, de même que des ajustements pour les prestataires du Bas-Saint-Laurent, de la Côte-Nord et de Madawaska - Charlotte (Nouveau-Brunswick).

Les 300 millions \$ que coûtera la réforme sont minimes par rapport à l'excédent de 2 milliards \$ que le régime a dégagé en 2003-04, même si l'on tient compte des modifications d'environ 250 millions \$ dévoilées en mai, juste avant le déclenchement des dernières élections fédérales.

À l'heure actuelle, puisqu'Ottawa refuse de créer une caisse autonome d'assurance-emploi, les surplus du programme sont directement versés dans le fonds consolidé du gouvernement. À ce jour, Ottawa a engrangé plus de 46 milliards \$ de cette façon.

Le ministre des Finances, Ralph Goodale, a néanmoins convenu de changer le mécanisme d'établissement du taux de cotisation à l'assurance-emploi pour l'année prochaine.

"Ce mécanisme permettra de fixer le taux en fonction des coûts annuels, c'est-à-dire que le revenu tiré des cotisations correspondra aux coûts prévus du programme", peut-on lire dans les documents budgétaires.

Vu les surplus actuels, on peut s'attendre à une réduction des cotisations, mais Ottawa limitera toute diminution (ou hausse) à 15 cents par année afin de "favoriser la stabilité des taux".

## **Le Droit, édition du 24 février 2005**

**Texte de la Presse Canadienne**

### **Budget 2005: Des syndicats sont déçus du peu d'améliorations à l'assurance-emploi**

Les syndicats québécois, qui souhaitent notamment trouver dans le budget Goodale des améliorations importantes au régime d'assurance-emploi, se montrent déçus.

La FTQ identifie le régime d'assurance-emploi comme sa principale déception du budget.

"Ottawa refuse toujours de créer une caisse autonome de l'assurance-emploi" et n'a que peu bonifié le régime, en fondant désormais le calcul des prestations sur les 14 meilleures semaines, note la centrale dans un communiqué.

Le gouvernement fédéral "entend continuer à se servir dans les fonds qui devraient revenir aux travailleurs", critique la principale centrale syndicale du Québec.

La FTQ déplore aussi les grands absents de ce budget pour le Québec : le règlement du déséquilibre fiscal et un régime de congés parentaux plus généreux.

Le Congrès du travail du Canada, quant à lui, attendait "bien davantage" du budget, notamment pour assurer des services publics de qualité.

"Les vraies priorités" auraient dû être les services de garde, une réforme de l'assurance-emploi, la santé, la formation professionnelle, la création d'emplois, souligne la centrale pancanadienne.

# **Le Soleil, édition du 24 février 2005**

**Texte de la Presse Canadienne**

## **Budget Goodale: des syndicats s'attendaient à plus d'améliorations en assurance-emploi**

Les syndicats québécois, qui souhaitent notamment trouver dans le budget Goodale des améliorations importantes au régime d'assurance-emploi, se montrent déçus. La FTQ identifie le régime d'assurance-emploi comme sa principale déception du budget.

"Ottawa refuse toujours de créer une caisse autonome de l'assurance-emploi" et n'a que peu bonifié le régime, en fondant désormais le calcul des prestations sur les 14 meilleures semaines, note la FTQ. Le gouvernement fédéral "entend continuer à se servir dans les fonds qui devraient revenir aux travailleurs", critique la principale centrale syndicale du Québec.

La FTQ déplore aussi les grands absents de ce budget pour le Québec : le règlement du déséquilibre fiscal et un régime de congés parentaux plus généreux.

Le Congrès du travail du Canada, quant à lui, attendait "bien davantage" du budget, notamment pour assurer des services publics de qualité. "Les vraies priorités" auraient dû être les services de garde, une réforme de l'assurance-emploi, la santé, la formation professionnelle, la création d'emplois", souligne la centrale pancanadienne, par voie de communiqué.

# **Le Soleil, actualités, édition du 24 février 2005**

Texte de Sylvain Desmeules

## **Budget Goodale: les chômeurs s'estiment les grands oubliés**

Les bonifications au régime d'assurance-emploi n'ont pas ému les principaux intéressés. Tellement minimes qu'elles n'étaient même pas incluses dans le budget officiel. Il a fallu que la ministre Lucienne Robillard intervienne pour tenter de calmer le mécontentement des groupes de pression en annonçant des mesures de 300 millions \$ destinées à profiter à 220 000 travailleurs. Mais rien à faire, les chômeurs estiment qu'ils sont les grands oubliés de ce budget.

"Il y a tellement peu dans cette annonce que je les comprends de ne pas la mettre dans le budget. Non, c'est clair que ce ne sont que des miettes", a insisté Sébastien Duclos, porte-parole du Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi (MASSE), promettant que son organisme n'abandonnera pas aussi facilement.

"C'est toujours ça. Ça fait cinq ans qu'on patiente. Je ne suis pas surprise, mais amèrement déçue. Et dire qu'on y croyait encore une fois. Ce ne sont même pas de nouvelles mesures. On les a déjà et ils pensaient que ça réglerait le trou noir, ce qui n'est pas du tout le cas", confiait la porte-parole des Sans-Chemise, Danie Harvey.

Comme mesures, la ministre n'a fait que reconduire le projet pilote en vigueur depuis 2004, qui touche 24 régions du Canada dont cinq au Québec, et qui accorde cinq semaines supplémentaires aux prestataires des régions où le taux de chômage est supérieur à 10 %. Elle annonce aussi la réduction de 70 heures sur le seuil d'admissibilité pour les nouveaux arrivants sur le marché du travail (de 910 à 840 heures). Les prestations risquent aussi de grimper légèrement puisque maintenant calculées à partir des 14 meilleures semaines.

Michel Guimond ne comprend pas. "À l'évidence, le gouvernement n'a pas écouté les revendications des chômeurs. Cette annonce de 300 millions \$ est nettement insuffisante. C'est 1,7 milliard \$ qu'il aurait fallu et la promesse de remboursement de la caisse d'assurance-emploi à raison de 1,5 milliard \$. J'ai de la difficulté à suivre ce gouvernement. Il avait pourtant une occasion en or de livrer du concret et il en avait les moyens", dit le whip en chef du Bloc et député de Montmorency-Charlevoix-Haute-Côte-Nord, Michel Guimond, qui faisait partie du Comité des ressources humaines.

Peu impressionné par le gel des cotisations des travailleurs à 1,95 \$, M. Duclos déplore le peu de logique de la décision. "ils ne sont même pas foutus de tenir compte des recommandations de leur propre comité de travail des ressources humaines", dit-il.

Les Sans-Chemise, tout comme le MASSE, avaient des demandes qui se rapprochaient pourtant du Comité des ressources humaines. Outre une caisse d'assurance-emploi autonome, ils recherchaient un seuil d'admissibilité universel à 350 heures pour un minimum de 35 semaines de prestations, à 60 %. Force est de constater qu'ils n'ont pas été écoutés.

"Ils cherchent à gagner du temps, à faire diversion et comme d'habitude, on se moque du petit travailleur", conclut Mme Harvey, rappelant ironiquement que la saison du "trou noir" était à nos portes. Juste pour Charlevoix, on estime que 2500 travailleurs vivront une période sans revenus entre 1 et 15 semaines, montrant l'échec du gouvernement libéral fédéral à éliminer le trou noir.

# **Le Devoir, édition du 24 février 2005**

**Texte de Jean-Robert Sansfaçon**

## **Un déluge de milliards!**

Que de dépenses, que de milliards dans ce premier budget Goodale du gouvernement minoritaire de Paul Martin! Ceux qui aiment la continuité ne seront pas déçus: il y a très peu de bonnes nouvelles pour les provinces et les contribuables dans ce budget grâce auquel Ottawa utilise massivement l'argent de ses revenus en forte hausse pour intervenir partout où il peut gagner des alliés.

D'ici cinq ans, Ottawa aura accru ses dépenses de programmes de 14 milliards de plus par année, sans compter les sept milliards supplémentaires transférés aux provinces pour la péréquation et le financement des ententes en santé. On ne parle pas ici de la croissance normale des dépenses mais de nouveaux engagements qui s'ajoutent aux programmes existants.

Cet argent, Ottawa l'aura tout naturellement trouvé dans les poches des contribuables grâce à la bonne performance de l'économie puisque, malgré la baisse d'impôt dont l'impact à terme sera d'à peine 3,5 milliards sur des revenus prévus de 240 milliards en 2010, les Canadiens auront versé 40 milliards de plus cette année-là par rapport à l'heure actuelle aux seuls titres de la taxe de vente, des impôts personnels et des cotisations à l'assurance emploi.

Voilà des chiffres monstrueux qui illustrent mieux que n'importe quel discours la spirale dans laquelle Ottawa s'est installé à demeure depuis la fin des années de déficits. Voilà aussi pourquoi il faut se scandaliser de ce qu'Ottawa continue de taxer autant les citoyens alors qu'il ne sait plus où donner de la tête lorsque vient le temps de dépenser les milliards.

Rappelons que cette spirale d'excédents de revenus sur les dépenses fédérales s'explique d'abord et avant tout par la réduction très rapide de la place des intérêts sur la dette dans les dépenses totales du gouvernement. Si Ottawa devait consacrer cette année au service de la dette le même pourcentage de ses revenus qu'il y a neuf ans, soit 37 % au lieu de 18 %, ce sont rien de moins que 75 milliards au lieu des 35 milliards actuels qu'il faudrait verser chaque année en intérêts!

On ne peut évidemment que se réjouir de ce que l'argent pousse dans les arbres à Ottawa, mais pourquoi diable ces milliards ne vont-ils pas là où ils devraient: en santé, en éducation et dans les poches des contribuables, qui en ont bien besoin pour vivre?

Les particuliers auront droit à une baisse de l'impôt annuel variant selon le cas entre 16 \$ et 29 \$, l'an prochain seulement, et un peu plus chaque année par la suite. De même, les personnes âgées

qui reçoivent le Supplément de revenu garanti verront leur chèque mensuel augmenter de 18 \$ par mois à partir de janvier 2006, puis de 32 \$ l'année suivante. Vraiment pas de quoi s'énerver! En revanche, les plus fortunés profiteront d'une hausse majeure du plafond de contributions au REER.

Pourquoi sont-ce les entreprises seules qui profiteront d'une réduction de leurs contributions aux dépenses de l'État d'ici cinq ans alors que les impôts totaux des sociétés seront passés de 27 à 26 milliards par année en 2010? Pourquoi cela et bien d'autres choses, comme le réinvestissement massif de 12,6 milliards dans la Défense nationale et le plan Kyoto tout entier axé sur l'entreprise, sinon parce que l'un des premiers objectifs du gouvernement Martin est de neutraliser son principal adversaire, le Parti conservateur de Stephen Harper?

Ce faisant, M. Martin fait le pari qu'il se passera du NPD et du Bloc québécois, son budget ne tenant aucunement compte des revendications en matière d'assurance emploi, de congés parentaux, d'autonomie des provinces ou de déséquilibre fiscal.

Alors qu'on se serait attendu à ce que ce gouvernement minoritaire tente de séduire l'ensemble de l'électorat, fatigué de le voir dépenser sans compter pour faire mousser son image, il a préféré poursuivre sur la lancée des dernières années tout en évitant la confrontation avec son principal ennemi, les conservateurs. Reste à savoir si les uns et les autres, électeurs et conservateurs, se laisseront prendre au jeu.

# Le Devoir, édition du 24 février 2005

Texte de François Desjardins

## Budget Goodale: Un budget de gouvernement minoritaire

Les grandes centrales syndicales se sont dites déçues du budget fédéral présenté hier à Ottawa, la Confédération des syndicats nationaux (CSN) et la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) s'attardant toutes deux à la problématique du déséquilibre fiscal, à propos duquel ils reprochent à Ottawa de préférer le statu quo. Elles saluent toutefois les baisses d'impôt aux contribuables à faible revenu et la hausse des prestations mensuelles aux aînés.

Au chapitre des réductions d'impôt, Ottawa haussera graduellement d'environ 8000 à 10 000 \$, d'ici 2009, la déduction de base sur le revenu alors que les personnes âgées verront quant à elles une hausse progressive des prestations mensuelles en vertu du Supplément de revenu garanti.

«C'est un budget à l'image d'un gouvernement minoritaire, qui va dans toutes les directions», a indiqué la présidente de la CSN, Claudette Carbonneau. «À semer de petits montants un peu partout, il risque de récolter très peu de choses. Mais j'y vois cependant une véritable gifle aux prétentions du Québec par rapport au déséquilibre fiscal. C'est profondément choquant. Malgré un amendement qui avait dû être adopté au discours du Trône, quand vient le temps de livrer la marchandise, c'est le statu quo.» Le déséquilibre fiscal, pour le Québec, est généralement chiffré à 2,5 milliards.

Le gouvernement fédéral constituera toutefois un fonds de cinq milliards en cinq ans pour un programme national de garderies. «Ça devait être une injection de fonds sans conditions», a poursuivi Mme Carbonneau. «Or on s'aperçoit qu'ils placent l'argent dans la foulée des négociations entamées l'été dernier, et ces discussions étaient nettement dominées par des conditions et des normes pancanadiennes.»

La CSN reconnaît toutefois l'aide internationale annoncée par Ottawa ainsi que la hausse des prestations aux aînés tout en affirmant que les mesures fiscales offertes aux entreprises sont malheureusement supérieures à celles accordées aux particuliers.

À la FTQ, l'une des principales critiques portait sur l'assurance-emploi. «Malgré les recommandations faites à Ottawa, les mesures annoncées sont très loin de nos priorités, sauf en ce qui concerne la bonification du montant de la prestation, qui sera désormais calculé selon les 14 meilleures semaines», a dit son secrétaire général, René Roy, déplorant qu'Ottawa n'ait pas créé de caisse autonome. Dans le dossier des congés parentaux, qui a fait l'objet de longues négociations entre Ottawa et les provinces, la FTQ aurait préféré voir l'annonce de certaines mesures, tout

comme en ce qui concerne le logement social.

Le Congrès du travail du Canada s'est lui aussi attardé à la question des services de garde, disant déceler certains périls dans les intentions d'Ottawa. «L'investissement de base est bien, mais aucun plan précis n'est encore mis en avant», a dit le président, Ken Georgetti. «Aucune reddition de comptes n'est prévue pour garantir le type de programme de garderies dont les parents ont besoin, et aucune règle n'empêche que le financement public soit accaparé par le privé.»

# La Presse, édition du 24 février 2005

Texte de André Pratte

## Le budget inachevé

Le budget déposé hier par le ministre des Finances, Ralph Goodale, n'entraînera pas la chute du gouvernement. Le chef conservateur, Stephen Harper, a clairement indiqué hier que son parti ne voterait pas contre le budget. Cette décision est heureuse: il n'est pas dans l'intérêt du Canada que des élections générales aient lieu maintenant, moins d'un an après le scrutin précédent.

Dans les premiers mois d'un gouvernement minoritaire, l'opposition n'est justifiée de battre le parti au pouvoir que si le budget comporte des mesures allant carrément à l'encontre de l'intérêt public. On ne trouve rien de ce genre dans le présent budget.

Le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, est furieux, et M. Goodale n'en sera pas surpris. Dans son discours, il n'a pas dit un mot des deux principales préoccupations des bloquistes, le déséquilibre fiscal et l'assurance-emploi. Une façon de narguer le Bloc? Curieuse tactique de la part d'un gouvernement qui doit à tout prix séduire les Québécois!

Au-delà des considérations stratégiques, qu'en est-il du fond? Sur le déséquilibre fiscal, il ne fait pas de doute que le gouvernement fédéral est en bien meilleure santé financière que celui de plusieurs provinces, notamment du Québec. Le gouvernement du Québec voudrait que le fédéral transfère aux provinces le gros de ses surplus. Ottawa a déjà fait plusieurs pas dans cette direction: sur les 53 milliards supplémentaires qu'il dépensera en 2009-2010 par rapport à 2003-2004, 18 milliards (le tiers) seront versés aux provinces.

Pourquoi le fédéral enverrait-il encore plus d'argent aux provinces, sachant fort bien que celles-ci s'empresseraient d'en accaparer tous les bénéfices politiques? Le gouvernement Martin préfère évidemment décider lui-même quoi faire de l'argent qu'il recueille. Le problème n'est pas là; le problème, c'est que le fédéral aurait dû diminuer les impôts plus substantiellement et plus rapidement que ce qu'il a annoncé hier, au lieu de saupoudrer les millions.

Pour ce qui est de l'assurance-emploi, le Bloc a raison de dénoncer le budget déposé hier. Il y a longtemps que des améliorations sont attendues aux normes régissant le versement des prestations; le plan budgétaire (plutôt que le discours prononcé par le ministre) annonce des " rajustements ", dont on ne connaît cependant ni la nature ni l'ampleur. Comme bien d'autres, le Bloc réclame que le gouvernement ne puisse plus piger à sa guise dans les revenus tirés de l'assurance-emploi; le budget, s'il annonce un nouveau mécanisme de détermination des cotisations, ne crée pas la caisse autonome qui serait nécessaire.

M. Duceppe soutient que ce budget ignore les intérêts du Québec. Ce n'est pas le cas: le Québec profitera des nouvelles dépenses fédérales au même titre que les autres provinces. Cependant, du point de vue québécois, ce budget est inachevé. Par exemple, on aurait souhaité que M. Goodale débloque enfin l'investissement initial nécessaire à la mise sur pied du programme québécois de congés parentaux.

Comme les contribuables, les conservateurs auraient aimé voir des baisses d'impôt plus substantielles que celles, modestes et lointaines, contenues par le budget Goodale. Toutefois, on ne force pas la tenue d'élections générales parce que le gouvernement baisse les impôts... mais pas assez!

Le gouvernement Martin peut donc dormir en paix, il n'aura pas besoin d'amadouer le Bloc québécois. Cela ne le dispense toutefois pas de régler certains dossiers qui traînent depuis trop longtemps. S'il ne le fait pas, la plupart des Québécois continueront de le bouder.

# La Presse, édition du 24 février 2005

Texte de Nathaëlle Morissette

## Assurance emploi: le meilleur est à venir

Le ministre des Finances, Ralph Goodale, a ignoré les demandes de l'opposition en n'annonçant aucune nouvelle mesure dans le dossier de l'assurance emploi.

Dans son budget déposé hier aux Communes, le ministre des Finances n'évoque pas la possibilité de créer une caisse autonome d'assurance emploi, demande formulée à maintes reprises par les trois partis de l'opposition, particulièrement le Bloc québécois. Or, la mise en place de cette fameuse caisse fait partie des conditions exigées par les troupes de Gilles Duceppe pour donner leur appui tacite au budget Goodale.

Si le ministre des Finances ne donne aucun chiffre concret concernant la gestion du programme, il s'engage néanmoins à plafonner le taux de cotisation à 1,95 \$ jusqu'en 2007. " Des rajustements seront apportés au programme pour donner suite à l'évolution des circonstances et des défis auxquels les chômeurs sont confrontés, peut-on lire dans le budget. L'établissement du taux à 1,95 \$ pour 2005 permet de couvrir le coût de ces mesures pour la même année. "

Le meilleur resterait toutefois à venir dans ce dossier, car la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lucienne Robillard, annoncera sous peu des changements au régime, indique-t-on dans le budget.

Ces modifications viseront notamment à mettre fin au fameux trou noir, qui pénalise les travailleurs saisonniers en les privant d'un revenu lorsqu'ils ont épuisé leurs semaines de prestation d'assurance emploi. Le gouvernement Martin avait promis de remédier à la situation dans le discours du Trône.

Ainsi, Mme Robillard annoncera prochainement une série de modifications visant à venir en aide aux travailleurs vivant dans des régions où le taux de chômage est supérieur à 10 %. Ces mesures permettront de réduire de 70 heures le seuil d'admissibilité pour les nouveaux arrivants sur le marché du travail. Il passera en effet de 910 à 840 heures. De plus, la durée des prestations devrait augmenter de cinq semaines pour atteindre un nombre maximum de 45 semaines. Pour mettre en place ces mesures, le gouvernement compte investir 300 millions annuellement.

## **Journal Les Affaires, édition du 26 février 2005**

### **La citation de la semaine**

[Les membres du comité sont unanimes à croire que la gestion des fonds de l'assurance emploi par le gouvernement (fédéral) depuis la fin des années 1990 a été très déficiente]

"Les membres du comité sont unanimes à croire que la gestion des fonds de l'assurance emploi par le gouvernement (fédéral) depuis la fin des années 1990 a été très déficiente. Ceux qui cotisent à ce programme - les employés et les employeurs - ont dû supporter des coûts excessifs, comparativement aux bénéfices que ce programme doit procurer."

- Rapport du Comité des Communes sur le programme d'assurance emploi, 15 février 2005

# **Le Courrier de Saint-Hyacinthe, édition 2 mars 2005**

**Texte de Jean Dumont**

## **C'est gentil, c'est beau, c'est zéro**

Le Mouvement Action-Chômage de Saint-Hyacinthe est évidemment déçu de la « réformette » de 300 millions de dollars pour aider les chômeurs. « Il faut savoir dans un premier temps qu'il s'agit d'un projet-pilote pour les régions où le taux de chômage dépasse les 10%, ce qui n'est pas le cas chez nous dans la région », mentionne le porte-parole de l'organisme, Yvan Boulay.

« Ça me rappelle le commentaire de l'un de mes anciens profs au secondaire : c'est gentil, c'est beau, mais c'est zéro. » M. Boulay rappelle que la dernière fois où le taux de chômage a franchi la barre des 10 % dans la région maskoutaine, c'est dans le mois suivant le verglas de janvier 1998.

## **Déjà là, la réforme est inéquitable.**

« En raison des rapports déposés ces dernières semaines à Ottawa, nous avions espoir que le régime serait finalement mieux adapté à la réalité du marché du travail. Manifestement, le gouvernement n'a pas encore compris et qui plus est, le ministre Jean Lapierre sort une vieille rengaine en disant que la loterie du 10 semaines travaillées; 42 semaines de chômage, il n'en n'est plus question. Je lui répondrai simplement que le chômage est loin d'être une loterie et que, qui plus est, ce phénomène de la 10-42 n'existe plus depuis fort longtemps. »

## **Projets timides**

M. Boulay juge que les changements au régime d'assurance-emploi sont très timides. « Dans des régions où l'emploi est rare voire inexistant durant l'hiver, que l'on réduise de 910 à 840 heures le taux d'admissibilité au chômage, c'est presque ridicule. Pourtant un comité libéral sur le travail saisonnier recommandait au gouvernement de réduire de 910 à 720 heures. »

« Le gouvernement manque tout simplement de considération face aux chômeurs d'autant plus que depuis 1990, la caisse est financée exclusivement par les employeurs et les travailleurs. Et ça, c'est sans parler du surplus accumulé de 46 milliards de dollars. »

L'organisme souhaite que l'on établisse un critère unique d'admissibilité à 350 heures pour tous les travailleurs, que l'on paie les gens à longueur d'année et que l'on verse minimalement 60% des revenus aux chômeurs.

En bout de ligne, le Mouvement Action-Chômage espère que les deux projets de loi sur une réforme complète du régime et de la création d'une caisse autonome deviennent une réalité d'ici le mois de juin prochain.

# **Le Courrier de Saint-Hyacinthe, édition du 2 mars 2005**

Texte de Jean Dumont

## **Budget fédéral : huit demandes; aucune réponse**

Le porte-parole des Finances du Bloc québécois, Yvan Loubier a frappé un noeud dans ses requêtes auprès du ministre Ralph Goodale lors de la préparation du budget fédéral. À l'instar de ses collègues de l'opposition, il avait proposé certaines suggestions au ministre des Finances dans les semaines précédant le budget.

« Au Bloc, nous avons dressé une liste de huit priorités avec en tête les questions du déséquilibre fiscal et de l'assurance-emploi. Et, après la lecture du budget, pas besoin de vous dire que nous étions amèrement déçus. Il n'a tout simplement rien retenu de ce que nous lui avons présenté », disait M. Loubier, à son bureau de comté vendredi après-midi.

Qui plus est, M. Loubier pense que le Parti conservateur n'a pas véritablement joué son rôle, surtout dans le contexte d'un gouvernement minoritaire.

« Le chef Stephen Harper a annoncé ses cartes avant le budget comme quoi il ne voulait pas aller en élections. Le rapport de force de l'opposition est alors tombé. Le gouvernement avait beau rôle. »

« D'ailleurs, c'est la première fois depuis la dernière grande guerre que l'opposition officielle appuie un gouvernement qui dépose un budget. Le plus ironique, c'est que le lendemain du budget, lors de la période de questions, les conservateurs n'ont posé aucune question. Incroyable! »

## **Robin des bois**

Selon le porte-parole bloquiste, le budget fédéral 2005 est une fois de plus la preuve que l'argent est à Ottawa et les besoins dans les provinces.

« Le fédéral terminera l'année avec un surplus dépassant les 10 milliards de dollars (G\$) tandis que le Québec se dirige plutôt vers un déficit de 2 G\$. Les coûts de santé et d'éducation augmentent sans cesse chez nous. »

« Selon nos propres estimations, d'ici cinq ans, les surplus et réserves du fédéral totaliseront près de 75 G\$. »

Au cours des prochaines semaines, M. Loubier poursuivra son travail au sein du sous-comité des

finances sur le déséquilibre fiscal.

« Nous avons dû refuser des témoins lors de notre passage à Halifax et ce sera probablement la même chose à Toronto. Le 11 avril, nous serons à Québec. J'espère que le gouvernement déléguera le ministre des Finances. Je sais que le chef péquiste Bernard Landry y sera. De plus, j'aimerais que Yves Séguin soit aussi sur place. Ça prouve au moins qu'il y a de l'intérêt pour une chose que les libéraux fédéraux prétendent qui n'existe pas. »

### **Un budget décevant**

« Lors d'un budget un contribuable s'attend à tout le moins que l'argent qu'il verse en impôt et en taxes soit le plus sciemment utilisé. »

« Prenez simplement l'exemple de l'assurance-emploi, ce sont des peccadilles ces 300 M\$ parce que les surplus de la dernière année sont de 2,1 G\$. D'ailleurs, le gouvernement avait l'intention de réduire le taux de cotisation de 1,95 \$ à 1,92 \$, mais il décide finalement de le conserver en prenant cet argent pour le 300 M\$. »

M. Loubier prétend que les annonces sur les congés parentaux et les garderies amèneront d'autres négociations entre les provinces.

Finalement, il déplore le manque d'intérêt porté pour les logements sociaux et le transfert fédéral en éducation post-secondaire. « Pendant que le fédéral s'engage à ramener sa participation pour la santé à 25 % d'ici quatre ans, il ne démontre aucun intérêt accru pour l'éducation. »

# **Le budget fédéral et l'assurance-emploi, ou comment faire disparaître plus de 46 milliards du Compte d'assurance-emploi ?**

**Par Me Georges Campeau, professeur au Département des Sciences juridiques de l'UQÀM.**

Dans le cadre du dernier budget (2005), le gouvernement fédéral a fait part d'améliorations au régime d'assurance-emploi de l'ordre de 350 millions de dollars destinés principalement aux travailleurs saisonniers. C'est bien peu de considération pour les sans-emploi au moment où le Compte d'assurance-emploi accuse un excédent d'un milliard et demi de dollars pour l'exercice en cours et un surplus cumulatif de plus de 46 milliards.

D'autant plus que cette situation découle principalement de coupures effectuées dans la couverture du régime au cours des quinze dernières années et qui ont eu pour effet de réduire de moitié le nombre de chômeurs admissibles aux prestations. Le budget prévoit également une révision du mode de fixation des cotisations afin qu'il corresponde aux dépenses actuelles du régime. Cependant, le surplus cumulatif du Compte de l'assurance-emploi ne fera pas partie du calcul du nouveau taux. S'agit-il de la première phase d'une opération visant à faire disparaître le surplus cumulatif du Compte d'assurance-emploi ?

La volonté d'ignorer le surplus cumulatif dans le processus de révision du taux est conforme à la position défendue jusqu'ici par le gouvernement fédéral. Selon cette position gouvernementale, le Compte d'assurance-emploi étant consolidé dans celui des états financiers du gouvernement, les cotisations constituent une recette comme toutes les autres et les prestations une dépense du même ordre. Le gouvernement peut donc utiliser comme il l'entend l'excédent des cotisations sur les prestations versées, étant donné que le surplus cumulatif n'est qu'une écriture comptable : il n'y a pas de compte séparé et cet argent a été utilisé pour défrayer les dépenses générales de l'État. Par conséquent, ce surplus n'existe pas. Le dernier budget s'inscrit dans la même logique selon laquelle le calcul du taux de cotisations annoncé ne tiendra pas compte ni de ce surplus ni de l'intérêt théorique porté au crédit du Compte de l'assurance-emploi.

Mais est-il bien vrai que le surplus n'existe pas? Non, si l'on considère que le seul jugement rendu sur cette question est à l'effet contraire. Bien que cette décision fasse l'objet d'un appel, elle n'en demeure pas moins très instructive quant au traitement du surplus cumulatif du Compte.

Le jugement de la Cour supérieure porte sur une contestation judiciaire initiée par la CSN et le

Syndicat national des employés de l'aluminium d'Arvida. Parmi les questions soumises à la Cour, l'une porte sur la constitutionnalité de certaines dispositions de la *Loi sur l'assurance-emploi* qui permettent l'utilisation des cotisations à des fins autres que le versement de prestations aux assurés, et qui ont permis notamment au gouvernement fédéral de réduire son déficit.

Rappelons que la compétence du Parlement en matière d'assurance-chômage, découle d'un amendement constitutionnel de 1940, lui conférant une juridiction exclusive en matière d'assurance-chômage. Les syndicats plaident que la Loi outrepasserait la compétence alors conférée au Parlement fédéral, soit de percevoir des cotisations dans un but précis : la protection du revenu des assurés en chômage. Quant au Procureur général du Canada, il soutient non seulement que la Loi est constitutionnelle, mais encore que le gouvernement fédéral peut disposer à sa guise des surplus du Compte d'assurance-emploi.

Le juge Gascon de la Cour supérieure n'a pas retenu les prétentions syndicales. Bien que le mode de fixation des taux établi par la *Loi sur l'assurance-emploi* ait permis d'accumuler des surplus élevés, on ne peut pour autant conclure à une absence de rapport entre le niveau de cotisations et les services offerts par le régime. Selon le juge, la *Loi* respecte donc les exigences constitutionnelles en matière d'assurance-chômage et le déséquilibre entre le niveau des cotisations et celui des prestations versées est une question politique ne relevant pas de sa compétence.

De plus, le gouvernement fédéral n'aurait pas utilisé illégalement les surplus générés par le régime, dans la mesure où ces sommes ont été portées au crédit du Compte d'assurance-emploi. Cependant, le juge prend alors bien soin de préciser qu'il s'agit d'un compte à fins déterminées et que, bien qu'il prenne la forme d'une écriture comptable dans les états financiers du Canada, il n'en conserve pas moins une existence indépendante. Et le juge d'ajouter, que contrairement aux prétentions du Procureur général, le gouvernement ne peut faire ce qu'il veut avec ces sommes et qu'il ne pourrait faire disparaître ce solde créditeur en défrayant des dépenses autres que celles expressément prévues par la Loi.

Prenant note du jugement, le gouvernement s'engage par cette annonce budgétaire dans une stratégie pour en contourner l'application, en faisant disparaître le surplus du Compte pour l'avenir par la révision du mode de fixation du taux de cotisations. Puis dans l'éventualité où le jugement Gascon serait maintenu, la prochaine étape pourrait être de faire disparaître par voie législative le surplus cumulatif de 46 milliards. L'appel du jugement Gascon sera entendu par la Cour d'appel du Québec au cours des prochains mois. Son enjeu est majeur, car une déclaration d'inconstitutionnalité des dispositions attaquées de la *Loi sur l'assurance-emploi* rendrait illégal le surplus cumulatif ainsi créé, de même que toute tentative pour le faire disparaître en contravention des objectifs de la finalité d'un tel régime, soit le versement de prestations aux sans-emploi. Le gouvernement serait alors dans l'obligation de rembourser ces 46 milliards au Compte d'assurance-emploi.

## **Documents annexes**





Ressources humaines et  
Développement des compétences Canada

Human Resources and  
Skills Development Canada

## BULLETIN sur le MARCHÉ du TRAVAIL

### Région de la Montérégie

## Bilan annuel 2004



Rédigé par :

**Hélène Mercille**, économiste

Centre de ressources humaines du Canada (CRHC)  
**Richelieu-Yamaska**  
(450)773-7481

Ce bulletin présente une analyse de l'évolution des principaux indicateurs du marché du travail provenant de l'Enquête mensuelle sur la population active (EPA) de Statistique Canada. Les statistiques de ce bulletin sont basées sur les moyennes annuelles des indicateurs de 1994 à 2004 et portent sur les territoires de la région de la Montérégie, du Québec et du Canada.

## Description du territoire

La région de la Montérégie est bordée au nord par le Saint-Laurent, au sud par les États de New York et du Vermont, à l'est par l'Estrie et le Centre-du-Québec, et enfin, à l'ouest par l'Ontario. La région compte 176 municipalités dont la nouvelle ville de Longueuil à laquelle s'ajoutent les autres municipalités qui sont regroupées dans 14 municipalités régionales de comté (MRC). Le territoire de la Montérégie peut être divisé en trois parties. En premier lieu, la vaste banlieue de Montréal, un espace urbain important qui regroupe la Ville de Longueuil et les MRC de Lajemmerais, de Roussillon, de la Vallée-du-Richelieu et de Vaudreuil-Soulanges. En deuxième lieu, on note la présence d'une couronne de cinq villes satellites : Salaberry-de-Valleyfield, Saint-Jean-sur-Richelieu, Granby, Saint-Hyacinthe et Sorel-Tracy. Chacune de ces villes dessert de vastes superficies agricoles et joue un rôle majeur dans l'industrie régionale. Finalement, on distingue un territoire à caractère essentiellement rural composé des MRC d'Acton, de Brome-Missisquoi, du Haut-Saint-Laurent, des Jardins-de-Napierville et de Rouville.

Selon les données du recensement de 2001 de Statistique Canada, la population totale de la Montérégie s'élève à 1 276 397 habitants, ce qui en fait la deuxième région la plus peuplée au Québec juste après la région de Montréal.

## Conjoncture économique récente

Selon les plus récentes prévisions économiques du Conference Board du Canada, le PIB réel (Produit intérieur brut) canadien devrait s'accroître de 3,0 % en 2004 et 3,2 % en 2005. La croissance économique au Québec devrait être modérée, de l'ordre de 2,5 % en 2004 et 2,8 % en 2005. L'année 2004 marque un retour à une croissance positive des exportations nettes canadiennes après trois années de baisses successives. Ce regain de la demande extérieure a été stimulé, entre autres, par la vigueur de l'économie américaine qui a carburé au-delà des 4 % tout comme l'ensemble du monde, qui a enregistré, lui sa meilleure performance en près de 30 ans, malgré la flambée des prix de l'énergie.

Pour ce qui est de l'année 2005, plusieurs conjoncturistes ont revu leurs prévisions de croissance économique à la baisse notamment à cause de la vigueur du dollar canadien, qui se maintient au-dessus de la barre des 0,80 \$ US depuis octobre 2004, et du léger ralentissement économique observé aux États-Unis. Aussi, les États-Unis sont aux prises avec un grave déséquilibre fiscal et budgétaire, ce qui risque d'accentuer la dépréciation du billet vert par rapport aux principales devises, dont le dollar canadien. Le risque le plus important en 2005 au Canada est une autre appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain qui viendrait nuire davantage aux industries tournées vers les marchés extérieurs.

## Faits saillants de l'enquête sur la population active

**EMPLOI TOTAL : La Montérégie connaît une faible croissance de l'emploi en 2004 qui est tout de même mieux que le bilan de 2003 où la région avait subi un recul de l'emploi. Le Québec et le Canada affichent des gains d'emploi plutôt modérés pour l'année 2004.**

La région économique de la Montérégie affiche un niveau moyen d'emploi de 697 100 personnes en 2004, soit un faible gain de 0,2 % (+ 1 400 emplois) par rapport à l'année 2003. Il s'agit donc d'une deuxième année consécutive de ralentissement sur le marché du travail en Montérégie puisque le bilan de 2003 faisait état d'un recul de l'emploi de 0,9 % (- 6 600 emplois). La situation est moins pire au Québec et au Canada qui connaissent des croissances modérées de l'emploi en 2004. À l'échelle du Québec, la croissance de l'emploi en 2004 se chiffre à 1,5 % (+ 55 000 emplois), un bilan comparable à l'année 2003 (+1,6 %, + 56 800 emplois). Toutefois, la situation s'est détériorée au Canada en 2004 avec un taux de croissance de 1,7 % (+ 274 600 emplois) comparativement à des gains de 2,2 % (+ 333 800 emplois) en 2003.

Le tableau 1 ci-dessous, où figure l'historique de la croissance annuelle de l'emploi depuis 1994, fait ressortir l'évolution en « dents de scie » de l'emploi au cours des dernières années, particulièrement dans la région de la Montérégie.

**Tableau 1**  
**Personnes en emploi (000) et croissance annuelle (%)- Historique de 1994 à 2004**

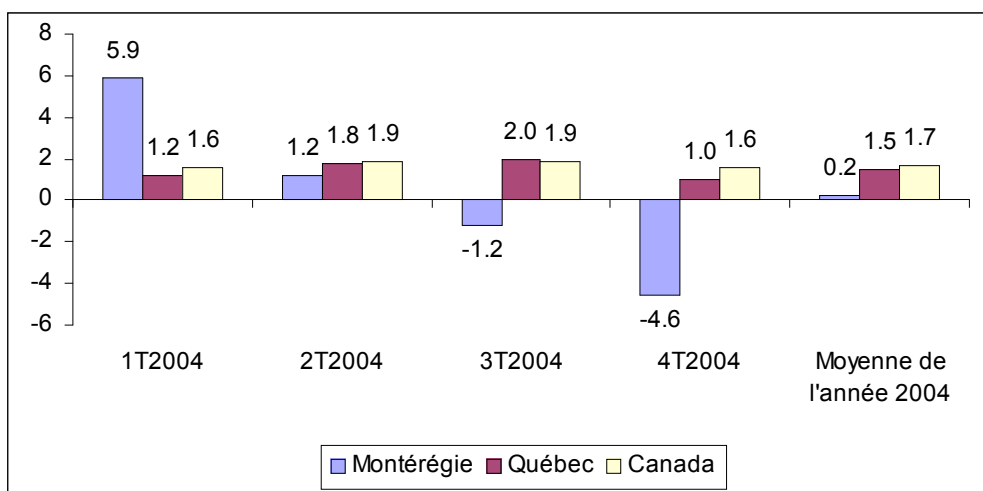
	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
<b>Montérégie</b>	581,3	600,4	598,5	610,8	636,6	645,8	670,4	668,6	702,3	695,7	697,1
	4,0%	3,3%	-0,3%	2,1%	4,2%	1,4%	3,8%	-0,3%	5,0%	-0,9%	0,2%
<b>Québec</b>	3100,6	3147,5	3145,9	3195,1	3281,6	3357,4	3437,7	3474,5	3593,1	3649,9	3704,9
	2,0%	1,5%	-0,1%	1,6%	2,7%	2,3%	2,4%	1,1%	3,4%	1,6%	1,5%
<b>Canada</b>	13111,8	13356,9	13462,6	13774,4	14140,4	14531,2	14909,7	15076,8	15412,1	15745,9	16020,5
	2,0%	1,9%	0,8%	2,3%	2,7%	2,8%	2,6%	1,1%	2,2%	2,2%	1,7%

Source : EPA, Statistique Canada. Compilation : économiste CRHC Richelieu-Yamaska.

**ÉVOLUTION TRIMESTRIELLE DE L'EMPLOI TOTAL EN 2004 : Après un premier trimestre de forte croissance de l'emploi, le marché du travail en Montérégie s'est graduellement détérioré au cours de l'année 2004.**

Le graphique 1 ci-dessous nous donne un aperçu de l'évolution de l'emploi sur une base trimestrielle tout au long de l'année 2004. On constate que le marché du travail en Montérégie s'est détérioré dans la seconde moitié de l'année 2004.

**Graphique 1**  
**Taux de croissance trimestrielle de l'emploi (%) au cours de l'année 2004**



Source : EPA, Statistique Canada. Compilation : économiste CRHC Richelieu-Yamaska.

**EMPLOIS- TEMPS PLEIN ET TEMPS PARTIEL: En 2004, que ce soit en Montérégie, au Québec ou au Canada, la progression des emplois est dirigée davantage vers les emplois à temps plein que les emplois à temps partiel.**

Selon la définition officielle de Statistique Canada, les emplois de plus de 30 heures par semaine sont considérés à temps plein tandis que les autres emplois sont à temps partiel.

La faible croissance de l'emploi en Montérégie en 2004 a tout de même permis aux emplois à temps plein de progresser de 0,8 % (+ 4 400 emplois) alors que le nombre d'emplois à temps partiel a diminué de 2,3 % (- 2 900 emplois). Au Québec, le taux de croissance des emplois à temps plein est de 1,8 % (+ 53 900 emplois) tandis que la croissance des emplois à temps partiel est presque nulle à 0,2 % (+ 1 200 emplois). Enfin, les emplois à temps partiel au Canada ont reculé de 0,5 % (-16 000 emplois) alors que les emplois à temps plein ont augmenté de 2,3 % (+ 290 600 emplois).

En 2004, les emplois à temps partiel représentent 17,8 % de l'emploi total en Montérégie, 18,2 % au Québec et 18,4 % au Canada. Les données historiques sur l'évolution des personnes en emploi selon le type d'emploi occupé (temps plein ou temps partiel) depuis 1994 nous révèlent que la part des emplois à temps partiel sur le total des emplois demeure assez stable dans le temps.

**EMPLOIS SELON LE SEXE : Les femmes en Montérégie continuent d'accroître leur présence sur le marché du travail : le taux de croissance des emplois occupés par les femmes d'année en année est souvent supérieur à celui des hommes. Que ce soit en Montérégie ou à l'échelle du Québec, la part des femmes parmi les personnes en emploi a progressé.**

L'évolution de l'emploi en 2004 en Montérégie est nettement favorable aux femmes. Les emplois féminins ont progressé de 2,1 % (+ 6 700 emplois) alors que les emplois masculins ont fléchi de 1,4 % (- 5 100 emplois).

Les données du tableau 2, où figure l'historique de l'évolution des personnes en emploi selon le sexe depuis 1994 en Montérégie, nous révèlent que d'année en année, le taux de croissance des emplois féminins est souvent supérieur à celui des emplois masculins. Cela se traduit par une plus grande représentativité des femmes parmi les personnes en emploi sur le marché du travail : leur part est passée de 43,1 % en 1994 à 47,8 % en 2004. Au Québec, le ratio des emplois féminins sur le total de l'emploi est passé de 44,3% en 1994 à 46,5 % en 2004.

**Tableau 2**  
**Personnes en emploi (000) et croissance annuelle (%) selon le sexe - Montérégie**  
**Historique de 1994 à 2004**

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
<b>Total (000)</b>	581,3	600,4	598,5	610,8	636,6	645,8	670,4	668,6	702,3	695,7	697,1
	4,0%	3,3%	-0,3%	2,1%	4,2%	1,4%	3,8%	-0,3%	5,0%	-0,9%	0,2%
<b>Hommes (000)</b>	330,8	335,6	332,9	335,8	352,3	355,2	366,3	364,3	383,4	369,2	364,1
	7,1%	1,5%	-0,8%	0,9%	4,9%	0,8%	3,1%	-0,5%	5,2%	-3,7%	-1,4%
<b>Femmes (000)</b>	250,4	264,8	265,6	274,9	284,3	290,6	304,1	304,3	318,9	326,4	333,1
	0,1%	5,8%	0,3%	3,5%	3,4%	2,2%	4,6%	0,1%	4,8%	2,4%	2,1%

Source : EPA, Statistique Canada. Compilation : économiste CRHC Richelieu-Yamaska

**EMPLOIS SELON LES GROUPES D'ÂGE : L'évolution de l'emploi selon les groupes d'âge en Montérégie nous révèle que ce sont les jeunes (15-24 ans) et la cohorte des 45-64 ans qui ont écopés en 2004. Au Québec, l'emploi s'est replié chez les 15-24 ans et a stagné chez les 25-44 ans alors que les 45-64 ans s'en tirent très bien.**

La ventilation des gains d'emplois en 2004 selon les groupes d'âge en Montérégie favorise en premier lieu les travailleurs de 25-44 ans dont le niveau d'emploi a progressé de 2,4 % (+ 7 800 emplois). Les emplois chez les jeunes (15-24 ans) ont régressé de 3,0 % (- 3 200 emplois) suivi de la cohorte des 45-64 ans dont les emplois ont régressé de 1,8 % (-4 600 emplois).

Au Québec, les gains d'emplois en 2004 ont favorisé en premier lieu les travailleurs de 45-64 ans avec une croissance de 4,2 % (+ 53 800 emplois) suivi de la cohorte des 25-44 ans avec une hausse de 0,3 % (+ 4 700 emplois) tandis que le groupe des 15-24 ans a subi un recul de l'emploi de 1,1 % (- 6 200 emplois). Au Canada, les travailleurs de 45 ans et plus connaissent la plus forte croissance (+4,2%, 228 000 emplois) suivi des jeunes de 15-24 ans (+0,6 %, +14 600 emplois) et de la cohorte des 25-44 ans (+0,3 %, + 21 300 emplois).

Les données historiques de l'emploi selon les groupes d'âge de la dernière décennie font ressortir le phénomène du vieillissement de la main-d'œuvre. En Montérégie, la part des travailleurs de 45-64 ans dans l'emploi total est passée de 31,1 % en 1994 à 35,3 % en 2004. Ce phénomène est encore plus important à l'échelle du Québec où la part des travailleurs de 45 ans et plus est passée de 27,9 % de l'emploi total en 1994 à 36,2 % en 2004.

**EMPLOIS SELON LES INDUSTRIES : Que ce soit en Montérégie ou à l'échelle du Québec, l'industrie de la construction et le secteur des services affichent une croissance de l'emploi tandis que le secteur de la fabrication et le secteur primaire subissent un repli de l'emploi.**

Les tableaux 3 et 4 nous indiquent la ventilation de la croissance de l'emploi en 2004 en Montérégie et au Québec selon les secteurs d'activité économique. On constate que le secteur de la fabrication, que ce soit en Montérégie (-8 400 emplois) ou au Québec (-8 800 emplois), affiche une baisse de l'emploi que l'on peut attribuer, entre autres, à la forte hausse de la valeur du dollar canadien qui se poursuit depuis le début de l'année 2003 et aussi à la concurrence accrue provenant des pays à faibles coûts de main-d'œuvre. D'autre part, le secteur de la construction a poursuivi sur sa lancée et connaît une bonne croissance de l'emploi. Enfin, le secteur des services s'est redressé en Montérégie après avoir subi un repli de l'emploi l'an dernier alors qu'à l'échelle du Québec, la croissance de l'emploi s'est poursuivie au même rythme.

**Tableau 3**  
**Personnes en emploi (000) et croissance annuelle (%) selon l'industrie - Montérégie**  
**Historique de 1994 à 2004**

Secteurs d'activité	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
<b>Total</b>	581,3	600,4	598,5	610,8	636,6	645,8	670,4	668,6	702,3	695,7	697,1
	4,0%	3,3%	-0,3%	2,1%	4,2%	1,4%	3,8%	-0,3%	5,0%	-0,9%	0,2%
<b>Secteur primaire</b>	25,5	27,9	27,8	31,1	29,0	27,3	27,9	23,5	26,7	25,9	23,4
	3,2%	9,4%	-0,4%	11,9%	-6,8%	-5,9%	2,2%	-15,8%	13,6%	-3,0%	-9,7%
<b>Construction</b>	29,4	29,7	26,3	26,1	23,0	30,7	30,0	25,8	30,9	32,1	34,7
	12,6%	1,0%	-11,4%	-0,8%	-11,9%	33,5%	-2,3%	-14,0%	19,8%	3,9%	8,1%
<b>Fabrication</b>	118,3	121,1	120,5	135,5	142,9	145,0	139,2	143,7	147,5	141,4	133,0
	-2,0%	2,4%	-0,5%	12,4%	5,5%	1,5%	-4,0%	3,2%	2,6%	-4,1%	-5,9%
<b>Services</b>	408,2	421,7	423,9	418,3	441,7	444,0	473,4	475,6	497,3	495,9	505,9
	5,2%	3,3%	0,5%	-1,3%	5,6%	0,5%	6,6%	0,5%	4,6%	-0,3%	2,0%

Note : Le secteur primaire regroupe les activités liées aux industries agricoles, forestières et minières et les services publics. Source: EPA, Statistique Canada. Compilation : économiste CRHC Richelieu-Yamaska.

**Tableau 4**  
**Personnes en emploi (000) et croissance annuelle (%) selon l'industrie- Québec**  
**Historique de 1994 à 2004**

Secteurs d'activité	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
<b>Total</b>	3100,6	3147,5	3145,9	3195,1	3281,6	3357,4	3437,7	3474,5	3593,1	3649,9	3704,9
	2,0%	1,5%	-0,1%	1,6%	2,7%	2,3%	2,4%	1,1%	3,4%	1,6%	1,5%
<b>Secteur primaire</b>	150,4	146,8	142,4	135,5	144,7	126,8	129,1	127,1	133,2	125,7	118,2
	10,7%	-2,4%	-3,0%	-4,8%	6,8%	-12,4%	1,8%	-1,5%	4,8%	-5,6%	-6,0%
<b>Construction</b>	146,4	140,6	137,3	126,5	122,9	132,7	139,7	139,6	158,1	170,0	174,1
	4,1%	-4,0%	-2,3%	-7,9%	-2,8%	8,0%	5,3%	-0,1%	13,3%	7,5%	2,4%
<b>Fabrication</b>	533,2	555,1	546,6	584,4	609,1	640,7	629	642,6	655,1	638,6	629,8
	1,5%	4,1%	-1,5%	6,9%	4,2%	5,2%	-1,8%	2,2%	1,9%	-2,5%	-1,4%
<b>Services</b>	2270,6	2305,1	2319,6	2348,6	2404,9	2457,3	2539,9	2565,2	2646,7	2715,8	2782,9
	1,5%	1,5%	0,6%	1,3%	2,4%	2,2%	3,4%	1,0%	3,2%	2,6%	2,5%

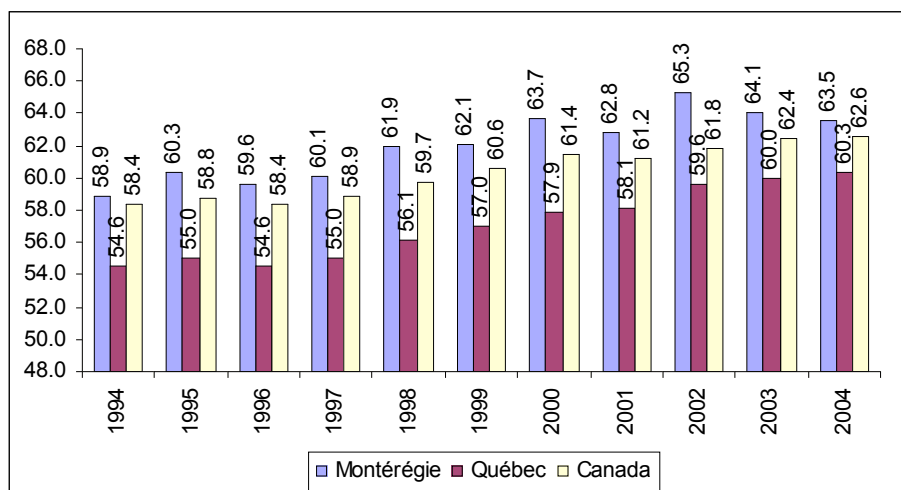
Note : Le secteur primaire regroupe les activités liées aux industries agricoles, forestières et minières et les services publics. Source: EPA, Statistique Canada. Compilation : économiste CRHC Richelieu-Yamaska.

**ÉVOLUTION DU TAUX D'EMPLOI : Le taux d'emploi en Montérégie en 2004 a diminué par rapport à 2003 alors qu'il a légèrement progressé au Québec et au Canada.**

Le taux d'emploi, qui mesure la part des personnes qui occupent un emploi dans la population de 15 ans et plus, est un indicateur important pour mesurer le dynamisme du marché du travail d'une région. En période d'expansion économique, ce taux a tendance à augmenter puisque le nombre d'emplois progresse plus rapidement que la population alors qu'en période de ralentissement économique c'est le contraire qui se produit.

Le graphique 2 indique l'évolution du taux d'emploi en Montérégie et au Québec de 1994 à 2004. Le premier constat que l'on peut faire est que le taux d'emploi en Montérégie est nettement supérieur à celui du Québec. Les données historiques nous révèlent que le taux d'emploi a progressé au cours de la dernière décennie en Montérégie passant de 58,9% en 1994 à 63,5 % en 2004. Toutefois, cette progression du taux d'emploi ne s'est pas fait de façon continue et depuis l'an 2000, on observe une fluctuation du taux d'emploi, à la hausse comme à la baisse, au fil des années. Depuis deux ans, le taux d'emploi est à la baisse en Montérégie. À l'échelle du Québec, on constate une nette amélioration du taux d'emploi qui est passé de 54,6 % en 1994 à 60,3 % en 2004.

**Graphique 2**  
**Évolution du taux d'emploi annuel**  
**Historique de 1994 à 2004**



Source : Enquête sur la population active (EPA), Statistique Canada. Compilation : économiste CRHC Richelieu-Yamaska

### ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CHÔMEURS : On observe une baisse du nombre de chômeurs en 2004 en Montérégie, au Québec et au Canada.

Le tableau 5 ci-dessous nous indique que le nombre moyen de chômeurs dans la région de la Montérégie en 2004 est de 54 000, ce qui représente une baisse de 5,9 % (- 3 400 chômeurs) par rapport à 2003. La même tendance s'observe au Québec avec un volume de 341 900 chômeurs en 2004 soit une baisse de 6,7 % (- 24 700 chômeurs) comparativement à 2003. Même constat au Canada où la baisse de volume est de l'ordre de 4,0 % (- 52 100 chômeurs).

**Tableau 5**  
Nombre de chômeurs (000) et croissance annuelle (%)  
Historique de 1994 à 2004

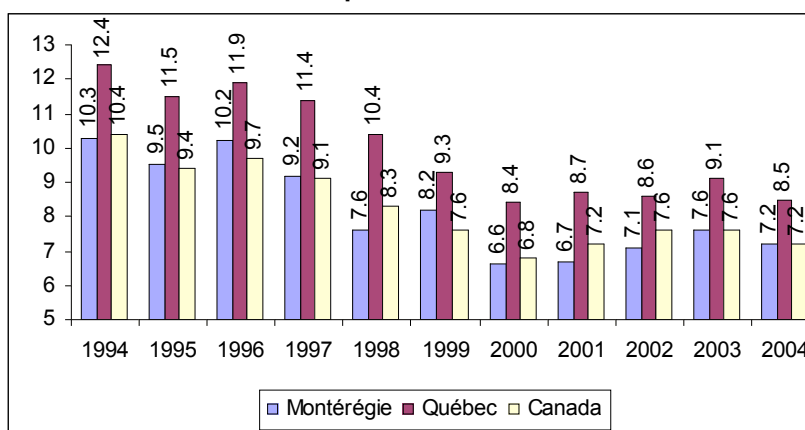
	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Montérégie	66,9	62,8	67,5	61,7	52,7	57,8	47,3	48,0	53,5	57,4	54,0
	-22,0%	-6,1%	7,5%	-8,6%	-14,6%	9,7%	-18,2%	1,5%	11,5%	7,3%	-5,9%
Québec	436,6	406,9	423,3	411,1	378,7	344,2	315,5	332,3	337,1	366,6	341,9
	-6,2%	-6,8%	4,0%	-2,9%	-7,9%	-9,1%	-8,3%	5,3%	1,4%	8,8%	-6,7%
Canada	1515,0	1393,1	1436,9	1378,6	1277,3	1190,1	1089,6	1169,6	1277,9	1300,9	1248,8
	-8,0%	-8,0%	3,1%	-4,1%	-7,3%	-6,8%	-8,4%	7,3%	9,3%	1,8%	-4,0%

Source : EPA, Statistique Canada. Compilation : économiste CRHC Richelieu-Yamaska

### ÉVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE : En 2004, le taux de chômage a diminué en Montérégie, au Québec et au Canada.

À la lumière des données historiques du taux de chômage du graphique 3, on constate que le taux de chômage en Montérégie demeure de loin inférieur à celui du Québec. La tendance à la baisse du taux de chômage depuis 1996 a pris fin avec l'année 2000 et depuis ce temps on observe une remontée graduelle du taux de chômage. L'année 2004 affiche une baisse du taux de chômage, que ce soit en Montérégie, au Québec ou au Canada.

**Graphique 3**  
Évolution du taux de chômage annuel  
Historique de 1994 à 2004



Source : EPA, Statistique Canada. Compilation : économiste CRHC Richelieu-Yamaska.

**Tableau 6**  
**Principaux indicateurs du marché du travail**  
**Moyennes annuelles**

Indicateurs	Années	Montérégie	Québec	Canada
<b>Population de 15 ans et +</b>	2004	1 098 000	6 148 900	25 603 100
	2003	1 085 000	6 083 500	25 250 700
<b>Population active</b>	2004	751 100	4 046 900	17 269 200
	2003	753 000	4 016 500	17 046 800
<b>Emploi</b>	2004	697 100	3 704 900	16 020 500
	2003	695 700	3 649 900	15 745 900
<b>Chômage</b>	2004	54 000	341 900	1 248 800
	2003	57 400	366 600	1 300 900
<b>Population inactive</b>	2004	346 900	2 102 000	8 333 800
	2003	332 000	2 066 900	8 203 900
<b>Taux d'activité (%)</b>	2004	68.4	65.8	67.5
	2003	69.4	66.0	67.5
<b>Taux de chômage (%)</b>	2004	7.2	8.5	7.2
	2003	7.6	9.1	7.6
<b>Taux d'emploi (%)</b>	2004	63.5	60.3	62.6
	2003	64.1	60.0	62.4

Source : Enquête sur la population active (EPA), Statistique Canada  
 Compilation : Économiste du CRHC Richelieu-Yamaska

## Carte géographique

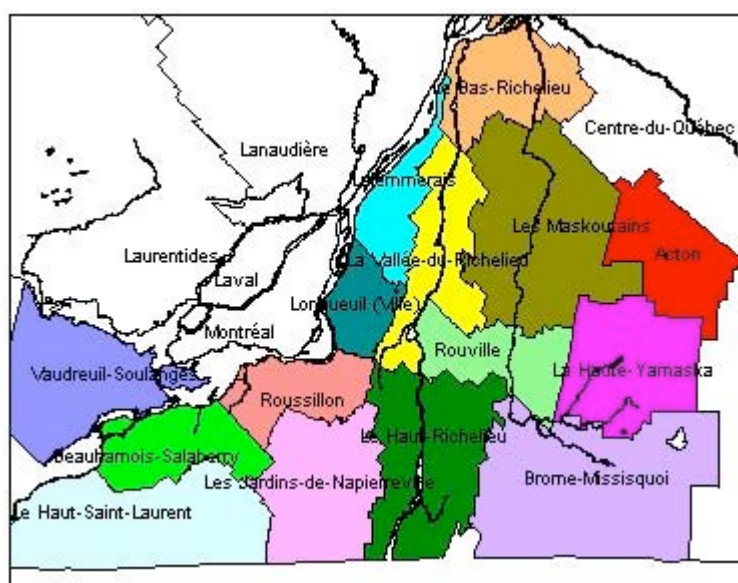
La région administrative de la

## MONTÉRÉGIE

comprend quatre points de service :

**Brossard, Longueuil, Richelieu-Yamaska et Vaudreuil-Dorion**

*Structure municipale, janvier 2002*



<p><b>CRHC Brossard</b> 2501, boul. Lapinière, 2<sup>e</sup> étage Brossard, Québec J4Z 3P1</p>	<p><b>CRHC Longueuil</b> 365, rue Saint-Jean, bureau 114 Longueuil, Québec J4H 2X8</p>
<p><b>CRHC Richelieu-Yamaska</b> 1225, rue Gauvin, 2<sup>e</sup> étage Saint-Hyacinthe, Québec J2S 8T8 <b>(450) 773-7481</b></p>	<p><b>CRHC Vaudreuil-Dorion</b> 555-C, avenue Saint-Charles Vaudreuil-Dorion, Québec J7V 8W1</p>

**1 800 201-8421 (sans frais)**

## DÉFINITIONS ET EXPLICATIONS

### À propos de l'Enquête sur la population active (EPA)

Les statistiques publiées dans ce bulletin sont fondées sur l'EPA, une enquête mensuelle menée par Statistique Canada auprès d'un échantillon représentatif de la population (environ 54 000 ménages canadiens). Devenue mensuelle en 1952, l'Enquête sur la population active fournit des renseignements sur les grandes tendances du marché du travail, par exemple sur les mouvements observés relativement à l'emploi entre les différents secteurs industriels, sur les heures travaillées, sur le taux d'activité et sur le taux de chômage.

La **population visée** par l'EPA touche la population civile âgée de 15 ans et plus résidant dans les provinces du Canada. L'EPA exclut du champ de l'enquête les personnes vivant dans les réserves indiennes, les membres à plein temps des Forces armées et les pensionnaires d'établissements institutionnels (par exemple les foyers pour personnes âgées, les hôpitaux ou les prisons). Les estimations mensuelles de l'emploi, du chômage et des inactifs portent chaque mois sur une **semaine de référence**, normalement celle où tombe le 15<sup>e</sup> jour du mois.

Des renseignements détaillés sur la collecte de données, la méthodologie et le contenu de l'EPA sont contenus dans le document *Guide de l'Enquête sur la population active* (n<sup>o</sup> 71-543-GIF au catalogue) dans le site Web de Statistique Canada [www.statcan.ca](http://www.statcan.ca).

### Définitions et explications

La **population active** comprend la population civile âgée de 15 ans et plus (à l'exclusion des pensionnaires d'établissements) qui était occupée ou en chômage pendant la semaine de référence.

Les **personnes occupées** sont celles qui au cours de la semaine de référence :

- a) ont fait un travail quelconque dans un emploi ou une entreprise;
- b) ou avaient un emploi mais n'étaient pas au travail.

Une personne est considérée **à temps plein** si elle travaille habituellement 30 heures ou plus par semaine à son emploi principal ou son unique emploi. Une personne est considérée **à temps partiel** si elle travaille habituellement moins de 30 heures par semaine à son emploi principal ou son unique emploi.

Les **chômeurs** sont les personnes qui au cours de la semaine de référence :

- a) avaient été mises à pied temporairement, mais s'attendaient à être rappelées au travail et étaient disponibles pour travailler;
- b) ou étaient sans emploi, avaient activement cherché un emploi au cours des quatre dernières semaines et étaient disponibles pour travailler;
- c) ou devaient commencer un nouvel emploi dans quatre semaines ou moins à compter de la semaine de référence et étaient prêtes à travailler.

Les **personnes inactives** sont celles qui n'étaient ni occupées ni en chômage pendant la semaine de référence.

Le **taux de chômage** représente le nombre de chômeurs exprimé en pourcentage de la population active. Le taux de chômage d'un groupe donné (p. ex. selon l'âge, le sexe) correspond au nombre de chômeurs dans ce groupe, exprimé en pourcentage de la population active dans ce groupe.

Le **taux d'activité** représente la population active exprimée en pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus. Le taux d'activité d'un groupe donné (p. ex. les femmes âgées de 25 ans et plus) correspond au pourcentage de la population active dans ce groupe par rapport à l'effectif total de ce groupe.

Le **taux d'emploi** (antérieurement appelé rapport emploi-population) représente le nombre de personnes occupées exprimé en pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus. Le taux d'emploi d'un groupe donné (p. ex. selon l'âge, le sexe) correspond au nombre de personnes occupées dans ce groupe, exprimé en pourcentage de l'effectif de ce groupe.

Une **région économique** est une unité géographique généralement composée de villes voisines les unes des autres qui sont réunies pour des besoins de planification régionale et de gestion de services communs (comme les municipalités régionales de comté). La composition des régions économiques est déterminée par Statistique Canada en collaboration avec les provinces. Les limites actuelles utilisées sont fondées sur la géographie du recensement de 1991 et sont entrées en vigueur en janvier 1995. Le Québec compte 17 régions économiques; cependant, aux fins de la diffusion des données de l'EPA, les régions économiques de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec sont jumelées.

## Désaisonnalisation

La majorité des fluctuations dans les séries chronologiques d'ordre économique sont causées par les mouvements saisonniers, cycliques et irréguliers. Une série désaisonnalisée est une série dans laquelle on a supprimé les mouvements saisonniers. Ces derniers sont définis comme étant causés par des événements annuels réguliers tels que les variations des conditions climatiques, les vacances, les cycles agricoles et les cycles de production de vente au détail durant la période de Noël et de Pâques. Il faut souligner que les séries désaisonnalisées présentent des fluctuations irrégulières de même que des fluctuations cycliques à long terme.

Comme les données publiées à l'échelle des régions économiques ne sont pas désaisonnalisées, la comparaison des indicateurs du marché du travail dans la présente publication est annuelle plutôt que mensuelle.

## Erreur d'échantillonnage

Étant donné que les estimations contenues dans cette publication sont fondées sur une enquête échantillon (l'EPA), ces estimations sont susceptibles de contenir des erreurs d'échantillonnage. Le changement dans le niveau d'une estimation entre deux mois peut donc être le résultat d'un changement réel ou d'une variation d'échantillonnage. Deux fois sur trois, un changement plus grand que l'erreur d'échantillonnage indique un changement réel. Des variations moins élevées que l'erreur d'échantillonnage sont moins susceptibles de montrer des changements réels que des variations dues à l'échantillonnage. On peut avoir davantage confiance dans un ensemble de mouvements consécutifs dans la même direction, même si certains de ces mouvements sont plus petits que l'erreur d'échantillonnage.

# [ Synthèse ]

## PLUS



Février 2005

Le Mouvement Action Chômage de Saint-Hyacinthe défend les droits des travailleurs et travailleuses en chômage

### L'histoire de l'assurance-emploi

#### Avant 1935 : les balbutiements

Le Canada a été le dernier des pays industrialisés à se prévaloir d'un régime de ce type. À cette époque, le chômage saisonnier est une caractéristique évidente du marché du travail et représente la principale cause de pauvreté à travers le pays. Avec le « krach » boursier de 1929, le nombre de sans-emploi grandit de façon exponentielle.

Les syndicats demandant depuis un certain temps des mesures sociales pour régler le problème, le Canada crée des camps de travail qui sont le point de départ en vue d'une assistance gouvernementale. C'est dû à des conditions de travail très difficiles que des organisations de chômeurs et de chômeuses se mettent sur pied.

#### 1935 : la grande Marche

N'en pouvant plus, 1500 chômeurs d'un camp de travail de la Colombie-Britannique organisent une marche sur Vancouver. Pour mieux faire comprendre au gouvernement fédéral, l'urgence de la situation. Des chômeurs de partout à travers le pays s'entassent clandestinement dans des wagons et se dirigent vers la colline parlementaire à Ottawa, réitérant la position de leurs collègues de l'Ouest. Le mouvement ouvrier et de nombreuses mobilisations à travers le pays obligeront le gouvernement fédéral à voter en 1935, la Loi sur l'assurance-chômage.

#### 7 août 1940 : la loi est sanctionnée

Dans son préambule, cette loi affirme qu'elle vise à « assurer la paix, l'ordre et le bon gouvernement du Canada ». Calquée sur le régime de 1911 de la Grande-Bretagne, les prestations octroyées n'assurent pas la couverture des besoins de base des chômeurs et seulement 42 % de la population active y est admissible.



Le terme d'« assurance » n'est pas choisi pour rien : le requérant paie une prime (les cotisations), a une franchise (le délai de carence, la période d'attente) et les indemnités sont supprimées selon l'origine du sinistre (départ volontaire, congédiement, etc.).

#### 1955 : première grande réforme

Entre 1941 et 1955, le solde de la Caisse d'assurance-chômage est passée

de 44 millions de dollars à 854 millions. Cette expansion a permis, sous des conditions strictes, l'admissibilité des travailleurs saisonniers; en 1948, celle des femmes mariées et en 1953, des personnes malades. Grâce à cette réforme, 75 % de la population active est admissible à l'assurance-chômage, le taux de prestation est augmenté, le délai de carence passe de cinq à six jours et la durée des prestations est établie à 51 semaines.

#### 1971 : deuxième grande réforme

C'est avec la réforme de 1971 qu'est introduit la durée des prestations en fonction du taux de chômage régional. S'adressant à 96 % de la population active, le régime est alors universalisé. De 66,6 %, le taux de prestation passe à 75 % pour les personnes ayant une personne à charge. Huit semaines de travail au cours de la dernière année sont exigées pour y être admissible. On voit apparaître, avec cette réforme, les prestations de maladie, de maternité, de formation et de réemploi. Les sanctions pour départ volontaire, congédiement pour inconduite et pour refus d'un emploi convenable se traduisent par une perte maximale de trois semaines de prestations. À ce moment, l'État augmente sa contribution et celle des employeurs à la Caisse.

#### 1975, 1977 et 1978

Malgré un taux de chômage qui augmente, le projet de loi C-69 abolit le

#### MAC-Café, local info-ressource

532, rue Mondor, Saint-Hyacinthe  
(450) 778-6023, télécopieur : (450) 252-0581  
Site Internet : <http://www.macst-hyacinthe.qc.ca>

#### Administration

1195, rue Saint-Antoine, Saint-Hyacinthe  
Tél. : (450) 778-3696, Téléc. : (450) 252-0582  
Courriel : [mac@ntic.qc.ca](mailto:mac@ntic.qc.ca)

#### Envois postaux:

Casier postal 613  
Succursale Bureau chef  
Saint-Hyacinthe, Québec, J2S 7C2

taux normal des gains assurables des chômeurs ayant des personnes à charge, passant ainsi de 75 % à 66,67 %. En cas de départ volontaire non justifié, l'exclusion augmente de trois à six semaines. Les prestataires âgés de 65 ans et plus sont exclues, réduisant de 5 ans la protection du régime. Les paiements anticipés aidant les chômeurs à se trouver un nouvel emploi plus rapidement sont coupés.

Le gouvernement dépose en 1977 le projet de loi C-27. Désormais, le nombre de semaines de travail requis est variable selon le taux de chômage régional. On crée des mesures actives d'emploi à même le régime d'assurance-chômage. Dès lors, l'État commence à utiliser l'argent de la Caisse d'assurance-chômage à d'autres fins qu'à l'indemnisation des prestataires.

En 1978, le gouvernement fédéral dépose le projet de loi C-14. L'admissibilité des personnes qui deviennent ou redeviennent membres de la population active se resserre. Il faudra dorénavant accumuler plus de semaines de travail pour se qualifier. Aussi, le taux de prestation est abaissé à 60 % des gains assurables.

### **Deuxième vague de réformes**

Pour répondre à plusieurs rapports sur le régime préconisant le désengagement de l'État, le régime subit, en 1980, le retrait progressif de la contribution du gouvernement fédéral aux prestations et à l'administration du régime. On s'en remet dorénavant presque entièrement aux cotisations des salariés et des employeurs.

En 1990, le gouvernement fédéral se retire du financement de la Caisse d'assurance-chômage. Le projet de loi C-21 augmente l'exclusion des travailleurs au régime d'assurance-chômage et accentue le caractère régressif quant à son application. Ces modifications devaient servir à économiser 1,2 milliards de dollars par année. Le taux de prestation s'abaisse, en 1993, à 57 % avec le dépôt du projet de loi C-113. Un départ volontaire ou un con-

gédiement pour inconduite enlève maintenant le droit aux prestations. Il faut désormais le double de semaines de travail assurables pour recevoir des prestations alors que la période de prestation ne peut pas dépasser le nombre de semaines travaillées. Seulement 57 % des chômeurs sont admissibles. Avec le projet de loi C-17 de 1994, le taux de prestation est réduit à 55 %. Les prestataires perdent de 9 à 16 semaines de prestations en fonction de la région. À ce moment, 51 % des chômeurs ont encore accès au régime.

### **1996 : un nouveau nom**

Le nom du régime est désormais l'assurance-emploi. Dès lors, les critères d'admissibilités sont modifiés et le droit à des prestations ne dépend plus du nombre de semaines travaillées, mais plutôt du nombre d'heures travaillées. De 300 heures, comme critère d'admissibilité de base, nous passons à un minimum de 420 à 700 heures pour les personnes considérées comme faisant partie de la population active et à 910 heures pour des travailleurs intégrant le marché du travail.

Les mesures de dénominateur et de période de base sont alors insérées. En effet, la période de base de 26 semaines sert à calculer le taux de prestation accordé et la période de référence détermine la durée des prestations. La durée maximale des prestations est gelée et diminuée alors que l'indexation annuelle est supprimée. De 50 semaines, on passe à un maximum de 45 semaines. De plus, la loi instaure la règle d'intensité qui fait diminuer graduellement les prestations récurrentes de 55 à 50 %. Les pénalités en cas de fausses déclarations sont haussées jusqu'à 300 % des prestations touchées. Plusieurs programmes de développement de l'emploi disparaissent et seulement 42 % des chômeurs ont accès à des prestations alors que 100 % en ont payé.

### **Les modifications, de 2000 à 2003**

La loi C-32 assouplit légèrement le régime. La période de référence pour l'admission à des prestations maladies,

maternité ou parentales passent alors de 700 à 600 heures. La durée des prestations parentales est augmentée.

Grâce à la Loi C-2 de 2001, la règle d'intensité est abolie. Le taux de prestations est rétabli à 55 %. Le seuil de remboursement des prestations, incluant les prestations spéciales, est établi à 48 750 \$ du revenu net. En 2002, des intérêts sont maintenant imposés sur les dettes dites frauduleuses. Les prestations spéciales ont la possibilité d'être allongées et les prestations de compassion apparaissent. Mais pendant ce temps, les modifications à la loi effectuées en 1996 continuent d'avoir un impact quant à l'admissibilité au régime. Seulement 38 % des chômeurs peuvent toucher des prestations d'assurance-emploi. Le surplus cumulatif à la Caisse d'assurance-emploi atteint 45 milliards de dollars.

### **Aujourd'hui?**

Depuis 1996, les resserrements étant plus importants que les assouplissements, le régime n'instaure pas de critères d'admissibilité universels; les prestations sont désajustées tant au niveau du taux que de la durée et de la façon de les calculer, et ce, par rapport au visage du marché de l'emploi.

Selon un rapport de 2003, dans la circonscription de Saint-Hyacinthe-Bagot, plus de 33 millions de dollars ne sont pas versés en prestations, créant ainsi une perte net de revenu pour l'économie locale. Le nombre de chômeurs québécois touchant des prestations est passé de plus de 75 % en 1989 à moins de 50 % en 2001.

Il est évident qu'avec les nouvelles règles du marché du travail, la Loi sur l'assurance-emploi a besoin d'un dépoussiérage, d'une réforme en profondeur. Les motivations quant à une réforme de la Loi sur l'assurance-emploi devraient être dictées par des principes de dignité humaine, d'équité et de justice sociale et par la conception du rôle de l'État, particulièrement face au maintien d'un filet de protection adéquat.

# [ Synthèse ]

## PLUS



Mars 2005

Le Mouvement Action Chômage de Saint-Hyacinthe défend les droits des travailleurs et travailleuses en chômage

### Les recommandations du Comité permanent

Le Comité permanent est constitué de 12 personnes représentant tous les partis siégeant à la Chambre des communes. Parmi ses membres, cinq ont formé le Sous-comité sur les fonds de l'assurance-emploi qui s'est penché, en automne 2004, sur les recommandations à déposer au Comité et a présenté son rapport en décembre dernier.

Le Comité permanent a ensuite débattu sur chacune des 28 recommandations. Les 8 premières, concernant la création d'une caisse autonome de l'assurance-emploi, ont été accueillies favorablement à l'unanimité. Les 20 dernières n'ont pas obtenu l'unanimité, mais le Comité les a tout de même inclus dans son nouveau rapport, déposé le mardi 15 février dernier. À cet effet, le gouvernement a 150 jours pour répondre à ce rapport.

#### Recommandation 1

La Caisse de l'assurance-emploi serait dorénavant gérée par une tierce entité, nommée Commission de l'assurance-emploi. Ses commissaires seraient sélectionnés parmi les travailleurs et les employeurs, seuls cotisants à la Caisse.

#### Recommandation 2

Conformément à la première recommandation, le Comité propose ici que le Compte du fonds d'assurance-emploi soit créé. Ce compte autonome du fonds consolidé de l'État verserait les sommes requises au versement des

prestations au Trésor. Ces sommes ne serviraient qu'à l'indemnité des travailleuses et des travailleurs.

#### Recommandation 3

Puisque 46 milliards de dollars ont depuis 1996 été transférés des sommes réservées à l'assurance-emploi à d'autres fins que ce pourquoi elles devaient servir, le Comité recommande qu'il y ait remboursement. Ce transfert s'échelonnerait sur plusieurs années en tenant compte des perspectives budgétaires du gouvernement fédéral. Un montant minimum annuel serait fixé.

#### Recommandation 4

Une réserve de stabilisation serait créée. Elle servirait à la régularisation des prévisions de versements de prestations. Le montant en réserve serait estimé à tous les cinq ans pour refléter la situation du marché de l'emploi. Il ne devrait jamais excéder 10 % des prévisions les plus récentes sur les besoins s'y rattachant. De cette manière, le solde cumulé ne serait pas si élevé et les cotisations ne seraient pas haussées sans besoin.

#### Recommandation 5

En conformité avec la recommandation précédente, il est ici proposé que l'actuaire en chef de la Commission de l'assurance-emploi, qui estime entre autres les montants de la réserve, s'assure de la solvabilité du régime et de la stabilité du taux de cotisation, sollicite

les conseils de spécialiste pour s'affranchir de sa tâche.

#### Recommandation 6

Cette recommandation propose qu'advenant une discordance entre le taux de cotisation recommandé par la Commission et celle du gouverneur en conseil, que le gouvernement modifie la loi sur l'assurance-emploi en instaurant un taux réglementaire pour une période maximale d'un an.

#### Recommandation 7

Une exemption de cotisation pour les travailleurs ayant une rémunération annuelle de 3000 \$ ou moins et leurs employeurs remplace l'ancien taux de 2000 \$. Cette exemption de base serait indexée annuellement à la hausse.

#### Recommandation 8

Pour être en concordance avec la mesure de remboursements des cotisations d'assurance-emploi versées en trop aux employés étant déjà en fonction, il est proposé qu'un remboursement correspondant soit octroyé à leur employeur.

#### Recommandation 9

Le partage des coûts (cotisation) entre employés et employeurs devrait être maintenu tel qu'il l'est maintenant. Les employeurs paient 1,4 fois ce que les employés déboursent. Ce calcul est resté semblable depuis plus de 30 ans.

#### MAC-Café, local info-ressource

532, rue Mondor, Saint-Hyacinthe  
Tél. : (450) 778-6023, téléc. : (450) 252-0581  
Site Internet : <http://www.macst-hyacinthe.qc.ca>

#### Administration

1195, rue Saint-Antoine, Saint-Hyacinthe  
Tél. : (450) 778-6023, téléc. : (450) 252-0581  
Courriel : [mac@ntic.qc.ca](mailto:mac@ntic.qc.ca)

#### Envois postaux:

Casier postal 613  
Succursale Bureau chef  
Saint-Hyacinthe, Québec, J2S 7C2

**Recommandation 10**

Le Comité recommande que soit instauré une période d'admissibilité universelle de 360 heures (12 semaines de 30 heures). Le taux de chômage régional et le type de prestation ne devrait pas pouvoir modifier ce critère.

**Recommandation 11**

La période maximale de prestation devrait être augmenté de 5 semaines, passant de 45 à 50 semaines.

**Recommandation 12**

Pour les régions à haut taux de chômage, le gouvernement devrait, après avoir consulté la Commission de l'assurance-emploi, instaurer d'autres pratiques d'incitation à l'emploi que l'augmentation du nombre d'heures minimum à devoir travailler pour se qualifier. Cette recommandation est en conformité avec la recommandation 10.

**Recommandation 13**

Un nouveau programme devrait être instauré pour aider les travailleurs et les travailleuses de 50 ans et plus qui sont mise à pied. Cette aide devrait représenter des prestations supplémentaires à la fin des 50 semaines de prestations ordinaires. Son montant et sa durée devraient dépendre des cotisations cumulées au régime.

**Recommandation 14**

La méthode actuelle de calcul de la moyenne de la rémunération hebdomadaire assurable devrait être abolie. En remplacement, une période de calcul du taux qui serait égal à la période d'admissibilité devrait être adoptée. Seules les semaines de cette période ayant la plus forte rémunération seraient considérées et la moyenne de la rémunération serait calculée sur les 12 meilleures semaines d'emploi assurable.

**Recommandation 15**

Le taux des prestations devrait passer de 55 à 60 % de la moyenne de la rémunération hebdomadaire assurable.

**Recommandation 16**

Après consultation de la Commission,

le gouvernement devrait lancer un projet-pilote dans l'ensemble du pays afin d'évaluer l'impact d'un taux de prestation variable entre 61 et 65 % de la moyenne de la rémunération hebdomadaire assurable, selon le nombre d'heures assurables travaillées en sus de la période d'admissibilité minimale.

**Recommandation 17**

Le gouvernement fédéral devra se servir des résultats des évaluations d'efficacité du programme dans le cadre des nouvelles ententes de développement du marché du travail. Il devra aussi négocier avec les gouvernements provinciaux et territoriaux afin d'établir un processus d'appel pour les personnes se voyant refuser l'accès aux prestations d'emploi et aux mesures de soutien.

**Recommandation 18**

La Loi sur l'assurance-emploi devrait être modifiée afin d'y inclure une aide à la mobilité dans les prestations d'emploi et les mesures de soutien. Le versement de cette aide suivrait une vérification et une confirmation d'emploi et la participation serait volontaire.

**Recommandation 19**

Le Comité permanent recommande que 0,8 % des cotisations soient affectées au versement des prestations et que 0,2 % de ces cotisations serve à la formation des personnes se qualifiant, dans une définition plus inclusive, à l'assurance-emploi.

**Recommandation 20**

Un projet-pilote devrait être lancé pour évaluer l'efficacité d'un système de remboursement des cotisations aux employeurs qui offrent une formation pour contrer les pénuries de compétences, absorbent les coûts de formation pour remplacer les travailleurs qui doivent quitter temporairement pour des raisons de maternité ou parentales, assurent de la formation aux travailleurs saisonniers et aux travailleurs âgés et offrent des cours d'alphabétisation en milieu de travail. Si le résultat est positif, le projet devrait devenir une composante standard du régime.

**Recommandation 21**

Les travailleurs agricoles étrangers et leur employeur devraient être exemptés de cotiser au régime puisque ces travailleurs ne peuvent pas se qualifier à l'assurance-emploi.

**Recommandation 22**

Le gouvernement devrait envisager que l'application du régime devrait être étendu à l'inclusion des travailleurs autonomes pour les prestations régulières et spéciales puisque ce type d'emploi est de plus en plus important au Canada.

**Recommandation 23**

Les revenus de pension, les indemnités de départ et les congés annuels payés ne devraient plus être calculés dans la rémunération aux fins de prestations.

**Recommandation 24**

La présomption de culpabilité devrait être supprimée en cas de lien de dépendance entre l'employeur et l'employé. Cette recommandation touche plus particulièrement les entreprises familiales.

**Recommandation 25**

Tous les bureaux de district du DRHC devraient disposer d'un conseiller afin d'assister les prestataires.

**Recommandation 26**

Le délai de carence de deux semaines devrait être supprimé pour les bénéficiaires participants à une formation approuvée.

**Recommandation 27**

Le gouvernement devrait étudier la possibilité de prolonger les prestations de maladie de 35 semaines pour ceux qui souffrent d'une maladie prolongée et grave.

**Recommandation 28**

Le gouvernement devrait étudier la possibilité d'étendre les prestations de compassion aux familles dont les enfants doivent recevoir des soins médicaux à l'extérieur de la localité où ils habitent.

# [ Synthèse ] PLUS



Avril 2005

Le Mouvement Action Chômage de Saint-Hyacinthe défend les droits des travailleurs et travailleuses en chômage

## Les projets de loi C-278 et C-280

C'est à partir de la première semaine d'avril que seront débattus les projets de loi C-278 et C-280. Ces deux projets de loi sont en fait une importante réforme de la Loi sur l'assurance-emploi.

### Projet de loi C-278

Le projet de loi C-278 constituant une réforme de l'Assurance-emploi a été déposé le 15 novembre 2004, à la Chambre des communes, et sera débattu le 14 avril pour ensuite être voté la semaine suivante. Ce projet de loi vise à bonifier de manière substantielle le présent régime. Ces changements amélioreraient davantage le caractère universel de l'admissibilité à l'assurance-emploi :

De réduire la période de qualification minimum à 360 heures de travail assurable, et ce indépendamment du taux de chômage régional. Ce niveau serait réflété pour les demandes de prestations régulières et pour les prestations spéciales. Présentement, il faut de 420 à 700 heures pour être admissible. Cette qualification (360 heures) serait aussi en vigueur pour les nouveaux cotisants au régime qui doivent présentement travailler 910 heures pour se qualifier. Cette distinction entre les personnes qui deviennent membres de la population active et celles qui le redeviennent serait donc éliminée;

De supprimer la présomption de culpabilité en cas de lien de dépendance entre l'employeur et l'employé. Ceci tend notamment à viser les personnes travaillant pour une personne de leur famille proche ou l'entreprise familiale et présentant une demande d'assurance-emploi;

D'augmenter la durée de la période de prestations de cinq semaines ainsi que le taux de prestations hebdomadaires de 55 à 60 %. Le délai de carence de



deux semaines serait aboli permettant de toucher des prestations dès l'acceptation d'une demande;

De majorer le maximum de la rémunération annuelle assurable à 41 500 \$. Présentement, c'est à partir de 39 000 \$ que les employés ne cotisent plus au régime d'assurance-emploi sur les montants gagnés en sus. Cette manière de calculer le plafond du salaire annuel assurable représente un

impôt régressif. D'ailleurs, le projet de loi introduit aussi une formule d'indexation qui suivrait l'indice de prix à la consommation;

De hausser le plancher du salaire annuel assurable de 2000 \$ à 3000 \$. Sous ce seuil, le Ministère doit rembourser à l'assuré toutes les retenues faites sur cette rémunération à titre de cotisation au régime. Ce changement toucherait davantage les travailleurs saisonniers, notamment ceux en milieu agricole;

D'obliger la Commission de l'assurance-emploi du Canada à verser 0,8 % du montant qu'elle estime être la rémunération assurable de tous les assurés à titre de mesures de soutien à la main-d'oeuvre.

### Projet de loi C-280

Tout comme le projet de loi C-278 sur la bonification du régime d'assurance-emploi, le projet de loi C-280 sur le Compte d'assurance-emploi sera étudié dans les premières semaines du mois d'avril.

Le projet de loi veut modifier le mode de fixation du taux de cotisation prévu par la Loi sur l'assurance-emploi, ainsi que plusieurs disposition de cette loi ayant trait au Compte d'assurance-emploi. Elle crée aussi la Commission de l'assurance-emploi du Canada.

#### MAC-Café, local info-ressource

532, rue Mondor, Saint-Hyacinthe  
Tél. : (450) 778-6023, téléc. : (450) 252-0581  
Site Internet : <http://www.macst-hyacinthe.qc.ca>

#### Administration

1195, rue Saint-Antoine, Saint-Hyacinthe  
Tél. : (450) 778-6023, téléc. : (450) 252-0582  
Courriel : [mac@ntic.qc.ca](mailto:mac@ntic.qc.ca)

#### Envois postaux:

Casier postal 613  
Succursale Bureau chef  
Saint-Hyacinthe, Québec, J2S 7C2

Cette commission sera formée de 17 commissaires comptant sept représentants de la partie patronale et autant de représentants de la partie ouvrière. Les trois postes à la présidence de la Commission représenteront le gouvernement.

Le projet de loi prévoit qu'à chaque année, la Commission de l'assurance-emploi du Canada fixe le taux de cotisation de façon à ce que les montants ainsi recueillis soient suffisants à la couverture des dépenses admises par la Commission.

### **Caisse autonome**

Aussi, le Compte d'assurance-emploi ne ferait plus partie des comptes du Canada. Ainsi retiré du Fonds consolidé de l'État, la Commission en serait l'unique gestionnaire, et ceci en vue de limiter davantage l'accès aux fonds recueillis et l'utilisation à d'autres fins qu'à celles de l'indemnisation et du soutien des travailleurs et travailleuses du Canada.

Avec ces changements, les sommes acheminées au Compte de l'assurance-emploi en tant que crédit, remboursement provenant des assurés, indemnité de services des autres ministères, etc. feront partie de l'actif de la Commission.

### **Pour résumer**

Une fois adopté, le projet de loi C-280 ferait en sorte qu'une commission autonome puisse gérer entièrement l'actif du compte autonome d'assurance-emploi dans l'intérêt des cotisants en même temps qu'elle aurait le pouvoir explicite de fixer le taux de cotisation et de recommander les améliorations à apporter au régime.

### **Processus d'amendement**

Chaque projet de loi est une proposition de mesures législatives soumise au Parlement pour examen avant de devenir officiellement une loi. Un projet de loi peut modifier une loi existante ou créer une nouvelle loi.

À l'origine, les projets de loi étaient lus

(littéralement, avant l'invention de l'imprimé) trois fois afin que les députés comprennent exactement ce sur quoi ils votaient. De nos jours, les projets de loi font toujours l'objet de trois lectures, mais deux étapes supplémentaires ont été ajoutées.

### **Trois lectures**

La première lecture sert simplement à présenter le projet de loi, après quoi il est imprimé et distribué; il n'y a aucun débat à cette étape.

La deuxième lecture et le renvoi à un comité sont proposés dans une motion sujette à un débat portant sur les principes généraux du projet de loi; une fois que la motion a été adoptée, la portée ou les principes fondamentaux du projet de loi sont établis.

Le principe du projet de loi correspond à l'objet ou à la fin qu'il vise à réaliser. La portée du projet de loi correspond au plan législatif ou aux mécanismes par lesquels les principes du projet de loi seront réalisés. Tout amendement qui dépasse la portée du projet de loi ou qui en contredit le principe est irrecevable.

### **L'étape du comité**

Le comité décide quand et comment il examinera chaque projet de loi dont il est saisi. D'habitude, le comité entend d'abord le témoignage du ministre responsable ou des agents ministériels, qui expliquent les dispositions du projet de loi, et il reçoit ensuite les observations des groupes et individus intéressés. Le comité décide également du moment où débutera l'étude article par article du projet de loi.

L'étape du comité consiste en l'étude du projet de loi et constitue pour le député la première et peut-être la seule occasion d'amender les dispositions du projet de loi. Une fois que le comité a amendé et adopté le projet de loi, il fait rapport à la Chambre de la version amendée de celui-ci.

### **Rapport à la Chambre**

L'étape du rapport se déroule à la

Chambre et offre aux députés une dernière occasion d'examiner le projet de loi dans son état rapporté par le comité et d'y apporter d'autres amendements.

L'étape du rapport ne consiste pas en un examen détaillé du projet de loi ligne par ligne, mais est une étude du projet de loi dans sa version amendée par le comité. Vu qu'il n'y a pas d'étude article par article, les seuls sujets de débat sont les amendements proposés à l'étape du rapport, appelés « motions à l'étape du rapport ». Tous les députés peuvent proposer des motions à l'étape du rapport. Si aucune motion de ce genre n'est proposée ni choisie, il n'y a pas de débat à l'étape du rapport.

Au début du débat à l'étape du rapport, le Président rend une décision dans laquelle il énumère les motions choisies, indique la façon dont elles ont été groupées pour le débat et précise le schéma de vote. Chaque groupe fait l'objet d'un seul débat.

Le député qui a donné un avis de motions à l'étape du rapport doit être présent à la Chambre pour présenter ses motions. Il lui faut également un appuieur. Chaque député peut prendre la parole une seule fois pour chaque groupe de motions pendant au plus dix minutes.

### **Vote à l'étape du rapport**

Au terme du débat sur un groupe de motions, les députés sont appelés à voter. Si un vote par appel nominal est demandé, il est habituellement différé jusqu'à ce que le débat sur chacun des groupes soit terminé.

Lorsque toutes les motions à l'étape du rapport ont fait l'objet d'un vote, la Chambre vote sur une motion d'agrément du projet de loi à l'étape du rapport.

La troisième lecture est la dernière occasion qu'a la Chambre d'examiner le projet de loi avant qu'il soit envoyé au Sénat. Le Sénat suit un processus similaire pour son propre examen du projet de loi.